

Le Parlement
des Jeunes

Edition 2026 !



COMPTE RENDU COMPLET

PARLEMENT DES JEUNES

2026

Retrouvons le pouvoir d'agir !

Les 2 et 3 avril 2026



TABLE DES MATIÈRES

Message de la fabrique	5
Message des jeunes du LPJ 26	7
COMMISSION THÉMATIQUE – ÉDUCATION	9
PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui	9
<i>Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire ... et qui leur permet de s'épanouir</i>	9
<i>Ce qui ne marche pas bien sur leur territoire... et qui ne leur permet pas de s'épanouir</i>	9
PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain 11	
PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS LES ÉLÈVES	12
BIEN-ÊTRE DE L'ENSEIGNEMENT GRÂCE À UNE RÉFORME DE L'ÉDUCATION	16
INTÉGRER LES JEUNES ET LES ENFANTS DANS LES POLITIQUES ÉDUCATIVES, LES DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT ET DANS LA GESTION DE PROJETS	20
MIEUX PRÉPARER LES ÉLÈVES À LA VIE ADULTE ET À LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE.	21
ADAPTER L'ÉCOLE AUX GRANDS ENJEUX CONTEMPORAINS	23
REVALORISATION DES FILIÈRES PROFESSIONNALISANTES	25
COMMISSION THÉMATIQUE – SANTÉ PHYSIQUE & MENTALE	27
PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui	27
<i>Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire ... et qui leur permet de s'épanouir</i>	27
<i>Ce qui ne marche pas bien dans leur territoire... et qui ne leur permet pas de s'épanouir</i>	27
PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain 29	
MENER UNE POLITIQUE PLUS FORTE POUR LUTTER CONTRE LES DESERTS MÉDICAUX ET LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS LIÉES À SON NIVEAU DE VIE.....	29
UN PARCOURS SCOLAIRE QUI PROTÈGE EN MISANT SUR LA CONNAISSANCE DE SOI (ET DE SES LIMITES), LUTTANT CONTRE L'INDIVIDUALISME	31
VEILLER À UNE PRISE EN COMPTE PLUS AMBITIEUSE DE LA SANTÉ DE LA FEMME (DANS SON ASPECT PHYSIQUE ET PSYCHIQUE) TOUT AU LONG DE SA VIE	34
PRÉVENTION ET SENSIBILISATION DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE : PARLER DE LA SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS LES INSTITUTIONS SCOLAIRES	36
IDENTIFIER ET ENRAYER LES CHEMINS ADDICTIFS (TABAC, SUCRE, ALCOOL, RÉSEAUX SOCIAUX...) POUR PERMETTRE AUX JEUNES DE VIVRE PLUS SAINEMENT À L'AVENIR	37
COMMISSION THÉMATIQUE – SOCIÉTÉ & CITOYENNETÉ	40

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui 40

Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire... et qui leur permet de s’épanouir 40

Ce qui ne marche pas bien dans leur territoire... et qui ne leur permet pas de s’épanouir 41

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain 42

DÉFINIR LA NOTION DE SOCIÉTÉ & CITOYENNETÉ : PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ OÙ COHÉSION ET LIEN SOCIAUX SONT RENFORCÉS..... 43

PALLIER LA CRISE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ ACTUELLE ET GARANTIR UNE PROXIMITÉ ENTRE ÉLUS ET ÉLECTORAT 46

RÉAPPRENDRE À DISCUTER ET DÉBATTRE, CONTRE LA POLARISATION ET L’OBSTRUCTION DU DÉBAT CONSTRUCTIF 52

ENGAGEMENT CITOYEN : COMMENT LEVER LES BARRIÈRES A L’ENGAGEMENT ET FAIRE VALOIR D’AUTRES MANIÈRES DE S’ENGAGER ? 56

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION : CONSTRUIRE UN CADRE PROPICE A LA COMPRÉHENSION DE NOTRE ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET SOCIÉTAL 58

COMMISSION THÉMATIQUE - INCLUSION61

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui 61

Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire ... et qui leur permet de s’épanouir 61

Ce qui ne marche pas bien dans leur territoire... et qui ne leur permet pas de nous s’épanouir 62

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain 63

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT 63

GARANTIR LA PROTECTION DES INDIVIDUS AUX DISCRIMINATIONS ET INÉGALITÉS SOCIALES 66

FAVORISER ET DÉVELOPPER L’ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES JEUNES 68

CONSOLIDER LA RECONNAISSANCE ET LE SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF 70

GARANTIR AUX MINORITÉS, UNE PLACE ET UNE VISIBILITÉ DANS LA SOCIÉTÉ 72

ATTEINDRE DAVANTAGE D’ÉQUITÉ, NOTAMMENT VIA LA RÉPARTITION DES AIDES ET L’ACCÈS AUX BOURSES 74

DÉVELOPPER FORTEMENT L’ACCÈS AUX PMR, LA CONNAISSANCE ET L’ADAPTATION AUX HANDICAPS INVISIBLES 75

COMMISSION THÉMATIQUE - ÉCOLOGIE79

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui 79

Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire ... et qui leur permet de s’épanouir 79

Ce qui ne marche pas bien dans leur territoire... et qui ne leur permet pas de s’épanouir 80

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain 81

INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DANS TOUS LES SEGMENTS DE LA SOCIÉTÉ 82

REPLACER LE MODÈLE EXTRACTIVISTE ACTUEL PAR UNE SOCIÉTÉ RÉSILIENTE GRÂCE À DES MODES DE VIE PLUS DURABLES, EN COLLABORATION AVEC LA BIODIVERSITÉ ET LES HUMAINS	85
REDÉFINIR NOTRE RAPPORT A L'ALIMENTATION, EN FAVORISANT LE CIRCUIT-COURT, TOURNÉE VERS L'AGROÉCOLOGIE ET LA DÉMOCRATISATION DES REPAS VÉGÉTARIENS.....	90
VERS UN MODELE ÉCONOMIQUE PLUS PÉRENNE ET ÉQUILIBRÉ : RENFORCER L'ADAPTABILITÉ DES TERRITOIRES ET LES MARGES DE MANŒUVRE DES ASSOCIATIONS	94
CONSOLIDER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ORIENTÉ VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA JUSTICE SOCIALE.....	97

COMMISSION THÉMATIQUE – INFORMATION, DÉSINFORMATION & DÉMOCRATIE 106

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui 106

Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire ... et qui leur permet de s'épanouir 106

Ce qui ne marche pas bien dans leur territoire... et qui ne leur permet pas de s'épanouir 106

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain 107

ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET SENSIBILISATION DES JEUNES AU DÉCRYPTAGE DES FLUX MASSIFS D'INFORMATION..... 108

DÉSENGORGER LA CONCENTRATION DES MÉDIAS ET FAVORISER LE PLURALISME POLITIQUE, AU DÉPIT DES BIAIS POLITIQUES ET EN FAVEUR DE L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS..... 110

PROMOUVOIR UNE COMMUNICATION ET INFORMATION POLITIQUE TRANSPARENTES ET ÉQUILIBRÉES 112

ENCADREMENT SOLIDE DE L'IA ET PROMOTION D'UNE APPROPRIATION ÉQUILIBRÉE DE CET OUTIL 115

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ D'INFORMATION ET RÉGULATION DES DÉRIVES 117

COMMISSION THÉMATIQUE – SOUVERAINETÉ & DÉFENSE 120

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui 120

Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire ... et qui leur permet de s'épanouir 120

Ce qui ne marche pas bien dans leur territoire... et qui ne leur permet pas de s'épanouir 121

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain 122

LE CAS DES OUTRE-MER : LES INTÉGRER DAVANTAGE DANS LES QUESTIONS DE DÉFENSE126

REDÉFINIR LE LIEN ENTRE LE CIVIL ET LE MILITAIRE : CHANGEMENT DES MENTALITÉS, TRANSPARENCE ET ATTRACTIVITÉ ENVERS LES JEUNES 128

INNOVATION : RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT 131

COMMISSION THÉMATIQUE – PROTECTION DE LA JEUNESSE 133

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui 133

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformation et propositions pour demain 133

ANNEXES 137

Dans un souci d'harmonisation avec les usages rédactionnels et les procédures éditoriales des institutions visées, **ce document n'a pas été rédigé en écriture inclusive**. Ce choix relève d'une contrainte de cohérence formelle et de publication, et ne remet en aucun cas en cause l'attention portée aux enjeux d'égalité, de représentation et d'inclusion qui traversent les réflexions des jeunes. Nous espérons, à l'avenir, pouvoir utiliser l'écriture inclusive.

Par ailleurs, nous tenons à préciser que l'ordre de présentation des commissions thématiques dans ce livrable a été déterminé en fonction des préférences des jeunes participants. En effet, ces derniers ont été invités, au début de leur mandat, à **voter pour les thématiques suscitant le plus leur intérêt**, et les résultats récoltés ont directement servis à guider l'ordre de présentation de celles-ci.

Quand la jeunesse prend la parole et son avenir en main !

Depuis le début du 21^{ème} siècle, la jeunesse vit des transitions et des crises d'une complexité et d'une fulgurance inédites. Cet état du monde et de la société dans lesquels ils grandissent, façonnent leur destin, leur équilibre et leur place dans la vie publique.

En ce début d'avril 2026, lorsque l'air se charge d'une promesse de renouveau, le Parlement des jeunes qui se réunit au Conseil économique, social et environnemental, devient le théâtre d'une autre forme d'éveil. Depuis son lancement en 2021, le Parlement des Jeunes se veut être l'assemblée de toutes les jeunes et de ceux qui agissent pour elles.

L'intention du Parlement des Jeunes est de donner directement la parole aux jeunes, s'inspirant du modèle des conventions citoyennes.

Pour sa troisième édition, le Parlement des Jeunes, mobilise et accueille une jeunesse qui ne se contente plus d'observer le monde : elle entend le transformer. Ils sont près de deux cents, âgés de 16 à 24 ans, venus de tous les horizons, de tous les territoires de notre pays, porteurs d'histoires singulières mais unis par une même volonté. Tous partagent une intuition commune : face aux fractures démocratiques, aux incertitudes économiques, aux défis écologiques, aux tensions du monde et au brouillard de la désinformation, il n'est plus possible de rester à distance. Il faut prendre part à la fabrication d'un monde meilleur.

En trois éditions, le Parlement des jeunes s'est imposé comme un espace unique : un lieu où les idées s'éprouvent et où l'on passe du constat à l'élan. Depuis des semaines, en amont, les échanges se sont noués dans les territoires, les réflexions se sont affinées, les désaccords ont nourri les débats et des conclusions se sont dessinées.

La rédaction de ce rapport s'est efforcée de rester aussi fidèle que possible aux contributions des jeunes du Parlement.

Ce rapport offre un aperçu clair et structuré des préoccupations majeures de la jeunesse française en 2026. La composition du Parlement des Jeunes et l'implication conséquente de ses membres assurent une représentativité significative au niveau national. Le lecteur y trouvera ce que pensent vraiment les jeunes aujourd'hui.

Il propose également une vision de l'avenir que la jeunesse désire pour notre pays. Cette vision remarquablement cohérente, intègre chaque thème dans une proposition globale et alternative pour la société française des prochaines années. Citoyens, décideurs publics et privés y trouveront des idées à la fois inspirantes et pragmatiques.

Le rapport est un outil pratique, une base pour l'élaboration de projets.

À l'occasion du Parlement des 2 et 3 avril 2026, puis dans les mois à venir, vient le temps de la parole publique pour nos jeunes parlementaires, où les propositions prennent corps pour les 8 grands enjeux traités pour cette édition.

Le Parlement des jeunes 2026 est le signe d'un mouvement profond. Celui d'une démocratie qui se renouvelle en intégrant la voix des jeunes. Écoutons-les.

MESSAGE DES JEUNES DU LPJ 26

Le Parlement des Jeunes est une démarche de participation à l'initiative de la Fabrique de l'Avenir, en partenariat avec le CESE et la MACIF. Son objectif est de donner la parole aux jeunes sur des sujets de société et d'actualité, en vue de formuler des attentes et des propositions d'actions figurant dans ce rapport.

Ce dernier, présenté lors d'un temps fort au CESE le 3 avril 2026, s'adresse aux acteurs de la société civile, publics, privés et politiques.

Derrière cette aventure, nous sommes **200 jeunes engagés**, représentatifs de la population française : parité femmes-hommes, issus de tous les territoires français, y compris ultramarins ; lycéens et lycéennes, étudiants et étudiantes, jeunes actifs et actives ou en recherche d'emploi. Sélectionnés parmi 800 jeunes volontaires, nous nous sommes d'abord retrouvés lors de rencontres territoriales avant de nous répartir sur 8 thématiques choisies. S'en sont suivies 3 demi-journées en distanciel, marquées par l'intervention de différents experts.

Ces différents travaux nous ont permis de constater que, de nos jours, le contexte économique, social et géopolitique tendu pousse les jeunes à s'engager, parce qu'ils sont touchés et inquiets pour leur avenir. Notre objectif est de cibler et de mettre en avant des solutions dans les 8 thématiques suivantes (classées par ordre alphabétique) dont voici quelques fortes préoccupations :

- **Défense et souveraineté** : nous cherchons des moyens de renforcer, d'une part, notre souveraineté nationale et, d'autre part, le lien entre la jeunesse et l'armée française.
- **Écologie** : nous considérons qu'il est central de repenser nos modes de consommation afin de favoriser des modèles durables tels que les circuits courts, l'éco-agriculture, en passant aussi bien par des échelles locales que nationales.
- **Éducation** : nous soulignons une forte fracture territoriale entre rural, urbain et outre-mer, ce qui mène à des inégalités d'accès à la culture et à la qualité de l'éducation. Nous estimons qu'il est essentiel de revaloriser les filières professionnelles et de guider l'orientation des jeunes de manière effective.
- **Inclusion** : nous rappelons que cette thématique transversale touche plusieurs sujets, comme l'égalité homme-femme, les handicaps visibles et invisibles, en passant par le harcèlement et les discriminations. Nous appelons à une lutte contre l'exclusion.
- **Information, désinformation et démocratie** : nous estimons que les réseaux sociaux et les médias ont une responsabilité quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Nous rappelons également que les médias indépendants ont un rôle clé à jouer dans l'information et dans la limitation des monopoles médiatiques.

- Protection de l'enfance : face au constat de la défaillance du système et de l'abandon des enfants, nous portons des solutions au niveau institutionnel.
- Santé physique et mentale : nous soulignons que les réflexions se sont portées sur le manque de prévention en santé mentale à l'école et appelons à un renforcement des infrastructures associatives et des établissements spécialisés pour pallier ce manque.
- Société et citoyenneté : nous souhaitons réapprendre à vivre en société et avec nos institutions, au sein desquelles nous décelons un manque de représentativité, là où le débat public est souvent polarisé.

Dans ce livrable, vous trouverez donc le fruit de **deux mois d'intenses réflexions et d'échanges constructifs au sujet de toutes ces thématiques qui nous tiennent à cœur**. Il se présente d'abord sous la forme d'une problématisation des enjeux, puis d'une énonciation de nos attentes, déclinées in fine en solutions.

Ce compte-rendu aspire à nourrir vos propres démarches.

Qui que vous soyez, chers lecteurs, chères lectrices, quelles que soient vos fonctions, vous trouverez en ce livrable le ciment qui permettra de consolider le travail de vos entreprises, associations, syndicats, organisations politiques et administrations publiques.

COMMISSION THÉMATIQUE – ÉDUCATION

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui

Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire ... et qui leur permet de s'épanouir

- **Diversité et excellence de l'offre académique territoriale** dans les grands centres : la France dispose d'une grande richesse de formations. À titre d'exemple, les **Hauts-de-France** se distinguent par leur offre universitaire massive et prestigieuse (EDHEC, Sciences Po Lille, Centrale, Université d'Artois). En **Occitanie**, les jeunes saluent la possibilité de réaliser l'intégralité de leur cursus dans le Tarn sans avoir à quitter leur territoire. L'**Île-de-France** est également citée pour sa forte concentration d'infrastructures et son accès facilité à la culture. Autre particularité territoriale : l'Alsace-Moselle (**Grand Est**) propose des cours de religion à l'école, favorisant le vivre-ensemble et l'ouverture d'esprit dès le plus jeune âge
- **Dispositifs d'inclusion et de lutte contre le harcèlement** : certaines initiatives entreprises localement sont perçues comme des modèles, agissant efficacement contre les dynamiques d'exclusion. Le dispositif « Sentinelles et référents » en est une illustration : il implique des élèves et des adultes formés pour repérer et intervenir face à des situations de harcèlement. En **Nouvelle-Aquitaine**, les dynamiques des CVC (Conseils de la Vie Collégienne) et la formation des professeurs sur les options diversifiées sont aussi valorisées.
- **Aide à la réussite et égalité des chances** : Les Cordées de la Réussite en **Auvergne-Rhône-Alpes** créé des ponts concrets entre le secondaire et le supérieur, amorçant des rencontres entre les lycéens et des professionnels. D'autre part, l'accessibilité est renforcée par des aides matérielles, comme les trains gratuits pour les boursiers entre l'école et la maison dans les **Hauts-de-France** (abonnement Étudiant TER Boursier), ou la réduction des tarifs de transport en **PACA**.
- **Ouverture culturelle et sociale** : le développement des logements CROUS et l'accès aux bourses sont des points forts transversaux, pour l'ensemble des régions. Cela s'illustre également par l'ouverture accrue des écoles et facultés aux élèves étrangers, ainsi qu'au travers de la démocratisation des sorties culturelles dans les établissements scolaires.

Ce qui ne marche pas bien sur leur territoire... et qui ne leur permet pas de s'épanouir

- **Fractures territoriales et métropolisation des études** : l'offre de formation est jugée trop centralisée. Dans les **Hauts-de-France**, les études supérieures sont concentrées dans la métropole de Lille, créant des déserts éducatifs ailleurs. En **Occitanie**, des baisses de budget à

Toulouse menacent les filières scientifiques, tandis qu'à Perpignan et Montpellier, des formations ferment faute de financement, entraînant une perte de tutelle du CNRS pour certaines recherches. Un manque d'ouverture envers d'autres pays est également constaté, ainsi que des inégalités d'opportunités entre séjours linguistiques, scolaires, etc. entre établissements.

- **Déficiences de l'orientation et manque de préparation au monde réel** : il y a peu de conseillers d'orientation (cela s'explique car ils doivent se partager les établissements), ce qui provoque une inégalité dans l'orientation des élèves en fonction des établissements. Cela a pour conséquence des élèves parfois livrés à eux-mêmes, avec des parents qui ne sont pas toujours à même de pouvoir aider leurs enfants. Par ailleurs, certains conseillers d'orientation semblent peu informés ou limités dans les voies qu'ils mentionnent. Les jeunes regrettent l'absence d'apprentissage des gestes de la vie pratique (impôts, gestion de budget, administratif, connaissance des avantages jeunes, Aide sociale à l'enfance), ainsi que le manque d'immersion professionnelle pour appréhender la poursuite post-bac.
- **Inégalités sociales et "plafond de verre" dès l'enseignement secondaire** : le système est perçu comme favorisant les réseaux personnels et les établissements privés. En **Île-de-France**, on observe une disparité flagrante dans la répartition des professeurs, très nombreux à Versailles mais en sous-effectif à Créteil. De cette façon, la plateforme Parcoursup est vivement critiquée concernant son manque de transparence sur les critères de sélection et la marginalisation de certains établissements.
- **Accès asymétrique à l'enseignement supérieur** : la réussite et l'accès aux formations et stages dépendent trop souvent du réseau familial plutôt que des qualités propres de l'élève. Cela rentre en concordance avec une promotion à sens unique des parcours privés prestigieux au détriment du secteur public ou associatif, auxquels un grand nombre d'élèves se sentent écartés. Pour ne pas arranger les choses, le système relatif aux Cordées de la Réussite (mise en lien des lycéens avec des professionnels) semble totalement inconnu en **Bourgogne-France-Comté**.
- **Climat scolaire anxiogène et pression de la notation** : les emplois du temps sont jugés surchargés, ne laissant aucune place aux activités extra-scolaires (contrairement au modèle canadien cité en exemple). Le système de notation est perçu comme punitif, décourageant et réducteur. À cela s'ajoute les réformes incessantes (bac, stages obligatoires) qui créent une confusion générale et un sentiment d'instabilité. Cette confusion s'est par exemple illustrée lorsque le ministère de l'Éducation nationale mettait la lumière sur le port de l'abaya, au dépit de sujets jugés prioritaires.
- **Manque de moyens et vétusté** : les classes en double-niveau ou surchargées dans les **Hauts-de-France** et le manque de classes ULIS en **Nouvelle-Aquitaine** sont des points défailants qui mettent en péril le bon fonctionnement éducatif. La sécurité dans les établissements (établissements en **Centre-Val de Loire** qui ne sont pas équipés de verrous) et l'entretien des bâtiments sont également soulevés.

- **Saturation du marché de l'emploi** : trouver un stage ou une alternance est un parcours périlleux, dans lequel les jeunes traversent des difficultés d'accès aux opportunités. De plus, les salaires des alternants ont drastiquement baissé à la suite des nouvelles lois budgétaires, alors que les responsabilités des alternants sont souvent similaires à celles d'un employé en CDD/CDI.
- **Gestion inadaptée du harcèlement et de l'inclusion** : bien que des progrès soient notés, en **PACA**, le processus anti-harcèlement est jugé trop long et traumatisant ; l'exemple d'une victime devant s'expliquer devant 20 membres de l'administration est cité. En **Nouvelle-Aquitaine**, on regrette le manque de classes **ULIS** dans la région et la connotation péjorative qui leur reste associée, ne favorisant aucunement leur émancipation. Enfin, le manque d'accès PMR au sein de ces établissements fait également défaut à la dynamique d'inclusion.
- **Dévalorisation du métier d'enseignant et des diplômes** : un sentiment de dépréciation de la valeur des diplômes émerge dans chacune des régions, sans oublier la dévalorisation du métier d'enseignant, qui subit de plein fouet le surmenage et les latences de l'Éducation nationale. Par exemple, la réforme du CAPES, dont le recrutement s'opère désormais en bac+3 plutôt que bac+5, baisse par conséquent les exigences académiques et ainsi, la valorisation du métier d'enseignant.

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain

Liste des besoins de transformations :

1. Promouvoir l'égalité des chances pour tous les élèves
2. Bien-être de l'enseignement grâce à une réforme de l'éducation
3. Intégrer les jeunes et les enfants dans les politiques éducatives, dans les décisions qui les concernent et dans la gestion de projets
4. Mieux préparer les élèves à la vie adulte et à leur insertion professionnelle
5. Valoriser les filières professionnalisantes
6. Adapter l'école aux grands enjeux contemporains et renforcer l'attractivité du système éducatif afin de limiter la fuite des cerveaux

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS LES ÉLÈVES

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Promouvoir l'égalité des chances pour tous les élèves est important pour les parlementaires. Aujourd'hui, les conditions d'apprentissage ne sont pas les mêmes selon les territoires et les situations familiales, et cela est à même de fracturer la société dans laquelle ils vivent.

Les parlementaires soulignent que tous les établissements ne disposent pas d'une cantine, laissant certains élèves sans repas convenable de 7h à 15h, avec pour seule alternative une collation payante. Pour ceux qui habitent loin et se lèvent tôt, cette situation peut entraîner des conséquences sur la santé, la concentration et favoriser des troubles du comportement alimentaire. Ils estiment qu'**un accès équitable à la restauration scolaire est indispensable** pour que chacun puisse apprendre dans de bonnes conditions.

L'accès à la culture reste également très inégal selon que l'on vive dans une grande ville, en milieu rural ou en Outre-mer. Les activités culturelles peuvent être plus difficiles d'accès à cause des distances, du coût des transports ou du manque d'infrastructures. Pourtant, la culture est à la genèse de l'ouverture d'esprit, de la découverte de nouvelles possibilités et de l'expression des discriminations vécues. Il est donc important de prendre en compte les réalités des territoires pour que tous les jeunes puissent y accéder. La mixité scolaire est aussi un enjeu important.

Par ailleurs, **la carte de répartition des collèges et des lycées peut parfois créer des frontières entre établissements et limiter la diversité sociale.** Les parlementaires observent que le recours à l'enseignement privé, réservé aux familles qui en ont les moyens, permet à certains élèves de contourner ces limites, renforçant ainsi les inégalités et le repli sur soi. Ils estiment qu'une plus grande mixité sociale au sein des établissements scolaires constituerait un levier essentiel pour mieux incarner les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, et pour réduire les écarts entre les élèves.

Enfin, ils soulignent le manque de places en internat, à même de pénaliser les élèves vivant loin de leur établissement, et que cette réalité s'inscrit dans une fragmentation territoriale plus large : les opportunités étant souvent concentrées dans quelques grandes métropoles, Paris en tête. Ils estiment qu'il est essentiel de valoriser l'ensemble des territoires, y compris leurs langues régionales et leurs spécificités locales, afin de garantir à chaque élève les mêmes perspectives d'orientation et d'avenir, quel que soit son lieu de vie.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

D'ici 2030, les parlementaires aimeraient assister à une amélioration concrète des conditions de vie et d'apprentissage des élèves.

Dans 4 ans, il est possible de dire que la situation s'est améliorée si ces évolutions permettent réellement de mieux accompagner les élèves dans leur parcours scolaire. Des conditions plus équitables entre les établissements pourraient réduire les inégalités, limiter les discriminations et contribuer à un climat scolaire plus apaisé. L'objectif serait aussi que les parcours des élèves soient reconnus de manière plus équitable, afin que **les dossiers et les opportunités dans l'enseignement supérieur ne dépendent pas de l'établissement fréquenté.**

Ces changements pourraient également permettre aux jeunes **de mieux se projeter dans leur avenir et de valoriser leur territoire.** En développant les opportunités partout, y compris dans les territoires éloignés ou dans les Outre-mer, cela limiterait l'obligation de se déplacer pour réussir. Ainsi, cela renforcerait aussi l'attachement à son territoire. À terme, cela contribuerait à l'existence d'une jeunesse plus épanouie, avec davantage de confiance dans ses possibilités, moins d'auto-censure et une meilleure transmission entre les générations.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Mutualisation des espaces et des ressources

Descriptif :

Des **solutions de mutualisation** pourraient également se développer, comme **des partenariats entre le CROUS et les établissements scolaires** permettant d'utiliser les restaurants scolaires le soir pour les étudiants, afin de réduire les coûts et d'optimiser l'utilisation des espaces. Cela peut également être envisagé dans l'optique des logements étudiants.

Outre les ressources physiques, il y a une nécessité de **mutualiser les informations d'orientations.** Les parlementaires appellent à mieux informer et accompagner les jeunes dans leurs démarches d'orientation et souhaitent par ailleurs, que les initiatives de mutualisation qui font leurs preuves à l'échelle locale soient davantage valorisées et rendues visibles.

Acteurs mobilisés :

- Ministère de l'Éducation nationale : fourni les directives à destination des associations ;
- Associations : réception des directives ;
- Chef et cheffes d'établissements scolaires : mutualisation à l'échelle locale ;
- Collectivités en charge des établissements : départements et régions ;
- Accepter de déléguer la gestion de certains services.

ACTION 2 : Soutien alimentaire auprès des élèves

Descriptif :

Les parlementaires appellent à **un meilleur accès à la restauration scolaire**, par la construction de nouvelles cantines permettant à chaque élève de bénéficier d'un repas complet dans un espace adapté, sans avoir à quitter l'établissement. Ils souhaitent que **la tarification soit modulée en fonction des revenus des familles, afin de garantir un accès équitable pour toutes et tous**. Pour les élèves ne fréquentant pas la cantine, la mise à disposition de micro-ondes constituerait à minima une solution pour manger chaud.

Les parlementaires appellent également à améliorer la qualité des repas servis, en proposant davantage de fait maison, de plats végétariens et de poisson. Ils souhaitent que **les initiatives de circuits courts soient valorisées et généralisées**, et plaident pour des achats plus locaux et biologiques, assortis d'une meilleure gouvernance des décisions liées à la restauration scolaire.

Enfin, les parlementaires insistent sur la nécessité de sensibiliser durablement les élèves à l'alimentation et à la nutrition, par **le développement d'ateliers pédagogiques abordant des notions telles que le nutri-score ou la provenance des produits**, afin que les bonnes pratiques se prolongent au-delà du cadre scolaire.

Acteurs mobilisés :

- Restaurants scolaires et établissements scolaires ;
- Associations et professionnels de la santé : faire intervenir leur expertise sur cette situation dramatique ;
- Professeurs des cours de SVT : sensibiliser à la nutrition et l'importance de bien se nourrir.

ACTION 3 : Valoriser les territoires et les langues dans l'éducation

Descriptif :

Les parlementaires estiment qu'il est essentiel que chaque territoire dispose **d'un temps dédié à la découverte de son histoire locale et de ses spécificités**. Ils appellent par ailleurs à rendre l'apprentissage des langues plus attractif au sein des établissements publics, qu'il s'agisse de l'anglais, des langues territoriales ou d'autres langues étrangères, et préconisent d'amorcer cet apprentissage dès le CP ou le CE1, jugeant que le début du collège est bien trop tardif : le différentiel entre la capacité des élèves français à parler une langue étrangère et celle d'autres pays européens (Allemagne et pays nordiques) est alarmant.

Sur la méthode, les parlementaires insistent sur la primauté de l'expression orale et d'une pratique vivante de la langue, notamment par des échanges en visioconférence avec des classes étrangères permettant une interaction directe avec des locuteurs natifs. Ils observent enfin que ces enseignements sont souvent mieux développés dans le privé, créant des inégalités territoriales dont

témoigne l'exemple breton pour l'apprentissage des langues régionales, et appellent à remédier à ces disparités dans l'enseignement public.

Acteurs mobilisés :

- Professeurs : notamment les enseignants en charge des cours d'EMC.

ACTION 4 : Initier un maximum de jeunes à la culture (française mais aussi internationale)

Descriptif :

Les parlementaires estiment **qu'un accès élargi à la culture (cinéma, musique, sport et autres pratiques artistiques) doit être intégré au parcours scolaire**, afin de donner envie aux jeunes de découvrir et de s'approprier de nouvelles activités. Ils considèrent qu'il appartient à l'Éducation nationale de garantir cet accès à tous, indépendamment de la volonté individuelle ou du milieu social de chacun.

Considérant la multiculturalité en France, il est important de ne pas se limiter à la culture française mais de s'ouvrir à d'autres pays et développer l'ouverture d'esprit.

De cette façon, il faut **mieux répartir les budgets dédiés aux actions culturelles** afin de garantir un accès plus équilibré à la culture sur l'ensemble des territoires.

Cette répartition devrait **aussi prendre en compte les réalités territoriales, notamment le coût des déplacements**. Par exemple, certaines villes du sud sont très éloignées de grands lieux culturels comme le Louvres à Paris, ce qui peut limiter l'accès à certaines activités.

Acteurs mobilisés :

- Professeurs : plus d'autonomie leur est accordé ;
- Délégation académique à l'action culturelle : avoir un lien avec les chefs d'établissements ; qui connaissent mieux leur territoire et qui sont à mêmes de connaître le budget nécessaire.

ACTION 5 : Uniformiser au niveau national les possibilités de parcours et de possibilité de logement (inégalitaire à ce jour)

Descriptif :

Il faut **davantage mettre en valeur la pluralité des parcours** post collège et post lycée, pour ne pas mettre en avant qu'une seule voie. Tous les parcours se valent, et beaucoup d'entre eux sont méconnus, au dépit des élèves, qui ne sont aucunement en connaissance de la totalité des voies professionnelles plausibles et de la pluralité des parcours, pourtant essentielles, **pour assurer chez les jeunes, un choix délibéré, à même de conduire à leur épanouissement.**

Acteurs mobilisés :

- Ministère de l'Éducation nationale : intégration de cette mesure au niveau gouvernementale.

ACTION 6 : Améliorer la carte de répartition scolaire

Descriptif :

Veiller à ce que Parcours up ne fasse pas de rapprochements automatiques entre la situation géographique des élèves et les propositions d'établissements qui leur sont faites. Cela permettrait que les choix d'orientation ne soient pas limités par le lieu d'habitation et une bulle algorithmique (Parcoursup) qui **enclavent les propositions d'avenir dans l'enseignement supérieure.**

ACTION 7 : Déléguer la compétence de la carte scolaire à la DDEN (Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) ou au rectorat

Descriptif :

Relativement à ce qui a été dit précédemment, **la compétence de la répartition de la carte scolaire pourrait être confiée à la DDEN ou au rectorat plutôt qu'au département.** Toutefois, ces acteurs devraient continuer à travailler ensemble, notamment pour le financement et la gestion des établissements.

Les parlementaires relèvent également qu'il est envisageable de rendre la carte scolaire plus souple, par exemple en permettant aux familles de choisir entre deux ou trois établissements.

Cependant, il existe des interrogations sur le fait de laisser un choix totalement libre aux familles et aux élèves, au risque d'accentuer le manque de mixité sociale et des choix systémiques.

BIEN-ÊTRE DE L'ENSEIGNEMENT GRÂCE À UNE RÉFORME DE L'ÉDUCATION

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Le bien-être dans l'enseignement est important pour les parlementaires car l'école doit être un lieu où les élèves apprennent en confiance et en sécurité. Or, aujourd'hui, **des élèves sont confrontés à**

des formes de maltraitance entre pairs, des agressions et harcèlement, souvent accompagnées d'un sentiment d'impunité.

Ces violences, qu'elles soient psychologiques, verbales ou physiques, ainsi que le cyberharcèlement, **peuvent entraîner des conséquences durables sur les élèves et marquer leur parcours bien au-delà de la scolarité (santé et socialisation).**

Les parlementaires soulignent que la confiance dans l'environnement scolaire est une condition essentielle à un apprentissage serein, et que cette confiance est aujourd'hui fragilisée par plusieurs difficultés. **Le manque d'enseignants et les absences non remplacées privent parfois les élèves de cours indispensables**, engendrant des inégalités dans l'apprentissage et une baisse du niveau scolaire. Certaines situations suscitent par ailleurs une vive inquiétude au sein de la communauté scolaire, notamment la réintégration dans les établissements d'enseignants accusés de faits graves, qui **porte atteinte au sentiment de sécurité des élèves.**

Les parlementaires pointent enfin **le poids de l'organisation du temps scolaire et la succession de réformes ministérielles sur le bien-être des élèves.** Un emploi du temps surchargé laisse peu de place aux activités extrascolaires et culturelles, tandis que l'accumulation de changements et la pression du système scolaire font de l'école une source croissante de stress. Ils appellent à **la définition d'un cadre plus stable et à un aménagement du temps scolaire permettant à chacun d'apprendre dans de meilleures conditions.**

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

D'ici 2030, les parlementaires souhaiteraient voir des transformations concrètes pour améliorer le bien-être des élèves dans le système éducatif. Cela pourrait passer par des actions sur l'organisation du temps scolaire, avec des rythmes plus adaptés selon les niveaux.

Il serait également judicieux de mettre en place des dispositifs pour mieux accompagner les élèves face aux différentes formes de violence ; entre autres, **des cellules dédiées et une présence renforcée de psychologues et d'infirmières dans les établissements.**

D'autre part, les parlementaires appellent à **un accompagnement plus adapté des élèves tout au long de leur parcours scolaire**, notamment par un meilleur accès aux professionnels de la santé de l'établissement, le développement des activités extrascolaires et une approche des examens plus accessible, en particulier pour les élèves issus de milieux précaires.

Ils souhaitent également que l'école joue **un rôle plus actif dans l'accès à la culture**, en offrant aux élèves et à leurs familles les moyens de développer leur esprit critique et leur ouverture au monde.

Enfin, un tel accompagnement constitue **un levier essentiel contre le décrochage scolaire**, en aidant les élèves à mieux appréhender leurs choix d'orientation et en leur permettant de se sentir davantage soutenus et reconnus dans leur travail. Ils rappellent que **l'école est avant tout un facteur d'émancipation et un outil puissant au service de l'égalité.**

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Revalorisation du métier de professeur

Descriptif :

Il s'agirait de **protéger les professeurs en créant un dispositif d'aide**, incluant un soutien de la force de l'ordre et des sanctions appropriées, ainsi que la facilitation de la saisine du rectorat.

Concernant l'évolution de carrière, il faudrait prévoir **une revalorisation des salaires** : augmenter ceux des nouveaux professeurs sans déstabiliser ceux des enseignants déjà en poste, afin de stabiliser les rémunérations.

Les parlementaires proposent qu'à l'issue du concours, les professeurs puissent être mutés au sein de leur académie, tout en se voyant offrir la possibilité de choisir leur affectation afin d'éviter toute mutation forcée.

Acteurs mobilisés :

- Éducation nationale ;
- Syndicat professorale ;
- Défenseur des droits ;
- Procureur de la république ;
- Les établissements scolaires : assurer un suivi.

ACTION 2 : S'inspirer d'un modèle nordique « à la française »

Descriptif :

Les parlementaires préconisent une optimisation des rythmes scolaires et des directives clarifiées pour les intervenants extérieurs, en **dédiant les matinées aux enseignements théoriques complexes et les après-midis aux ateliers pratiques animés par des bénévoles associatifs ou des professionnels**.

Cette expérimentation débiterait dans les territoires les plus vulnérables, avant d'être progressivement généralisée afin de favoriser l'ouverture culturelle et l'engagement des élèves.

Acteurs mobilisés :

- Éducation nationale ;
- Association l'outil en main ;
- Ligue de l'enseignement.

ACTION 3 : Veiller aux violences scolaires, aux discriminations et harcèlement

Descriptif :

Il est préconisé de centraliser les signalements de faits constatés en établissement afin de **créer une cellule spécialisée dédiée à la lutte contre les violences, les discriminations et le harcèlement.**

Ce dispositif, conçu sur le modèle renforcé de l'UGA (Université Grenoble Alpes), agirait en tant qu'instance référente auprès du ministère de l'Éducation nationale et opérerait selon plusieurs axes réglementaires définis.

Acteurs mobilisés :

- Ministère de l'Éducation nationale : appliquer cette mesure dans l'ensemble des établissements scolaires.

ACTION 4 : Assurer un suivi sérieux

Descriptif :

Les parlementaires insistent sur **la** mise en place d'un système de prévention lors des contrôles portant sur la protection des enfants ou le suivi des enseignants, en rendant les décisions plus strictes et en **désignant un référent dans chaque académie.**

Acteurs mobilisés :

- Défenseurs des droits de l'enfant ;
- ASE (Aide Sociale à l'Enfance) ;
- Ministère de l'Éducation nationale ;
- Établissements scolaires.

ACTION 5 : Améliorer la gestion du harcèlement scolaire

L'amélioration de la gestion du harcèlement scolaire prévoit **un suivi psychologique des élèves harceleurs** et, si nécessaire, leur renvoi de l'établissement. Ce dispositif assure un meilleur accompagnement des élèves victimes pour favoriser la compréhension de leur situation, et ainsi faciliter la mise en relation entre les établissements, les parents et le rectorat.

Acteurs mobilisés :

- Éducation nationale ;
- Collectivités territoriales : gestion à l'échelle locale et vigilance vis-à-vis des établissements sur le territoire ;

- Associations spécialisées ;
- Parents d'élèves : mobilisation des parents dans la compréhension de la situation.

INTÉGRER LES JEUNES ET LES ENFANTS DANS LES POLITIQUES ÉDUCATIVES, LES DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT ET DANS LA GESTION DE PROJETS

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Il est important pour les parlementaires, que les jeunes puissent réellement participer aux décisions et aux projets dans les établissements scolaires. Aujourd'hui, **certaines instances lycéennes, comme les Maisons des lycéens (MDL), peuvent rencontrer des difficultés d'indépendance et subir une forme d'ingérence de la part des adultes.**

Le système éducatif cherche parfois à tout encadrer et à tout contrôler. Les adultes peuvent se sentir responsables de ce qui est mis en place, être plus prudents ou réticents dans l'autorisation de certaines initiatives. Cela peut limiter les projets et décourager certains élèves à s'engager.

Selon eux, il est donc important que **les jeunes puissent disposer de davantage d'autonomie dans la gestion de leurs projets et dans les instances qui les représentent.** Cela permettrait de favoriser leur engagement et leur participation à la vie de l'établissement.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

À l'horizon 2030, les institutions éducatives seraient plus adaptées aux besoins et aux envies des jeunes, leur permettant de s'épanouir dans un système où **les emplois du temps seront allégés** pour réduire les frustrations liées à leur densité actuelle.

Cette évolution favorisera une différenciation selon les besoins des territoires, permettant d'ajuster les réponses aux spécificités des milieux ruraux ou des métropoles.

Enfin, ce nouveau cadre permettra aux enfants d'expérimenter dès le plus jeune âge la démocratie et la participation citoyenne, transformant cet engagement en une pratique concrète vécue au quotidien.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Faire valoir les instances de représentation jeune

Descriptif :

Pour répondre à la crise de représentativité et au manque d'engagement, les parlementaires préconisent de développer et **de promouvoir massivement les instances de participation des jeunes (telles que les Conseils de la Vie Lycéenne ou les parlements de jeunes locaux) par une communication d'envergure dans des lieux stratégiques**. Cette visibilité est jugée essentielle pour que les institutions deviennent plus accessibles et se reconnectent aux réalités des citoyens et citoyennes.

Il est également impératif **d'assurer une réelle diversité et mixité sociale au sein de ces instances** afin de ne plus mobiliser uniquement les profils déjà engagés ou s'estimant d'ores et déjà légitimes. Cette ouverture doit inclure les jeunes les plus vulnérables, comme **les jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance**, en les intégrant durablement dans les processus de décision.

Enfin, les parlementaires encouragent une collaboration étroite entre les instances de participation scolaires et celles des collectivités. L'objectif est **de créer un réseau d'ambassadeurs à différentes échelles, locale, régionale et nationale**, pour transformer l'engagement citoyen en une pratique concrète et quotidienne, permettant aux jeunes de peser réellement sur les politiques publiques de leur territoire.

MIEUX PRÉPARER LES ÉLÈVES À LA VIE ADULTE ET À LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

La préparation à la vie adulte et professionnelle est primordiale car **le parcours scolaire actuel n'outille pas suffisamment les jeunes pour les réalités concrètes qui succèdent l'enseignement secondaire**, notamment en ce qui concerne la gestion d'un budget, la compréhension des taxes et impôts ou encore toutes les démarches administratives, sans distinction. Cette carence rend les élèves dépendants de la disponibilité et du réseau de leurs parents, créant une rupture d'égalité pour ceux qui ne bénéficient pas d'un entourage capable de les accompagner dans leur orientation.

Un meilleur accompagnement est également nécessaire pour **aborder avec sérénité les transitions vers l'âge adulte, qui sont aujourd'hui sources d'une anxiété profonde et d'un stress exacerbé par des dispositifs comme Parcoursup**. Sans ces clés de compréhension, de nombreux jeunes

subissent un sentiment d'illégitimité ou un « plafond de verre » qui les pousse à l'autocensure par peur de ne pas maîtriser les codes du monde professionnel. Enfin, structurer cet apprentissage au sein de l'école est le seul levier pour garantir une réelle égalité des chances et s'assurer que chaque jeune, quel que soit son bagage familial ou social, dispose des mêmes outils pour construire son avenir.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

D'ici 2030, les parlementaires appellent à ce que les élèves soient mieux préparés à la vie adulte. Cela pourrait passer par l'introduction d'une matière au collège et au lycée dédiée à l'apprentissage des démarches administratives et à l'utilisation d'outils, notamment pour mieux comprendre les aides auxquelles ils peuvent avoir accès.

Ainsi, la situation se sera améliorée si les jeunes se sentent mieux accompagnés pour entrer dans la vie adulte et s'ils ont moins d'appréhension face aux démarches administratives ou à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Familiarisation à la vie adulte

Descriptif :

Les parlementaires **préconisent l'instauration de cours pratiques et concrets dès le plus jeune âge, pour enseigner des compétences indispensables à l'autonomie, dans la vie quotidienne et active**, telles que la gestion administrative, l'éducation financière et la santé (sommeil, nutrition).

Ces modules, **conçus pour être participatifs et pragmatiques**, s'appuieraient sur des supports visuels, des témoignages et l'intervention régulière de professionnels extérieurs spécialisés afin de garantir un ancrage réel dans le quotidien, sans surcharger le corps enseignant.

L'ambition est de transformer le cadre scolaire en un véritable espace d'apprentissage de la vie, permettant à chaque élève de mieux appréhender les réalités et les responsabilités de l'âge adulte.

ADAPTER L'ÉCOLE AUX GRANDS ENJEUX CONTEMPORAINS

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

L'intelligence artificielle peut présenter des risques dans certains métiers ; elle peut donc être dangereuse si elle n'est pas utilisée à bon escient. Cependant, bien exploitée, elle peut constituer un enrichissement considérable. Il est essentiel de **promouvoir une sensibilisation éthique de l'IA, afin de prévenir des problèmes futurs.**

Par ailleurs, la baisse démographique, combinée à un manque de professeurs, entraîne des classes surchargées. Il semble important d'adapter le système scolaire aux enjeux contemporains afin que l'École soit en phase avec les jeunes qui en bénéficient. **Des classes trop nombreuses ne permettent pas un accompagnement individuel efficace et adapté.**

Sans nécessairement supprimer des enseignements, il est indispensable de mieux organiser les emplois du temps pour permettre aux élèves de profiter pleinement d'activités extérieures à l'École.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Les établissements scolaires **proposeront davantage d'opportunités professionnalisantes** (stages et interventions des professionnels) mettant en lien les jeunes de l'enseignement secondaire avec le monde du travail, ainsi qu'au travers l'introduction à des cours d'orientation.

Il est nécessaire de préparer l'avenir en **développant un programme autour de l'intelligence artificielle**, avec des IA éducatives capables d'accompagner les élèves et de soutenir l'enseignement.

Face aux crises, il serait utile de mieux sensibiliser les élèves en s'inspirant du modèle suédois, afin de leur permettre de développer un meilleur discernement.

En somme, il est important de construire **un modèle scolaire plus stable, capable de mieux gérer les classes et les ressources, en adoptant un système moderne, plus égalitaire et mieux réparti.**

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Réforme de l'éducation numérique

Descriptif :

Il s'agit ici de mettre en place des cours obligatoires sur l'utilisation éthique et modérée de l'intelligence artificielle, ainsi que sur ses dangers.

Ces cours pourraient être complétés par **des formations sur l'utilisation des outils bureautiques** (pack Office) et une réforme du système Pix afin d'accroître les compétences des élèves en informatique et leur sensibilisation aux risques numériques.

Acteurs mobilisés :

- Éducation nationale : à la source des modifications pour qu'elles s'établissent nationalement, et ce, pour tous types d'enseignement.

ACTION 2 : Cours pratiques et ateliers facultatifs

Descriptif :

Les parlementaires associent à cette mesure, une proposition de cours adaptés dans le temps, incluant **des formations à la vie adulte** (par exemple : compréhension de la fiche d'imposition) et des ateliers facultatifs pour les élèves, comme des travaux manuels ou des projets vidéo.

Ces activités seraient optionnelles et administrées selon le contexte local, pour un meilleur ancrage local.

Acteurs mobilisés :

- Collectivités territoriales ;
- Éducation nationale ;
- Associations : solliciter le tissu associatif tels que *L'Outil en Main* ou encore *Rura*.

ACTION 3 : faciliter le redoublement

Descriptif :

Il est envisageable d'adapter et simplifier le redoublement des élèves afin de réduire les inégalités qui s'opèrent durant les années en enseignement supérieur. À titre d'exemple, le redoublement pourrait être autorisé uniquement sur demande des professeurs, avec l'accord du proviseur, tandis que **les parents joueraient un rôle consultatif limité**.

Aujourd'hui, le redoublement est souvent difficile à mettre en place et se limite généralement aux cas de réorientation.

Acteurs mobilisés :

- Éducation nationale ;

- Établissements scolaires (collège-lycée) ;
- Parents d'élèves : verraient leur champ d'action s'amoinrir sur les décisions.

REVALORISATION DES FILIÈRES PROFESSIONNALISANTES

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Il est impératif de mettre fin à la hiérarchisation des parcours **en valorisant de manière équivalente les filières générales, technologiques et professionnelles**. Actuellement, la promotion des parcours dits « d'excellence » crée un entre-soi qui relègue souvent les filières professionnalisantes au rang de choix par dépit, alors qu'elles sont concrètes et particulièrement formatrices.

Cette situation est aggravée par **une baisse de financement et de valorisation de l'alternance**, marquée par des coupes budgétaires et des difficultés croissantes pour les jeunes à trouver des opportunités d'accueil en entreprise. Pourtant, les métiers issus de ces formations sont essentiels à la société et à la réussite de la transition écologique, nécessitant une revalorisation salariale et une reconnaissance accrue face aux tensions de recrutement.

Enfin, pour garantir une réelle égalité des chances, l'école doit cesser de forcer les élèves dans « un moule unique » et proposer des solutions sur-mesure adaptées aux besoins, aux goûts et aux aspirations de chaque individu.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

D'ici 2030, le système éducatif garantira une présentation équivalente de tous les parcours, mettant fin à **la hiérarchisation des filières**, afin que chaque élève puisse s'orienter librement selon ses envies plutôt que sous la pression de contraintes imposées.

Ce libre choix, rendu possible par une information transparente et non biaisée, permettra aux jeunes de trouver un sens réel à leur apprentissage en s'engageant dans des voies qu'ils auront choisi de manière éclairée. **Cette parité sera soutenue par un investissement budgétaire massif en faveur des filières professionnelles, des CAP et de l'alternance, secteurs désormais reconnus comme des piliers stratégiques de la réussite nationale.**

Enfin, cette transformation sera portée par une évolution profonde des mentalités, où enseignants, parents et élèves s'accorderont pour valoriser chaque talent individuel au-delà des modèles d'excellence traditionnels.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Affermir la promotion de la mixité et excellence des filières professionnelles

Descriptif :

Des campagnes de communication nationales seront lancées pour valoriser les parcours professionnalisants tout en déconstruisant les stéréotypes de genre, en mettant par exemple en avant la mixité dans les métiers du soin ou du bâtiment. **Chaque établissement sera en mesure de garantir une présentation équitable de l'ensemble des filières à tous les élèves, mettant fin à la hiérarchisation traditionnelle au profit d'une réelle égalité des chances.**

Dès le collège, **l'intervention d'enseignants issus de la voie professionnelle** permettra d'explicitier les contenus et les débouchés concrets de ces formations, souvent méconnus.

Enfin, le cursus du baccalauréat professionnel sera ajusté dans l'optique d'augmenter le volume d'heures professionnelles, répondant ainsi au besoin de formation pratique et de spécialisation attendu par le monde du travail.

COMMISSION THÉMATIQUE – SANTÉ PHYSIQUE & MENTALE

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui

Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire ... et qui leur permet de s'épanouir

- **Démocratisation de l'accès à la santé mentale et levée des tabous** : les dispositifs de soutien psychologique gratuit sont largement salués, notamment le dispositif national Mon Psy (18-25 ans) et les séances gratuites proposées par les régions comme la **PACA**, qui appuie la gratuité des séances psy. En **Auvergne-Rhône-Alpes**, le Centre-santé Jeune regroupe des soins gratuits, tandis que l'association Nightline offre un soutien par des pairs. Des figures publiques et lanceuses d'alerte comme Miel Abitbol (fondatrice de Lyynk) ou Irène Frachon (scandale Médiateur) sont citées en exemple pour avoir contribué à briser le silence sur ces sujets.
- **Accessibilité du sport et des infrastructures de loisirs** : le maillage territorial en complexes sportifs est jugé dense. Des outils comme le Pass Sport en **Auvergne-Rhône-Alpes** ou le Pass Santé en **PACA** facilitent l'inscription en club. Dans cette même veine, le **Grand Est** dispose d'un fort maillage territorial en matière de sport, à travers le programme Jeun'Est qui offre divers avantages. Les universités, notamment dans les **Hauts-de-France**, proposent des offres sportives très abordables et éparses. Des initiatives locales se distinguent, comme le Conseil Lillois de la Santé Mentale ou les jardins partagés en ville qui luttent contre l'isolement social.
- **Efficacité des services d'urgence et des soins de proximité** : la prise en charge en situation d'urgence est jugée très bonne en **Bourgogne-Franche-Comté**, où les services ne pas saturés contrairement à d'autres. De la même façon, certains établissements spécifiques sont salués pour leur efficacité, comme l'hôpital de Cognac (pas de surcharge) ou les centres de planning familial à Agen et Nérac en **Nouvelle-Aquitaine**, qui offrent un suivi de qualité. Également, les parlementaires saluent le dispositif de l'AME (Aide Médicale d'État) qui permet aux étrangers en situation irrégulière en France d'accéder à des soins médicaux et hospitaliers sous certaines conditions.
- **Innovations en prévention et santé publique** : les parlementaires mentionnent des campagnes de santé publique sur le terrain qui ont eu un impact considérable : à titre d'illustration, la vaccination généralisée contre la méningite à Rennes (**Grand Ouest**). En **Nouvelle-Aquitaine**, la mise en place des Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) et l'utilisation de dispositifs comme Pros-consulte (psy gratuit) montrent une volonté locale d'anticiper les crises.

Ce qui ne marche pas bien dans leur territoire... et qui ne leur permet pas de s'épanouir

- **L'aggravation des déserts médicaux et les barrières matérielles d'accès aux soins de spécialité** : l'éloignement géographique des médecins est une réalité critique, qui s'avère

préoccupante pour de nombreuses personnes. En Saône-et-Loire (**Bourgogne-Franche-Comté**), l'absence totale de spécialistes force les habitants à se déplacer sur de grandes distances, ou à se replier sur les urgences, tandis que les médecins généralistes dans les métropoles ont tendance à refuser de nouveaux patients. Les jeunes du **Grand Est** notent également une absence particulièrement inquiétante d'AESH, infirmiers et médecins dans la région. Les MDS (Maison Départementale de Santé), quant à elles, n'ont pas un fonctionnement optimal qui puisse pallier les besoins de la population. En Outre-mer, les exemples de la **Guyane** ou de **Mayotte** illustrent un délaissement structurel rendant l'accès aux dispositifs de soins quasi impossible pour une partie de la population.

- **Une saturation alarmante des dispositifs de santé mentale et physique de la prise en charge au suivi sur le temps long** : malgré la multiplication des annonces, le système psychiatrique est jugé « bouché », comme dans la région **Hauts-de-France** où les parlementaires participants à l'atelier territorial soulignent que les délais d'attente génèrent une détresse profonde. Le dispositif Mon Soutien Psy est également critiqué pour sa rigidité (limité à 12 séances) et ses motifs de consultation trop restrictifs, ne permettant pas une véritable thérapie. En milieu scolaire, les psychologues sont jugés invisibles ou en sous-effectif, et le programme de prévention PHARE (contre le harcèlement et cyberharcèlement) est qualifié de « désuet » ou peu appliqué. Dans la même veine, les PSSM NE sont enseignés qu'à une minime partie du corps professoral. Cette défaillance est doublée d'un mépris persistant de la part de certains professeurs ou parents, qui considèrent encore la santé mentale et physique comme un « caprice » ou un effet de mode.
- **L'impact délétère de l'environnement, du numérique et des discriminations sur la santé des jeunes : la santé des jeunes est menacée par des facteurs externes non régulés.**

Sur le volet dérèglement climatique, l'éco anxiété prend de plus en plus de place chez les jeunes qui est source de peur et de poids sur leur vie futur. Par exemple, dans les **Hauts-de-France**, l'industrialisation lourde a laissé des traces concrètes comme une eau polluée aux pesticides et un taux d'obésité record lié à une alimentation saine moins abordable que la nourriture industrielle. Aujourd'hui encore cette problématique est soulignée encore plus avec la présence des pesticides et PFAS dans notre alimentation.

Le numérique aggrave l'isolement avec l'émergence de dépendances affectives à des IA comme Zeta AI ou des algorithmes créant des « chambres d'écho » anxiogènes. La sédentarité et l'addiction aux écrans est également accentué par le numérique. L'OMS souligne que 80% des jeunes ne font pas une heure de sport recommandé par jour. Enfin, le système médical lui-même présente des failles éthiques : le « syndrome méditerranéen » (stéréotype raciste minimisant la douleur des personnes racisées) est dénoncé en **PACA**, tout comme le manque de formation sur les maladies féminines comme l'endométriose, poussant les jeunes filles à demander la généralisation des congés menstruels.

Tous ces éléments sont accentués par le manque de décision politique de la nationale au local (malgré des politiques locales telles que la mise en place des éco-délégués pour agir à tous les niveaux).

- **Reconsidération de la santé publique** : il est évident que les métiers du CARE ne sont pas suffisamment valorisés. D'autre part, la médecine a une tendance accrue à faire une dissociation entre santé physique et santé mentale, ainsi que d'écarter certaines formes de médecines dites « alternatives » ou encore « parallèles ».

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain

Liste des besoins de transformations :

1. Mener une politique plus forte pour lutter contre les déserts médicaux et les inégalités d'accès aux soins
2. Parcours scolaire qui protège : connaissance de soi (et de ses limites) et lutte contre l'individualisme
3. Veiller à une prise en compte plus ambitieuse de la santé de la femme
4. Prévention et sensibilisation dès le plus jeune âge : parler de la santé mentale et physique dans l'espace public et dans les enceintes scolaires
5. Identifier et enrayer les chemins addictifs

MENER UNE POLITIQUE PLUS FORTE POUR LUTTER CONTRE LES DESERTS MÉDICAUX ET LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX SOINS LIÉES À SON NIVEAU DE VIE

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

L'accès à un médecin généraliste et/ou spécialiste n'est pas équitable en fonction de là où on habite ou encore le revenu de nos familles. Le manque de médecin sur les territoires, que l'on appelle « **déserts médicaux** », impactent plus particulièrement les jeunes car :

- Naturellement, ils consultent moins, ce qui signifie moins de suivi, de soin et de prévention.
- Ce manque de suivi crée de l'anxiété qui s'accroît à cause du contexte géopolitique tendu, la crise climatique ou encore le sentiment d'inégalité.
- Création d'un risque « **effet boule de neige** » : la consultation peut parfois être teintée d'un sentiment de honte (notamment pour les consultations liées à la santé mentale), ce qui n'améliore aucunement la situation : les jeunes conservent pour eux un mal-être, qui tend ensuite à s'accroître. Enfin, le non-suivi initial entraîne des besoins d'accompagnement plus importants, alors que la prévention et l'anticipation auraient limité les dégâts.
- Développement de l'automédication en raison du manque de disponibilité du corps médical.

En complément, les parlementaires soulignent que le « nombre de bras » disponibles et les conditions de travail des professionnels accentuent ce phénomène.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

D'ici 2030, les jeunes souhaitent assister à une réduction visible des différences dans l'accès aux soins et les traitements entre les zones urbaines et rurales. Ils estiment cette réduction à 50% d'ici là.

La priorité est donnée au bien-être des soignants et du corps médical en général, dont les professions ne sont pas assez reconnues et dont le suivi psychologique n'est pas pleinement assuré. Par ailleurs, le parcours tumultueux pour accéder à ces professions, qui rebutent de nombreux jeunes à rejoindre le corps médical (exemple du nombre limité de place en médecine), sera revu, favorisant le plein emploi dans le secteur médical.

Les nouveaux médecins diront que la solidarité est au cœur de leur métier grâce à **un système de tutorat, d'accompagnement entre pairs et de soutien** (même s'ils pratiquent en zone rurale).

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Démultiplier les politiques/initiatives/programmes territoriaux d'accueil des professionnels de santé

Descriptif :

Cette action se réfère à de nouveaux modèles dans la façon d'exercer la médecine et la consultation auprès des patients. Quelques mesures pouvant être mises en place :

Les parlementaires évoquent **la démultiplication du programme « Bienvenue Docteur »** : programme en Lot-et-Garonne qui visait à maintenir l'exercice généraliste et le rendre effectif sur le territoire, via l'accueil de nombreux étudiants stagiaires en médecine et le soutien accordé aux CDS (Centre De Santé) ou aux MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaires).

Également, ils évoquent **l'appui des contrats d'engagement territoriaux**, qui consistent à rester un certain nombre d'années dans un département. Ainsi, cela permettrait d'apporter une vision sur les possibilités locales et rurales de travail dans le domaine de la santé, pour qu'elles ne soient pas concentrées dans les grandes villes.

D'autre part, il faut **unir les villages à travers des maisons de santé communes regroupant plusieurs petits territoires**. Cela permettrait de réduire les déplacements des patients et de réduire les coûts pour les villages, qui partageraient le budget à plusieurs.

Enfin, il faudrait **augmenter le nombre d'IPA (Infirmiers en Pratique Avancée)** pour augmenter le nombre de postes proposés et valoriser davantage les compétences en élargissant l'accès aux études de santé.

Acteurs mobilisés :

- Département / régions : mise en place des programmes relatifs à l'initiative Bienvenue Docteur et des contrats territoriaux pouvant être renouvelés ;
- Villes / villages : engagement au niveau local pour allier des petites communes pour qu'elles aient plus d'impact.

ACTION 2 : Développer les formations médicales sur le territoire

Descriptif :

Pour y parvenir, les parlementaires veulent **développer les formations médicales, afin que les études relatives s'étendent au-delà des très grandes villes**. Avoir ces formations dans des territoires dépourvus de médecins, permettrait d'ancrer celles-ci dans ces « déserts médicaux » et de sensibiliser les étudiants en médecine aux postes vacants dans le paysage rural.

Au sein même de ces formations, les parlementaires se posent la question quant à l'ouverture de nouvelles formations et/ou l'augmentation du nombre de places dans les formations déjà existantes, puisque ces dernières semblent trop sélectives.

UN PARCOURS SCOLAIRE QUI PROTÈGE EN MISANT SUR LA CONNAISSANCE DE SOI (ET DE SES LIMITES), LUTTANT CONTRE L'INDIVIDUALISME

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

L'emploi du temps type d'un jeune est chargé : il faut comprendre le temps de trajet pour aller et revenir de l'école, la pratique sportive, les temps de révision... En plus de l'impact sur le sommeil et le temps libre, cela questionne les parlementaires sur l'impact de cet agenda très chargé qui implique de devoir faire des choix. Cela encourage parfois à supprimer une activité sportive régulière, alors qu'elle est à même de préserver un équilibre chez l'enfant et les jeunes.

À cela s'ajoute le stress de « bien faire », d'être « le meilleur » : relativement au système de note et à la **compétitivité** qui règne au sein du système éducatif actuel. Les parlementaires soulignent que les transitions entre les cycles ou encore celui entre le lycée et la vie universitaire, sont sources de stress.

Le passage à l'enseignement supérieur en est le point culminant, et à ce titre, Parcoursup est notamment cité comme un grand vecteur de stress.

Les jeunes touchés par les inégalités sociales et économiques doivent faire plus d'effort pour intégrer des grandes écoles, et ainsi, leur pression mentale est exacerbée.

Promouvoir un parcours scolaire bienveillant c'est aussi accepter que la santé mentale soit un sujet de discussion essentiel, même à l'école. Les dernières actualités en lien avec le harcèlement ou la mort de Samuel Paty, doivent être explicitées, et non taboues. **L'école doit devenir un espace d'expression**, pour éviter que des séquelles soient vécues individuellement ou encore ne soit mises sous le tapis pour se révéler plus tard, en tant qu'adulte.

On note aussi que l'individualisme est poussé jusque dans le sport, puisque la course et la comparaison via des applications de performance (Strava) devient l'un des échappatoires les plus courants actuellement.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé.... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Dans 4 ans, chacun et chacune sera acteur de sa propre santé et prendront plus soin d'eux, en sachant reconnaître les « sonnettes d'alarme » de leur corps et de leur santé. **Cela demande**

notamment de ne plus faire la dissociation entre santé mentale et physique. Ce sont deux domaines conjoints.

Pour cela, on favorisera les bienfaits du sport et du temps libre en organisant et optimisant les emplois du temps scolaire, parvenant à atteindre cet équilibre !

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Créer des temps dédiés à la connaissance de soi et de l'autre

Descriptif :

L'objectif de cette action est de **développer des temps dédiés à l'apprentissage de soi dès le plus jeune âge, et tout au long de la vie de l'enfant / de l'adolescent**. Plusieurs sujets sont mis à l'honneur : santé, tant physique que mentale, gestion des émotions, compréhension des impacts du harcèlement...

Pour mettre la lumière sur ces sujets, les parlementaires mentionnent l'existence des cours d'empathie, des formations de premiers secours, une sensibilisation à l'intelligence émotionnelle, un partage de témoignages, la reconnaissance des signes d'agression et de harcèlement, un affichage explicite (incestomètre, violentomètre) et des formations en santé mentale.

Les jeunes insistent particulièrement sur l'obligation d'assister à une formation, essentielle pour diffuser l'importance de la santé mentale, et ce, dans tous les milieux de vie.

Afin de répondre aux défis budgétaires et aux contraintes d'emploi du temps des établissements, les réflexions ont convergé vers **une réorientation des cours d'Enseignement Moral et Civique (EMC)**. En allégeant la pression de l'évaluation par la suppression des notes (en EMC), ces heures pourraient être consacrées à une approche globale du développement de l'individu, incluant la santé physique, mentale et l'éducation à la sexualité. Ce cadre renouvelé offrirait aux professionnels de santé un espace d'expression privilégié pour accompagner les élèves dans leur compréhension du monde et d'eux-mêmes.

ACTION 2 : Développer un réseau à différentes échelles avec les élèves en reprenant le principe des CVL (Conseil de Vie Lycéenne)

Descriptif :

Afin de renforcer le soutien de proximité au sein des établissements scolaires, les parlementaires préconisent **la création d'un réseau structuré d'ambassadeurs dédiée à la santé physique et mentale**. Ce dispositif s'articulerait à **plusieurs échelles**, incluant des correspondants nationaux et régionaux ainsi qu'une **présence active dans chaque lycée**. L'objectif est d'instaurer un dialogue permanent entre les professionnels de santé et les élèves, où les premiers transmettent aux seconds (ambassadeurs) des clés de compréhension et des outils concrets. Ces connaissances seraient ensuite diffusées auprès des pairs, permettant à chaque membre de la communauté scolaire de **savoir identifier et réagir face à la détresse d'un camarade**.

Cette mesure vise à garantir à chaque élève **un interlocuteur de confiance** vers lequel se tourner en cas de difficulté, grâce à la nomination de deux ou trois ambassadeurs par établissement. En s'appuyant sur des formations spécialisées, ces jeunes volontaires deviendraient **des acteurs**

centraux de la prévention, capables d'orienter efficacement leurs camarades vers les structures compétentes. Pour valider l'efficacité de ce dispositif et mesurer son impact réel sur le bien-être des lycéens, les parlementaires proposent d'initier une phase d'expérimentation à l'échelle d'un département pilote avant d'envisager une généralisation nationale.

ACTION 3 : Interconnexion entre les ministères de l'Éducation nationale, de la Santé et les jeunes de la société civile

Descriptif :

Le constat formulé par l'un des parlementaires souligne **une fracture institutionnelle** où le ministère de l'Éducation semble parfois percevoir la santé comme un domaine extérieur à sa mission première.

Cette situation se traduit sur le terrain par une saturation des dispositifs en milieu scolaire, où les psychologues sont souvent jugés invisibles ou en sous-effectif, tandis que **des programmes de prévention comme PHARE sont perçus comme trop peu appliqués**. Une partie du corps enseignant conserve d'ailleurs un certain mépris pour ces questions, considérant encore la détresse mentale ou physique comme un simple événement passager.

Pourtant, pour les jeunes parlementaires, l'avenir repose sur la création de ponts solides entre ces deux thématiques, car la santé ne peut plus rester confinée au seul cercle familial et doit devenir un véritable apprentissage pour la vie au sein des infrastructures scolaires.

En créant ces liens transversaux et en effectuant un décroisement, **l'école cesserait de dissocier la réussite académique de l'équilibre psychologique** pour devenir un espace d'expression protecteur et holistique. À terme, cette collaboration étroite entre les ministères de l'Éducation et de la Santé permettrait à chaque élève de devenir un acteur conscient de son propre bien-être, capable d'identifier ses limites et ses propres sonnettes d'alarme grâce à un accompagnement continu.

ACTION 4 : Développer la QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail) à l'école et à l'Université

Descriptif :

Les parlementaires proposent de mettre en place **un diagnostic structurel inspiré des thématiques de la QVCT, au sein de chaque établissement scolaire et universitaire**. Cette démarche permettrait de mesurer, à partir de données factuelles et concrètes, la réalité de la prise en compte de la santé physique et mentale dans le quotidien des élèves et des étudiants.

Pour opérationnaliser cette évaluation, il est suggéré de mener des expérimentations comparatives entre différents types d'établissements, en confrontant par exemple des structures pratiquant des cours de 45 minutes à celles conservant des sessions de 55 minutes. L'impact de ces rythmes serait alors évalué par le biais de questionnaires distribués en début et en fin de période de test, afin d'identifier les bénéfices réels d'une réduction du temps de cours sur l'équilibre général de la jeunesse.

À terme, les conclusions issues de ces diagnostics locaux serviraient de base à **une réflexion d'envergure nationale visant à réévaluer la durée des enseignements** pour favoriser une scolarité plus protectrice et sereine.

VEILLER À UNE PRISE EN COMPTE PLUS AMBITIEUSE DE LA SANTÉ DE LA FEMME (DANS SON ASPECT PHYSIQUE ET PSYCHIQUE) TOUT AU LONG DE SA VIE

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Beaucoup de sujets liés au corps et à la santé de la Femme, ont un faible écho aujourd'hui. À titre d'illustration, les **SOPK** (syndromes ovaire polystiques) ou **l'endométriase**, sont peu explicités ou mentionnés auprès des femmes et du reste de la population. Ce que cela entraîne :

- Une tendance systémique à ne pas prendre en compte les douleurs et les dédramatiser : utiliser l'argument que c'est « naturel » et ne pas considérer qu'il s'agit d'un handicap invisible, pour ainsi ne pas traiter le problème.
- Les femmes plus spécifiquement, ne savent pas forcément ce que cela veut dire et procèdent à des **diagnostics tardifs**.
- Mauvais accompagnement pour accompagner et soulager : les bonnes pratiques et les spécialistes associés à ces pratiques, ne sont pas mis en avant.
- Impact sur la vie scolaire et professionnelle : pas de réflexion sur de potentiels aménagements pour aider les Femmes dans leur quotidien.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Les symptômes ne seront plus minimisés et les examens se feront plus tôt, pour favoriser des diagnostics anticipant des problèmes. Cela induirait une santé plus « paisible » pour la Femme, un quotidien plus agréable et une charge quotidienne moins forte, par conséquent.

Si cette banalisation du traitement est faite, alors les personnes dans les milieux professionnels et scolaires, seront plus à mêmes de comprendre certaines absences ou certains dérangements dans le travail fourni.

Cela induirait une reconnaissance par tous et toutes et plus particulièrement par les professionnels de santé et les institutions, de l'endométriase comme un handicap invisible.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Dédier plus de temps lors des cours de SVT à la compréhension du corps humain

Descriptif :

Les jeunes parlementaires préconisent **une refonte des programmes de Sciences de la Vie et de la Terre**, du collège au lycée, afin de placer la compréhension du corps humain au centre de l'apprentissage pour l'ensemble des filières, qu'elles soient générales ou professionnelles.

Cette approche vise à briser les tabous et à **visibiliser les réalités physiologiques**, notamment en mettant en lumière les spécificités de fonctionnement entre les corps masculin et féminin. En favorisant ces connaissances fondamentales, l'école permet d'instaurer un dialogue sain et éclairé entre les élèves, transformant l'étude biologique en un véritable outil de compréhension mutuelle et de respect des singularités de chacun.

ACTION 2 : Doter chaque établissement scolaire, universitaire, secteur professionnel et entreprise d'un plan prenant en compte la femme et sa santé

Descriptif :

Par famille d'acteurs, les parlementaires envisagent d'imaginer un plan interne détaillant des actions à destination des femmes, que cela s'applique à la prise en compte de sa santé ou encore à la place des femmes plus largement.

Ce plan est élaboré avec les principales intéressées et peut intégrer un ensemble de mesures :

- Il prévoit l'aménagement de l'emploi du temps et une gestion des absences plus compréhensive et adaptable **incluant les congés menstruels**.
- Il assure également la mise à disposition de matériels et équipements adéquats, tels que des salles de repos et des fauteuils ergonomiques pour mieux se relaxer et traiter la douleur, ainsi que la gratuité des serviettes hygiéniques ou tampons pour que cela ne soit pas à la charge de la femme.
- L'organisation de groupes de discussion entre pairs permettrait aussi de partager les expériences et techniques vaquant à l'amélioration du bien-être de chacune.
- Enfin, ce plan comprendrait des « campagnes d'*empowerment* », donnant un signal fort sur la légitimité des femmes dans tous les secteurs.

ACTION 3 : Renforcer la recherche et améliorer le dépistage et le diagnostic des maladies touchant les femmes dès le plus jeune âge.

Descriptif :

Afin de répondre à des enjeux de santé publique encore trop peu explorés, les parlementaires appellent à un renforcement substantiel des moyens financiers dédiés à la recherche sur l'infertilité, la gestion des douleurs et la diversification des méthodes contraceptives alternatives à la pilule.

En parallèle, ils préconisent une transformation de l'approche diagnostique dès l'adolescence : les professionnels de santé doivent être encouragés à **engager des investigations cliniques approfondies dès l'âge de quinze ans**. L'objectif est de favoriser une détection précoce pour proposer des réponses thérapeutiques, qu'elles soient médicamenteuses ou non, parfaitement ajustées aux réalités de chaque pathologie.

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE : PARLER DE LA SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS LES INSTITUTIONS SCOLAIRES

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

La santé mentale et physique englobe une variété de sujets, qui vaque à l'équilibre et le bien-être de chacun et chacune : cela soulève l'importance de pratiquer du sport, de prendre en compte l'anxiété, en passant par les problèmes de santé, la vie affective et sexuelle, le harcèlement, le handicap invisible, toutes formes d'addiction...

L'ensemble de ces sujets ne doit pas rester **enclavé à certains cercles**, tel que le cercle familial (pour ceux qui ont la chance que ça soit un sujet dans la famille) et doivent se répandre au-delà, dans les infrastructures scolaires : on doit introduire un « **apprentissage à la vie** ».

C'est important car cela permet de déceler des problèmes qui peuvent prendre de l'ampleur. À titre d'exemple, les jeunes soulèvent **l'exposition prématurée à des images et vidéos pornographiques**, qui induisent un rapport à la vie sexuelle et affective très particulier. Il faut démystifier et anticiper les réactions à ce genre d'expositions durant l'enfance.

Un problème subsiste : la prévention passe principalement par le « nombre de bras » disponibles et les conditions de travail des professionnels. Les lycées ne sont pas dotés de la même manière entre infirmières et psychologues. Un parlementaire partage qu'il existe 5000 postes vacants.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

D'ici 4 ans, on aura amélioré les formations à la nutrition, au sport, à la posture et une vie qualitative en général !

Elles seront rendues accessibles, simples, dans l'optique de désengorger un grand nombre de problèmes qui surviennent à la suite. La généralisation de « *safe places* » permettront de délivrer cette parole.

Enfin, la prévention sera pensée comme un parcours, et non seulement de la sensibilisation ponctuelle, dotant la société d'une oreille plus attentive aux déséquilibres des individus.

Pistes d'actions pour y répondre :

Action 1 : Ajouter au programme scolaire (de la maternelle aux études supérieures) des cours portant sur les problématiques rencontrées par les enfants et jeunes

Les jeunes parlementaires estiment que l'on doit partir du modèle des cours d'EMC (enseignement moral et civique) autour de différents thèmes touchant aux problématiques rencontrées par la jeunesse en raison de leur âge et/ou lié à leur génération :

- **EVARS-S** (éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle – et à la santé) ;
- Préparation au monde professionnel ;
- Handicap visible et invisible ;
- Santé physique et mentale ;
- Différentes formes d'addictions - en expliquer les effets concrets sur le corps.

Ces cours ne se veulent pas théoriques mais **pratiques et participatifs**. L'animation de ces derniers est pilotée par divers acteurs plausibles : professionnels, professeurs, individus concernés... Et ce, dans des formats différents mêlant échanges, réflexions entre pairs et/ou témoignages.

Cependant, les parlementaires appellent à la vigilance sur certains points, telle qu'à la surcharge, au regard des emplois du temps déjà très chargés ; ainsi qu'à l'importance de solliciter l'avis des jeunes concernés, au risque qu'ils soient totalement dépossédés de motivation (rendant alors futile l'objectif initial).

Acteurs mobilisés :

- Éducation nationale : agence de cette façon les programmes scolaires ;
- Ministère de la Santé : apport d'expertise et garanti de l'indexation des modules santé dans le système éducatif.

IDENTIFIER ET ENRAYER LES CHEMINS ADDICTIFS (TABAC, SUCRE, ALCOOL, RÉSEAUX SOCIAUX...) POUR PERMETTRE AUX JEUNES DE VIVRE PLUS SAINEMENT À L'AVENIR

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Les jeunes formulent un constat sans appel : pour beaucoup d'entre eux, la société n'arrive pas à avoir le contrôle et la main sur ces addictions ! Pourtant, **elles sont à mêmes de créer de l'isolement, une sédentarité accrue et une exposition à la violence exacerbée** pour les jeunes n'ayant pas les outils de compréhension nécessaires.

Il va de soi que ces addictions, lorsqu'elles ne sont pas traitées, ont un effet « boule de neige » qui découle vers des comportements qui ne sont ni sains, ni équilibrés, ne favorisant pas le recul et la réflexion.

À ce titre, les réseaux sociaux (RS) véhiculent des images violentes et banalisent certains faits et propos : la bulle algorithmique accentue d'autant plus cette banalisation et cette intensification du danger.

De plus, il existe **un risque d'auto-diagnostic** : tendance virale qui essaie de traduire ce qu'il/elle ressent et incitant au suicide (exemple : tutoriel appelé « comment réussir sa tentative de suicide »).

Autre danger notable : la « **glamourisation** » des **troubles du comportement alimentaire**, touchant principalement les femmes et les jeunes (plus sensibles à leur apparence), prônant la minceur, en dépit de leur santé.

À cela s'ajoutent **les comportements parfois irresponsables des influenceurs, libres de propager des idées ou comportements péjoratifs, selon leur bon vouloir**. Ces influenceurs s'adressent souvent à une communauté jeune, voire très jeune.

Par conséquent, il faut accroître l'intérêt aux processus afin de se détacher des addictions, qui ne doivent pas être réservés à certaines personnes, car l'accompagnement est souvent coûteux.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

En 2030, on sera témoin d'un déclin notable de l'ensemble des addictions, d'une dédramatisation de celles-ci dans les médias et plateformes numériques, et d'une humanité plus tangible dans nos sociétés (vaincre l'omniprésence du virtuel).

Les individus ne seront plus à la recherche du gain instantané : cela ramène au fait de « scroller », de prendre une substance, de gagner vite... **Au contraire, l'ensemble de la société sera à la recherche du récréatif.**

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Gel des prix sur les produits alimentaires sains et locaux (cf. produits de première nécessité)

Pour une bonne santé physique, les parlementaires misent sur l'accessibilité des produits alimentaires sains, pour contrer l'attractivité des produits jugés « mauvais » pour la santé mais aussi des produits importés.

Ce point d'attention s'adresse notamment aux DOM TOM.

ACTION 2 : Alignement des médias dans la promotion de produits sains mettant en avant les bienfaits des produits sans sucre, alcool...

Descriptif :

Les parlementaires préconisent une régulation stricte de l'espace publicitaire en **limitant la promotion des produits addictifs sur les médias et les chaînes de télévision**, majoritairement suivie par la jeunesse.

Cette initiative vise à briser l'influence des messages commerciaux qui favorisent la sédentarité et l'isolement social dès le plus jeune âge. Au-delà de la simple restriction, les jeunes proposent d'aligner la stratégie des médias afin de mettre en avant les bienfaits d'un mode de vie sain et des produits sans substances nocives, comme le sucre ou l'alcool.

En agissant directement sur les canaux de diffusion les plus fréquentés par les mineurs, l'objectif est **de réduire la normalisation des comportements à risque** et de protéger l'intégrité physique et mentale des générations futures face à l'omniprésence des sollicitations marchandes.

ACTION 3 : Lutter contre la diffusion de messages sur les réseaux sociaux invitant à la consommation et au comportement addictif

Descriptif :

Les discussions au sein de la commission révèlent des divergences quant à la régulation des pratiques numériques, notamment concernant la promotion de produits addictifs par les influenceurs.

Une partie des parlementaires plaide pour une approche répressive, estimant indispensable de sanctionner ces acteurs par des mesures concrètes telles que **la démonétisation de leurs contenus**.

À l'inverse, d'autres membres préconisent une stratégie moins restrictive, considérant qu'un accompagnement positif aurait un impact plus significatif sur les comportements. Cette seconde approche privilégierait **la valorisation de la responsabilité numérique par la création de labels certifiés**, permettant de distinguer et de promouvoir officiellement la qualité et l'éthique des contenus partagés auprès de la jeunesse.

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui

Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire... et qui leur permet de s'épanouir

- **Dynamisme de la démocratie locale et des instances participatives** : les parlementaires relèvent l'importance et la pertinence d'organes de représentation à l'échelle des territoires. Cela s'illustre par les Conseils Régionaux de la Jeunesse (CRJ) dans l'ensemble des régions, ou via des Conseils Municipaux des Jeunes (CMDJ) notamment investis en **Nouvelle-Aquitaine** dans des villes comme Agen, ou Cognac, ainsi qu'en **Auvergne-Rhône-Alpes**, à Lyon ou Grenoble. Dans le **Grand Est**, les jeunes félicitent l'existence de Conseils de la Vie Collégienne et Lycéenne dans la région, implantant un pouvoir décisionnel aux jeunes à l'échelle locale. Autre exemple : en **Hauts-de-France**, plus précisément à Dunkerque, une « cérémonie de la citoyenneté » est spécifiquement organisée pour remettre la carte électorale aux nouveaux votants.
- **Richesse du tissu associatif comme vecteur d'engagement** : l'engagement passe d'abord par le local. Les maisons associatives dans les **Hauts-de-France** et la forte présence de clubs de sport à Agen sont citées comme des portes d'entrée vers la citoyenneté. À Montpellier (**Occitanie**), le dynamisme est porté par des structures comme le Parlement étudiant ou des simulations des Nations Unies. Le monde associatif donne un sens aux individualités et peut permettre de s'extirper de situation de burn-out ou de pallier les carences du monde du travail (manque de sens). L'engagement associatif forge également la polyvalence et la construction d'un esprit critique, sortant les individus de ses carcans habituels.
- **Accès à la culture et aux services publics** : la densité des transports en **Île-de-France** et la mise en place de cartes spécifiques comme le Pass Jeune Région ou la Carte culture Lyon en **Auvergne-Rhône-Alpes**, facilitent l'émancipation des jeunes au sein de la société.
- **Outils novateurs pour la protection et la solidarité** : de nouveaux dispositifs et plateformes d'expression sont mis à disposition des individus, et en particulier des jeunes, afin de garantir leur sécurité, tout autant que leur intégrité. À titre d'exemple, il existe l'application The Sorority favorisant l'entraide en situation de danger, ou encore le dispositif Angela, installé à Montpellier en **Occitanie**, garantissant des lieux sûrs en cas de harcèlement.

Ce qui ne marche pas bien dans leur territoire... et qui ne leur permet pas de s'épanouir

- **Expliciter la notion de Société & Citoyenneté** : ce thème est vaste et nécessite une réflexion en amont pour définir les lignes directrices et les points sur lesquels les jeunes préfèrent se concentrer. Ils relèvent la transversalité de la thématique, qui implique donc de préférer certains aspects à d'autres, afin de ne pas se heurter aux autres sujets du LPJ 26. Cela soulève aussi la distance créée entre les jeunes et la notion d'être citoyen et partie prenante de la société.
- **Crise profonde de la représentativité et défiance croissante envers les institutions politiques** : elle se traduit à travers un déclin de l'engagement et une de la confiance des électeurs envers les élus, autrement dit, on observe une perte de légitimité citoyenne. Ces derniers semblent être déconnectés de la réalité et manquent de transparence dans leurs relations et actions. Dans les instances participatives à destination des jeunes, qui d'une part, se font rares ou n'influencent que très peu les processus décisionnels, l'échantillon représentatif de la population jeune semble être limité. En **PACA**, lors des rencontres, un seul jeune sur l'ensemble des participants n'avait jamais fait partie d'un conseil régional ou d'une instance similaire, prouvant la difficulté à renouveler les profils engagés. Enfin, l'abandon ressenti dans les DROM renforce ce sentiment d'infériorité, avec des dispositifs politiques souvent jugés inadaptés car ciblés sur les expatriés ou les personnes aisées au détriment des réalités locales.
- **Un échec des outils éducatifs et numériques dans l'acculturation aux enjeux de la citoyenneté** : l'enseignement moral et civique (EMC) est massivement jugé trop théorique et ennuyeux, ne parvenant pas à transmettre véritablement la connaissance des processus démocratiques. Cette carence pédagogique entraîne des conséquences directes, comme en **Bourgogne-Franche-Comté** où le taux de participation aux élections du CROUS n'a atteint que 7 %. De plus, ils notent une perte de sièges étudiants aux conseils jeunes du pôle universitaire de Franche-Comté. Au-delà de l'école, des barrières techniques bloquent l'engagement précoce : la plateforme France Connect est inaccessible aux mineurs, les empêchant concrètement de signer des pétitions citoyennes en ligne. De plus, le manque d'information sur les échelons locaux est criant. Les jeunes du **Grand Ouest** et du **Centre-Val de Loire** signalent une méconnaissance totale des compétences de la région ou du département, ainsi que des enjeux des élections municipales qui affectent pourtant leur quotidien.
- **Des fractures territoriales et matérielles** : l'accès à la vie citoyenne est conditionné par des réalités géographiques et financières inégales. Dans le Tarn (**Occitanie**) ou encore les milieux ruraux des **Hauts-de-France**, l'isolement et le manque de maillage associatif rendent l'engagement matériellement difficile, contrairement aux grandes métropoles. Dans le **Grand Ouest**, l'absence de conseils municipaux de jeunes dans les petites communes freine l'installation d'infrastructures de proximité comme des city-stades ou des skate-parks. À cela s'ajoute une précarité croissante, notamment en **Île-de-France**, où la nécessité de cumuler des jobs étudiants empêche le bénévolat et les activités en dehors du cadre professionnel et étudiant. Enfin, l'espace public demeure inégalitaire : en **Auvergne-Rhône-Alpes**, région

vallonnée, l'absence d'équipements adaptés pour le handicap dans les établissements recevant du public exclut une partie de la population civile de la société.

- **Un système judiciaire marqué par des lenteurs procédurales** : la justice française souffre aujourd'hui d'un manque criant de moyens et d'un fonctionnement dont les procédures sont jugées « enlisantes », paralysant par conséquent l'accès effectif au droit pour les citoyens. Cette fragilité est particulièrement mise en exergue en **Bourgogne-Franche-Comté**, une région explicitement qualifiée de « désert juridique » (situation où le droit est insuffisamment mis en œuvre) lors des débats. Par ailleurs, une faille majeure est soulignée concernant l'impartialité des instances de régulation de l'État : l'IGPN est perçue comme un organe trop lié aux décisions gouvernementales, ce qui nuit à sa crédibilité pour traiter des sujets sensibles. Enfin, cette défiance est renforcée par une bureaucratie et une stratification du domaine public jugées « absolument incompréhensibles », rendant le système juridique opaque pour l'ensemble des citoyens et citoyennes.
- **Une supranationalité européenne peu tangible** : en France, il est difficile et rare de se sentir européen ; alors que le droit européen lui-même, supprime le droit français. La connaissance des mécanismes et rouages de l'UE sont souvent méconnus et ne permet pas aux jeunes de saisir le rôle fondamental de cette dernière, ainsi que l'importance de nos relations avec les pays voisins. En matière d'identité, les jeunes se demandent si l'identité européenne peut sincèrement être tangible ou s'il peut se conjuguer avec l'identité nationale ? Dans la région du **Grand Est**, la présence européenne à Strasbourg semble redéfinir la connaissance et le sentiment d'appartenance à l'UE.
- **Dépréciation du monde associatif** : l'engagement jeune dans le tissu associatif semble décliner, malgré sa vastitude. Il est, d'une part, marginalisé dans le monde éducatif ou politique, car peu sollicité, ou pas suffisamment. D'autre part, cet engagement peine à se perdurer au-delà des études, supplanté par la vie professionnelle ou familiale, et peine également à être perçu comme un moyen d'action qui n'est pas éminemment extrême. Par ailleurs, le monde associatif place le lien social au cœur de leurs actions, contrant l'individualisme ambiant, à l'image de Victoires Populaires en **Nouvelle-Aquitaine**, qui parle par exemple de justice sociale. Enfin, cette dépréciation est également le fruit du lien entre les communautés à l'échelle locale, qui périclité.

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain

Liste des besoins de transformations :

1. Définir la notion de Société & Citoyenneté : promouvoir une société où cohésion et lien sociaux sont renforcés
2. Pallier la crise de représentativité actuelle et garantir une proximité entre élus et électeurs

3. Réapprendre à discuter et débattre, contre la polarisation et l'obstruction du débat constructif
4. Engagement citoyen : comment lever les barrières à l'engagement et faire valoir tous les modes d'engagement
5. Éducation et sensibilisation : construire un cadre propice à la compréhension de notre environnement politique et sociétal

DÉFINIR LA NOTION DE SOCIÉTÉ & CITOYENNETÉ : PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ OÙ COHÉSION ET LIEN SOCIAUX SONT RENFORCÉS

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Comment faire société ? Quelle société veut-on « promouvoir » auprès des jeunes ? Comment renouer du lien ? Comment la citoyenneté peut-elle parler aux jeunes ? **Que faire de l'UE dans notre rapport à la citoyenneté ?**

Dans cette même veine, on estime que **le lien est rompu**. On ne parle que de la société de manière négative, poussant les gens à s'éloigner des uns des autres. On ne parle ni des dispositifs qui nous permettent de faire société, ni des choses positives qui rassemblent. **Faire société ça s'apprend, mais avant tout, ça se vit !**

Cette définition fait aussi résonance avec l'attente « **Réapprendre à discuter et à débattre** », sollicitant la réflexion autour des programmes scolaires : quelle histoire de la France apprend-t-on aux jeunes ? Comment promouvoir la nuance au cœur de nos sociétés ? Cependant, malgré les points de contingences, ce point ne sera pas abordé ici mais bien dans l'attente précédemment citée.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra ...

D'ici 2030, la notion de société et de citoyenneté aura évolué vers une réalité plus concrète, vécue et partagée. **Les jeunes ne percevront plus la citoyenneté comme une abstraction institutionnelle, mais comme une expérience quotidienne**, fondée sur l'engagement, la rencontre et la participation. Grâce à des dispositifs favorisant la mixité sociale, les échanges intergénérationnels et les expériences collectives, le lien social sera progressivement renforcé.

Ainsi, l'apprentissage des enfants à la citoyenneté sera fondé sur l'importance de faire société ensemble, contrecarrant l'individualisme ambiant de notre société actuelle.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Garantir à chaque jeune un environnement de mixité sociale et culturelle.

Descriptif :

Instituer un service public inspiré du scoutisme, proposant à chaque enfant, quel que soit son milieu social, **un séjour éducatif gratuit de 10 à 14 jours par an**, axé sur la déconnexion, l'activité physique, la lecture, les pratiques artistiques et la découverte de la nature.

L'objectif est de recréer des espaces concrets de rencontre entre jeunes de milieux sociaux, culturels et territoriaux différents, afin **de lutter contre les logiques d'entre-soi qui fragmentent la société**. Inspiré du modèle du scoutisme, ce dispositif prendrait la forme d'un service public universel proposant à chaque enfant un séjour annuel gratuit de dix à quatorze jours.

Ces séjours seraient centrés sur la vie collective et la coopération : activités physiques, projets artistiques, ateliers de lecture, découverte de la nature et sensibilisation aux enjeux écologiques. La déconnexion des écrans, intrinsèque à ces activités, favoriserait les interactions directes et le développement de compétences sociales.

Au-delà du simple séjour, il s'agirait d'un véritable apprentissage du vivre-ensemble : apprendre à dialoguer, à coopérer, à gérer les conflits et à reconnaître la richesse des différences.

Acteurs mobilisés :

- État (ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Jeunesse et des Sports) : pilotage du dispositif, financement et cadre pédagogique ;
- Collectivités territoriales : mise à disposition de lieux d'accueil et **coordination locale** ;
- Associations d'éducation populaire (ex : Les Scouts et Guides de France) : encadrement, expertise pédagogique et animation ;
- Établissements scolaires : identification et orientation des jeunes participants ;
- CAF (Caisses d'allocations familiales) : soutien financier et accès équitable au dispositif ;
- Entreprises partenaires : soutien logistique ou financier dans le cadre de **politiques RSE**.

ACTION 2 : Nouveau format du SNU (Service National Universel) : des lieux de rencontre proposés par l'État, sources de mixité et de cohésion sociales

Descriptif :

Alors que le SNU a été délaissé en janvier 2026, les jeunes proposent de reprendre et repenser en profondeur le SNU pour en faire un **véritable outil de cohésion sociale**. Plutôt que de rester un

dispositif ponctuel et parfois perçu comme formel, il pourrait devenir un parcours progressif et structurant, centré sur l'expérience collective et l'engagement citoyen.

Ce parcours inclurait des temps réguliers de rencontre entre jeunes, des missions d'intérêt général ancrées dans les territoires (solidarité, environnement, culture) et **des temps de formation au débat démocratique et à l'esprit critique**.

L'objectif est de faire du SNU un espace où les jeunes expérimentent concrètement la citoyenneté, à travers l'action et la responsabilité, tout en favorisant la mixité sociale et territoriale.

Acteurs mobilisés :

- État (Premier ministre, ministère des Armées, ministère de la Jeunesse) : coordination nationale et évolution du cadre du SNU ;
- Collectivités territoriales : déclinaison locale des missions et ancrage territorial ;
- Associations (solidarité, environnement, culture) : accueil des jeunes en mission et encadrement ;
- Établissements scolaires et universitaires : articulation avec les parcours éducatifs ;
- Missions locales : accompagnement des jeunes en insertion ;
- Défense et sécurité (armée, réserves citoyennes) : encadrement partiel.

ACTION 3 : Le lien intergénérationnel : favoriser les échanges entre jeunes et personnes âgées

Descriptif :

Cette action vise à recréer du lien entre générations, dans **un contexte marqué par l'isolement croissant des personnes âgées et la fragmentation sociale**. Il s'agit de développer des espaces d'échange réguliers permettant une rencontre entre expériences de vie et regards contemporains.

Inspirés des cafés intergénérationnels, ces dispositifs pourraient prendre la forme d'ateliers partagés (artistiques, culturels, numériques), de temps de discussion ou encore de projets communs (mémoire locale, transmission de savoir-faire).

De la même manière, cela s'inspire des logements intergénérationnels : **une "double expérience"** où les jeunes profitent d'un logement abordable et de récits de vie partagés, tout en contribuant à la lutte contre l'isolement des personnes âgées et au renforcement de leur sentiment d'utilité sociale.

Acteurs mobilisés :

- Collectivités territoriales : soutien logistique, mise à disposition de lieux (maisons de quartier, médiathèques) ;
- Associations de solidarité (ex : Les Petits Frères des Pauvres) : organisation et animation des rencontres ;

- EHPAD et structures médico-sociales : participation des personnes âgées et encadrement ;
- Établissements scolaires et universitaires : mobilisation des jeunes et intégration dans certains parcours éducatifs ;
- Centres sociaux : animation locale et mise en réseau des publics ;
- Bénévoles : encadrement, animation et accompagnement des activités.

PALLIER LA CRISE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ ACTUELLE ET GARANTIR UNE PROXIMITÉ ENTRE ÉLUS ET ÉLECTORAT

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Selon les parlementaires, les représentants ont une tendance systémique à venir des mêmes milieux et mêmes écoles, ce qui ne favorise pas le sentiment d'être correctement représenté. De plus, cela est exacerbé par des inégalités d'accès à la citoyenneté, géographique et économiques : tout le monde n'est pas citoyen actif et ce découpage s'explique souvent par des facteurs sociaux-économiques ; ainsi les représentants sont uniquement ceux d'une partie de la population, plus active, pour qui la participation citoyenne semble plus naturelle. C'est pour ça que l'on parle **d'une représentativité lacunaire**.

Le cas des DROM est très parlant, ainsi qu'en zones rurales : les élus ont en moyenne 60 à 65 ans, les sujets pour la jeunesse dans les municipales n'existent que partiellement et les campagnes menées s'adressent que très peu à une population jeune. D

Dans le monde agricole, **les syndicats sont primordiaux** et disposent d'un poids considérable dans le milieu et auprès des politiques. Ce poids devrait être accordé à l'ensemble des syndicats et à toutes les filières professionnelles telle que l'éducation. Cela pourrait balancer la représentativité lacunaire mentionnée plus haut.

Enfin, les parlementaires considèrent **la lutte des partis déconnectée et souvent théâtralisée** : ils ne se reconnaissent pas dans leurs causes, ou du moins, dans la façon dont elles sont défendues. De fait, cette appropriation des sujets par les partis tend à distancier la population de ces derniers. À titre d'alternative, la représentation démocratique est utilisée autrement dans les pays nordiques et en Suisse, modèles sur lesquels la France pourrait s'inspirer.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra ...

Les modes de représentation actuelle ont tendance à décourager certaines formes de politisation car les partis politiques sont omniprésents sur la scène politique, et obstruent, voire masquent les autres intervenants, investissant déjà tout l'espace. Dans 10 ans, les acteurs publics se seront désaffiliés de leurs représentants, afin d'occuper une place plus large dans le débat.

Parallèlement, il faut conscientiser les élus à l'importance et la nécessité de **garantir la proximité avec l'électorat : au-delà du vote !**

En 2030, les jeunes parlementaires souhaitent l'émergence de **nouveaux modes de scrutin** (qui sont détaillés par la suite).

Il faut également se saisir davantage de **l'importance de la représentativité locale** (communes) : connaître les différentes échelles territoriales, les moyens d'agir et les impacts concrets qui peuvent en découler.

Toujours à l'échelle locale, les listes des municipales doivent fournir des efforts dans la représentation jeune : la moyenne d'âge des élus locaux est importante et les mesures des listes ne s'adressent pas aux jeunes !

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Développer de nouveaux modes de scrutin

Descriptif :

Il paraît évident d'une part, que l'État prenne en compte le **vote blanc**, afin de l'intégrer aux statistiques et le communiquer publiquement, car c'est un vrai sujet / geste de mécontentement populaire.

Pas tous d'accord : D'autre part, il est envisageable de faciliter le vote à travers la possibilité de **voter via des plateformes numériques** : cela s'adresse notamment aux jeunes qui étudient loin de leur domicile et aux personnes mobiles, qui rencontrent des difficultés à revenir dans leur bureau de vote.

À cet égard, beaucoup de parlementaires semblent confus : **la numérisation du vote** interpelle la défiance en raison des risques qu'elle suggère (piratage, corruption...). D'autre part, elle implique aussi **une forme de « désacralisation du vote »**, rendant le moment de moins en moins particulier, sans que les individus ne se déplacent et procèdent au vote en urne.

L'opposition se défend en expliquant que pleins de raisons qui peuvent justifier l'ouverture de ce mode de scrutin. En effet, malgré les risques existants, le monde tant à se numériser, pour que la démocratie subsiste, elle doit s'adapter elle aussi ! De plus, **le vote numérique est déjà effectif dans certains pays de l'UE, comme en Estonie**, qui saurait partager les bonnes mesures de sécurité afin que ce mode de scrutin soit réalisable et optimal.

Les parlementaires évoquent également la nécessité **d'intégrer les sièges vides** dans les conseils municipaux : ils représentent la part de la population qui s'abstient de voter ou qui vote blanc. Cela

permet ainsi de revenir sur les raisons qui poussent à manquer le vote, ou à ne pas élire un parti en liste. La proportionnalité des sièges s'appliquerait donc au vote blanc et à l'abstention.

Néanmoins, cette mesure fait débat au sein des parlementaires pour plusieurs raisons :

- Cela peut amener à mettre que quelques élus seulement à la tête de certaines collectivités, sans que d'oppositions existent.
- Les **élections à la proportionnelle** existent déjà à l'échelle européenne et locale (régionale et municipale pour les communes de plus de 1.000 habitants) : le pourcentage de vote blanc représente un quota d'élus tirés au sort sur critères représentatifs de la population. Cependant, à l'échelle locale, il s'agit d'un **système proportionnel avec prime majoritaire**, c'est-à-dire que la liste arrivée en tête obtient une prime de sièges.

Malgré ça, les sièges vides restent une option selon certains des parlementaires, mais qui doit formellement être accompagnée d'un ensemble de mesures pour combler au mieux l'abstention.

D'autres parlementaires empruntent une voie drastique et estiment que l'on devrait rendre le vote obligatoire, comme c'est le cas en Belgique : **les citoyens doivent se rendre aux urnes et peuvent être sanctionnés s'ils ne le font pas** (selon l'article 62 de la Constitution belge). Le droit de vote est plus qu'un droit, c'est un devoir ! Il n'est pas possible de faire société sans participer à son élaboration.

Acteurs mobilisés :

- État (gouvernement, ministère de l'Intérieur) : pilote des réformes électorales, organisation des scrutins, garant de la sincérité et de la sécurité du vote ;
- Parlement (Assemblée nationale et Sénat) : élaboration, débat et adoption des lois modifiant les modes de scrutin (vote blanc, proportionnelle, vote obligatoire, etc.) ;
- Conseil constitutionnel : contrôle de la conformité des réformes électorales à la Constitution, validation du cadre juridique ;
- Collectivités territoriales (communes, départements, régions) : mise en œuvre concrète des dispositifs (organisation des bureaux de vote, expérimentation locale de nouvelles modalités comme le numérique ou les sièges vides) ;
- Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : encadrement du vote numérique (protection des données personnelles, sécurité des systèmes et confiance des citoyens) ;
- Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) : sécurisation technique des plateformes de vote électronique (lutte contre le piratage, fiabilité des infrastructures) ;
- Institutions européennes et États partenaires (ex : Estonie) : partage d'expérience pour la mise en œuvre du vote numérique sécurisé et retour sur les bonnes pratiques.

ACTION 2 : Favoriser les initiatives et référendums citoyens

Descriptif :

Il faut permettre plus d'espaces accordés à la prise de parole citoyenne et diffuser le modèle **d'assemblée représentative**, convoquant les personnes concernées par une proposition de loi ou autre projet politique, à l'image des conventions citoyennes qui se déroulent au CESE.

Pour garantir leur effectivité et que cela ne s'apparente pas seulement à un discours performatif, il est essentiel de **leur consacrer plus de pouvoir décisionnel**.

Dans la même veine, il faut renforcer la **participation et consultation citoyenne** dans la construction de politiques publiques. Cela peut se traduire sous forme de « **politiques constructives** », soit des politiques coconstruites avec une part de la population concernée et des experts en la matière, pour solliciter des regards pragmatiques, « sur le terrain ». À titre d'exemple, les agriculteurs et leurs syndicats doivent être mobilisés sur le façonnement des politiques agricoles.

Les parlementaires citent **la Suisse comme modèle** : pays dont les citoyens ont la possibilité de proposer des modifications constitutionnelles par des initiatives populaires ou des référendums, **obligatoires pour les changements constitutionnels majeurs** ; possibles pour toutes les lois votées par le Parlement afin de contester, et ce, à toutes les échelles (national, cantonal, communal).

Pour aller plus loin, les jeunes estiment que l'on doit penser **une articulation entre élus locaux et conventions citoyennes**, car les représentants politiques à l'échelle territoriale connaissent davantage les particularités territoriales et les outils pouvant être mobilisés à leur niveau pour parvenir aux effets escomptés.

En revanche, une vigilance accrue est requise : il faut être attentif à ce que les citoyens participants aux conventions soient représentatifs ! Il y a un risque que l'échantillon ne puisse pas représenter le panel entièrement. Néanmoins, cela reste tout de même plus représentatif qu'une assemblée sans individus garants de la parole citoyenne.

Enfin, il est essentiel de constamment garantir une opinion de citoyens jeunes dans l'échantillon mentionné ci-dessus : on doit **intégrer systématiquement une « opinion jeune »**, soit une portion d'individus jeunes, pour assurer une représentativité qui soit la plus intacte possible.

En somme, cette attente soulève l'importance d'attribuer **un réel pouvoir de décision à ces assemblées** et à rendre tangible le lien entre élus et électeurs. De cette façon, il est impératif de **démocratiser le principe de référendum d'initiative populaire**.

Acteurs mobilisés :

- État (gouvernement, Premier ministre) : impulsion politique, mise en place de dispositifs participatifs nationaux (conventions citoyennes, référendums), articulation avec les politiques publiques ;
- Parlement (Assemblée nationale et Sénat) : intégration des propositions citoyennes dans le processus législatif, évolution du cadre juridique du référendum d'initiative citoyenne ;
- Conseil économique, social et environnemental (CESE) : organisation et accueil des conventions citoyennes, structuration des débats, garant d'un dialogue entre société civile et institutions ;

- Collectivités territoriales (régions, départements, communes) : mise en œuvre de dispositifs participatifs à l'échelle locale ;
- Élus locaux (maires, conseillers municipaux, régionaux) : relais entre citoyens et institutions, prise en compte des réalités territoriales dans les démarches participatives ;
- Société civile organisée (associations, ONG, collectifs citoyens) : mobilisation des citoyens, animation des espaces participatifs, relais des revendications et expertise de terrain ;
- Syndicats professionnels (ex : syndicats agricoles) : contribution directe à la co-construction des politiques sectorielles (ex : agriculture), apport d'une expertise pratique et ancrée dans le réel ;
- Citoyens : participation directe aux conventions, consultations et référendums, légitimation du processus participatif.

ACTION 3 : Intégrer les jeunes dans les conseils municipaux

Descriptif :

Les parlementaires se questionnent sur l'éventualité d'instaurer des **quotas de représentativité jeune**.

Cette proposition suscite le débat et clive, car l'imposition de ces quotas semble être problématique pour plusieurs raisons :

- Les communes avec peu de listes électorales, sont facilement handicapées par ces quotas en raison du manque d'engagement politique à l'échelle locale. Les quotas paritaires avaient d'ores et déjà prouvés cette difficulté. Ajouter d'autres quotas pourrait alourdir la tâche des représentants locaux et diminuer par conséquent, la présence de listes sur le territoire.
- Intégrer « des jeunes » est une notion subjective : qui sont les jeunes ? À quel âge reste-t-on jeune ? Aujourd'hui, rien n'empêche les jeunes de s'inscrire dans une liste, le problème ne peut donc pas se résoudre par l'imposition. Il faut attirer les jeunes et non les forcer.

Il faudrait donc mobiliser des mesures indirectes rendant attractive la possibilité d'agir au niveau local.

Pour cela, les parlementaires estiment qu'il faut réaffirmer chez les jeunes, **la notion de légitimité citoyenne** qui pousse à ne pas nous effacer derrière des personnalités qui sont inscrites sur un territoire depuis de nombreuses années.

On peut donc penser à un fonctionnement via **des mandats plus courts** : un mandat pensé sur 3 ans, plus simple à concilier avec des études et les poursuites d'études.

Pour que la tâche d'élu local puisse être compatible avec l'activité jeune, on pourrait envisager **un système de rotation entre jeunes élus ou une possibilité de binôme** (1 siège pour 2) pour partager les responsabilités.

Toujours pour mobiliser les jeunes dans la politique locale, il est important de mieux **coordonner les écoles et les collectivités** : reconnaissance des mandats comme engagement valorisable (ECTS),

aménagement d'emploi du temps, réduction de stage... Pour certains, **l'engagement politique ne doit plus être vu comme extérieur aux études mais comme un complément formateur.**

Une autre mesure essentielle : garantir la possibilité de **participer aux conseils municipaux en distanciel**, afin d'assurer aux jeunes mobiles leur intégration dans les processus décisionnels. Cela permet d'affermir l'appel à la considération des voix jeunes sous toutes les conditions.

Dans la même veine, pour certifier la légitimité des jeunes, les parlementaires évoquent la possibilité de **créer un système de parrainage entre anciens élus ou élus expérimentés** avec les jeunes candidats, comme une passation, pour accompagner ces derniers et crédibiliser leur participation aux yeux des électeurs.

À termes, il est également impératif de **développer les conseils municipaux, régionaux et départementaux d'enfants**, dans l'optique d'accroître la résonance liée à la parole des jeunes. C'est un premier moyen de diffuser son importance et d'initier cette participation dès le plus jeune âge !

Acteurs mobilisés :

- Collectivités territoriales (communes en priorité) : cœur du dispositif, responsables de l'organisation des conseils municipaux, adaptation des règles de fonctionnement (distanciel, binômes, rotation des mandats) et mise en place d'initiatives favorisant l'engagement des jeunes ;
- Élus locaux (maires, conseillers municipaux) : rôle central dans l'ouverture des listes aux jeunes, mise en place de dispositifs de parrainage et transmission d'expérience ;
- État (ministère de l'Intérieur, ministère chargé des Collectivités territoriales) : adaptation du cadre légal (durée des mandats, modalités d'exercice, participation à distance) ;
- Parlement (Assemblée nationale et Sénat) : évolution du droit électoral et du statut de l'élu local (mandats plus courts, reconnaissance de nouveaux formats comme le binôme ou la rotation)
- Établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles) : reconnaissance de l'engagement politique comme expérience formative (ECTS, aménagement d'emploi du temps, valorisation dans les parcours académiques) ;
- Jeunes et organisations de jeunesse (associations étudiantes, conseils de jeunes) : vivier de participation et relais pour rendre l'engagement politique plus attractif.

ACTION 4 : Assurer la représentativité des chambres parlementaires

Descriptif :

Remplacer les élections du Sénat par un tirage au sort parmi les élus locaux, sur la base de critères représentatifs (territoriaux, sociaux, générationnels).

Les personnes tirées au sort exerceraient **un mandat de trois ans**. Afin de garantir leur capacité à exercer leurs fonctions, **elles bénéficieraient en amont d'une formation de six mois**.

Ce dispositif vise à renforcer la représentativité des institutions en s'appuyant sur des élus déjà ancrés dans les territoires, tout en favorisant un renouvellement plus régulier des profils au sein des chambres parlementaires.

Acteurs mobilisés :

- État (gouvernement) : mise en place de la réforme et organisation du nouveau mode de désignation ;
- Parlement (Assemblée nationale et Sénat) : modification des règles existantes pour permettre la transformation du mode de désignation ;
- Collectivités territoriales (communes, départements, régions) : base des élus locaux concernés par le tirage au sort ;
- Élus locaux : vivier des personnes susceptibles d'être tirées au sort et d'exercer le mandat ;
- Organismes de formation : mise en œuvre de la formation préalable de six mois pour les personnes tirées au sort.

RÉAPPRENDRE À DISCUTER ET DÉBATTRE, CONTRE LA POLARISATION ET L'OBSTRUCTION DU DÉBAT CONSTRUCTIF

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Les parlementaires constatent avec inquiétude que **la culture du débat est aujourd'hui menacée**. Ils citent en exemple la volonté de supprimer les conférences politiques à Sciences Po Lyon, qui illustre selon eux un recul préoccupant de la transmission de l'art du débat et de la capacité à comprendre le monde dans sa complexité.

Ils observent par ailleurs que **certains responsables politiques tiennent des discours confus et polarisants, largement relayés par les médias**, qui brouillent la compréhension des enjeux collectifs et appauvrissent la qualité du débat public. Face à ce constat, les parlementaires estiment qu'il est urgent de replacer l'intérêt général et le bien-être commun au cœur des échanges, en favorisant un débat constructif fondé sur la confrontation des idées plutôt que sur l'opposition des identités.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Les jeunes souhaitent avant toutes choses, **de ne plus voir la politisation uniquement via l'appartenance à un parti ou une identité partisane.**

Ainsi, pour voir au-delà des partis, on doit prendre en compte la voix associative dans le débat public, ainsi que celle des professionnels associés à la connaissance et l'expertise de sujets.

Il est impératif aussi de questionner la présence d'opinions extrêmes dans de nombreux discours, sur les canaux principaux d'information, afin d'éviter cette polarisation dans le débat public.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Favoriser le débat politique en dehors des partis

Descriptif :

Comme dit précédemment, il est primordial de se désaffilier de l'identité partisane et de **penser la politique en dehors des partis** : cela permettrait de désenclaver les opinions parce qu'elle serait associée à tel ou tel parti, d'apporter de la nuance, de s'affranchir d'une image politique parfois pesante/théâtralisée et de se concentrer sur le fond des arguments.

Parallèlement, les parlementaires valorisent l'émergence de listes indépendantes politiquement et leur permettre d'obtenir des fonds pour mener leur campagne. Cependant, cet argument tend à se décrédibiliser si l'on considère que les listes sont par essence citoyennes, puisqu'elles sont toutes composées de citoyens, malgré l'affiliation à un parti politique.

En ce sens, il est possible de promouvoir davantage le modèle **de « liste citoyenne et participative »** : ce modèle est censé être composé de citoyens non professionnels, doté de mécanismes participatifs et indépendant de partis politiques traditionnels. Ce modèle s'écarte d'une campagne exerçant le « **name-washing** », qui consiste à utiliser un nom, un label etc. pour promouvoir son activité ou/et améliorer sa visibilité.

Acteurs mobilisés :

- Parlement (Assemblée nationale et Sénat) : évolution du cadre légal concernant le financement des campagnes et les conditions de participation aux élections ;
- Collectivités territoriales : mise en œuvre concrète de ces listes dans les élections locales et interaction directe avec les citoyens ;
- Citoyens / collectifs citoyens : porteurs des listes indépendantes et participation aux dispositifs participatifs ;
- Autorités de contrôle du financement politique : encadrement et transparence des financements accordés aux listes.

ACTION 2 : Faire émerger les listes citoyennes et les listes artisanes émergentes

Descriptif :

En réponse au point précédent et dans une volonté de **sobriété et de réduction du poids de l'argent dans le débat public**, le plafond général des dépenses de campagne serait réduit de 60 000 € à 50 000 €, recentrant ainsi la compétition électorale sur la force des idées plutôt que sur la puissance des moyens matériels.

Pour briser les verrous financiers qui étouffent les petites structures et la pluralité des opinions, il est proposé d'**abaisser le seuil de remboursement des frais de campagne de 5 % à 3 % des suffrages exprimés**, permettant ainsi une meilleure équité entre les candidats et encourageant la prise de risque démocratique pour les listes plus petites et de proximité.

Acteurs mobilisés :

- Ministère de l'Intérieur : adapter les modalités techniques de dépôt des listes et les seuils de remboursement public ;
- Parlement (Assemblée nationale et Sénat) : pour porter la loi de réforme du financement de la vie politique et engager la révision constitutionnelle nécessaire à l'instauration de la motion de censure constructive ;
- Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) : pour auditer les dépenses selon le nouveau plafond de 50 000 € et garantir la transparence totale des fonds alloués aux listes citoyennes ;
- Collectivités territoriales (Mairies et Conseils régionaux) : garantir un accès équitable aux infrastructures de campagne (affichage, salles municipales) ;
- Associations citoyennes et collectifs d'habitants : pour incarner ce renouveau sur le terrain, mobiliser les citoyens non-professionnels et porter des projets politiques ancrés dans le lien social local.

ACTION 3 : consolider la culture du compromis et de la coalition

Descriptif :

Face à l'affrontement des partis et la polarisation de la société, cette piste d'action vise à replacer la collaboration et le compromis au cœur de l'exercice du pouvoir. L'objectif est de passer d'une culture de l'affrontement systématique à **une culture de la coalition**, capable d'apporter de la nuance et de se concentrer sur le fond des arguments plutôt que sur l'image politique.

Cette mutation profonde doit s'amorcer en rendant obligatoire **le vote de confiance** pour chaque nouveau Premier ministre, qui assure la légitimité démocratique du gouvernement.

Parallèlement, l'instauration de la **motion de censure constructive** transforme la contestation en responsabilité : toute volonté de renverser l'exécutif doit impérativement s'accompagner de la présentation d'une alternative politique et programmatique immédiate, **évitant ainsi la paralysie institutionnelle** et garantissant que chaque critique soit porteuse d'une solution concrète.

Cette motion de censure constructive s'applique aussi dans le cadre d'un renversement : l'Assemblée nationale ne peut renverser le gouvernement que si une majorité émerge pour soutenir un nouveau Premier ministre. Cela fait écho aux flagellations traversées par le gouvernement ces dernières années.

Acteurs mobilisés :

- Le Premier ministre et le Gouvernement : pour soumettre leur programme au vote de confiance obligatoire ;
- Le Conseil Constitutionnel : veille à la conformité de ces nouveaux mécanismes ;
- Les partis politiques : font évoluer leurs pratiques internes vers la négociation de coalitions et s'éloigner d'une posture d'opposition purement théâtralisée.

ACTION 4 : Construction d'un récit commun, afin de contourner les conflits mémoriels

Descriptif :

Deux propositions :

1. Optimiser les cours d'Histoire.
2. Réformer les cours d'EMC sur le long-terme (cette idée est reprise dans l'attente suivante : Éducation et sensibilisation)

Cette initiative vise à forger une identité collective résiliente en substituant aux récits fragmentés un socle factuel et partagé, capable de surmonter les clivages mémoriels. L'objectif est de transformer l'enseignement de l'Histoire en un miroir fidèle de la complexité française (**incluant l'histoire coloniale, celle des migrations et des citoyens**) afin de constituer un « socle commun factuel ».

Acteurs mobilisés :

- Ministère de l'Éducation Nationale : pour engager la refonte des programmes d'EMC et d'histoire, en y intégrant la rhétorique et autres modalités ;
- Corps professoral : pour dispenser ces nouveaux enseignements axés sur le fait historique et la formation d'un esprit critique ;
- Associations d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) : soutiennent les établissements scolaires et les élèves pour l'identification des stratégies de désinformation.

ENGAGEMENT CITOYEN : COMMENT LEVER LES BARRIÈRES A L'ENGAGEMENT ET FAIRE VALOIR D'AUTRES MANIÈRES DE S'ENGAGER ?

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Les parlementaires ont le sentiment que c'est l'individu qui doit se tourner vers l'État et non le contraire : c'est à lui de prendre connaissance des moyens d'action puisque l'État ne le fait pas, c'est à lui de connaître ses droits etc... **On est donc pas citoyen au même niveau** : les disparités géographiques et économiques ne nous donnent pas accès de la même façon aux processus démocratiques et aux modes d'actions citoyens. **On peut parler d'égalité nécessaire.**

Cette notion est d'autant plus importante, au vu de **l'ostracisme social dont souffrent certains quartiers**, généralement des QPV (quartiers prioritaires de la ville), se sentant exclus du débat public et des délibérations. Le désengagement massif qui en découle n'est aucunement réhabilité par l'État, qui ne semble pas se soucier de cette problématique.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

L'abstention et le manque d'engagement s'expliquent généralement par des vecteurs sociaux-économiques et une fracture politique, qui d'ici 2030, seront amoindris. L'accès à l'apprentissage de la vie politique et aux autres modes d'engagement sera démocratisé pour toutes et tous.

En effet, pour pallier l'abstention au vote, la population serait en connaissance de tous les modes d'engagement, pour promouvoir d'autres façons de faire politique, à l'échelle citoyenne, au-delà d'une version uniforme concentrée sur le vote.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Statut « Engagé » (statut qui reviendrait aux personnes contribuant à une forme d'engagement)

Descriptif :

Pour cela, il est possible **d'accorder des crédits étudiants** aux individus en enseignement supérieur.

Mais avant toute chose, il est d'avoir plus de communication sur l'existence des associations, à travers des plateformes qui recensent les associations existantes sur le territoire, promouvant leurs activités auprès d'un plus grand nombre de personnes.

Pour aider cet engagement, il faudrait instaurer des temps (sur l'emploi du temps scolaire) orientés vers l'engagement. Ainsi que **garantir l'avancement de coûts associés à la volonté de s'engager** : le coût de déplacement pour les personnes habitant en zones rurales. Ces coûts peuvent être avancés par les fédérations d'éducation non formelles.

Cela peut aussi se traduire via un **« droit à l'engagement »** : un droit salarié consacré à l'engagement, couvert par l'organisme ou l'entreprise, au même titre que de nombreuses formations couvertes. Si certaines entreprises sont dotées de journées payées dans le cadre d'activités engagées, cette perspective doit être appuyée dans tous les établissements. Ainsi, on pourrait considérer qu'un jour, toutes les deux semaines, pourrait être optimisé en ce sens.

Cependant, certains parlementaires mentionnent qu'il existe des **dispositifs de VEE (Valorisation Engagement Étudiant)** qui peuvent être développés et servir de socle d'engagement au même titre que le statut « Engagé ». Néanmoins, ces dispositifs ne s'adressent qu'aux individus ayant le statut d'étudiant, sans inclure les autres jeunes ou salariés.

Acteurs mobilisés :

- Établissements scolaires : écoles, collèges/lycées, universités et établissements d'enseignement supérieur ;
- Fédérations d'éducation non formelles (fondation qui promeut d'autres formes d'éducation) et avancer les coûts des jeunes en zone rurale ;
- Entreprises et directions des Ressources Humaines : pour mettre en œuvre le « droit à l'engagement » et l'intégrer dans la stratégie RSE ;
- Domaine associatif : pour agir comme le référentiel central de l'engagement, définir les missions et accueillir les nouveaux profils de bénévoles ;
- Le Ministère du Travail : pour inscrire le « droit à l'engagement » dans le Code du travail.

ACTION 2 : Développement des missions collectives

Descriptif :

Pour concrétiser cette ambition, il est impératif de **renforcer les synergies entre le milieu scolaire et le tissu associatif**, un lien aujourd'hui jugé trop mince dans plusieurs territoires. Cette ouverture permettrait de multiplier les activités collectives engagées et **d'intégrer plus régulièrement des intervenants extérieurs, des professionnels et experts** au sein des établissements pour briser l'entre-soi et l'influence du réseau familial.

Parallèlement, les institutions doivent mener un effort de communication proactif pour corriger l'asymétrie d'information qui marginalise une partie de la jeunesse, notamment en dehors des grandes métropoles.

Par ailleurs, les parlementaires se posent la question quant à l'éventualité de **formaliser des formations citoyennes obligatoires ?**

À ce propos, il a par exemple été proposé d'instaurer **un Service Civique Universel Obligatoire de 12 mois** (pouvant s'étaler sur plusieurs années) à la place du service civique actuel. Les thématiques d'engagement seraient directement alignées aux besoins de la population, ciblant en priorité la transition écologique, la souveraineté agricole, la santé et la sécurité. Ce dispositif pourrait également s'ouvrir aux **secteurs privé et associatif** pour ancrer l'action dans la réalité économique et le tissu social local.

Acteurs mobilisés :

- Infrastructures scolaires : diffuser les informations au plus grand nombre ;
- Institutions étatiques : c'est le rôle de l'État d'informer le plus grand nombre de ses citoyens ;
- Entreprises : proposer aux salariés de s'impliquer associativement via des partenariats.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION : CONSTRUIRE UN CADRE PROPICE A LA COMPRÉHENSION DE NOTRE ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET SOCIÉTAL

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

C'est tout à fait primordial de savoir agir en connaissance des modes d'engagement et des processus démocratiques, pour optimiser la citoyenneté de toutes et tous !

Cela conduit éminemment à la formation d'un esprit critique et réfléchi, imperméable aux **stratégies de déstabilisation** entreprises par certains médias ou certaines communications politiques.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

En 2030, on peut s'inspirer du système éducatif allemand, qui cède de la place pour le débat et l'expression orale : c'est fondamental pour former l'esprit critique et apprendre à chacun, chacune, à exprimer ses opinions.

D'autre part, **il faut lever les barrières à l'engagement** (associatif) : il y a une concentration de mêmes profils dans certains domaines d'engagement tels que les conseils jeunes. Ce manque de diversité ne profite à personne, ni les causes, ni la population. **Nous devons permettre le désenclavement total de tous les modes d'engagement.** Il faut favoriser la mixité sociale dans tous les segments de l'engagement citoyen, politique ou non.

Enfin, les jeunes évoquent une sensibilisation adéquate et égalitaire a pour finalité de **réduire le taux d'abstention** et permettre un gain de confiance et de légitimité chez les citoyens jeunes, via une connaissance approfondie.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Réforme du cours d'EMC

Descriptif :

La réforme de ce cours ne concerne pas uniquement l'enseignement secondaire, car selon les parlementaires, **la familiarisation à la vie politique commencerait idéalement dès le primaire**. Cette première initiation s'illustrerait via l'apprentissage de ce qu'est une loi, comment elle est construite, comment elle se vote etc., pour sensibiliser dès le plus jeune âge.

Il s'agirait donc d'**un apprentissage compartimenté**, qui commencerait dès la primaire, agissant comme un socle, et allant plus en profondeur durant l'enseignement secondaire. Au collège-lycée, les élèves pourraient être amenés à participer à des débats et projets plus concrets : des **simulations parlementaires** (exemple : jeu de rôles lié à l'Assemblée nationale), discussions sur des sujets d'actualités, comprendre la fonctionnalité des instances, activités hors cadre scolaire (visites d'institutions, interventions d'experts et/ou interactions entre les élèves et les élus locaux ou la maire...).

Il s'agit donc d'un apprentissage sur le long-terme, qui ne peut pas se limiter à une connaissance ponctuelle. En revanche, **l'ensemble de cet apprentissage doit se faire indépendamment des affiliations partisans**, c'est-à-dire que la diffusion des idées n'est pas limitée à leur seule appartenance à un parti politique.

Dans cet optique, il faut doter l'EMC ou la matière associée à la vie politique, d'une plus grande importance : on peut augmenter le coefficient pour ne pas faire passer cette matière comme secondaire et apporter de la valeur à son contenu.

Ensuite, via ce cours, peut être introduit « **l'art du débat** » (en enseignement secondaire) : promotion de la discussion, d'échanges pacifiques, et ce, sans faire intervenir l'appartenance à un parti. Cela intègre l'aisance orale, la prise de parole et la rhétorique. Cet ensemble vaque à se sentir légitime, apte à interférer dans la vie politique et citoyenne, ainsi que de poser un regard analytique sur les discours politiques tenus dans l'espace publique.

Acteurs mobilisés :

- Associations : faire valoir leur expertise et actions dans les classes, dans le cours d'EMC ;
- Mairies : elles peuvent être mises en lien avec les classes, afin de favoriser la citoyenneté active

- Ministère de l'Éducation Nationale : pour définir les nouveaux programmes de manière progressive dès le primaire, revaloriser le coefficient de la matière et intégrer officiellement « l'art du débat » et la rhétorique dans le socle commun ;
- Corps enseignant (professeurs des écoles, de collège et de lycée) : pour porter cet enseignement sur le long terme, animer les jeux de rôles et veiller à la neutralité politique des débats au sein des classes ;
- Élus locaux et Maires : pour intervenir directement auprès des élèves, expliquer leur rôle dans la cité et permettre une interaction directe entre citoyens de demain et leurs représentants actuels ;
- Instances de représentation des jeunes (CVC, CVL et Conseils Municipaux de Jeunes) : pour agir comme des laboratoires d'expérimentation où les élèves peuvent mettre en pratique les notions apprises en cours (vote, débat, projets collectifs).

ACTION 2 : Élargir la considération des méthodes d'action et modes d'engagement

Descriptif :

À titre d'illustration, **on doit faire prendre connaissance de dispositifs méconnus**, tel que le RIP (Référendum d'Initiative Partagée). C'est une procédure qui permet à une proposition de loi d'être soumise à un référendum, à condition qu'elle soit soutenue par un certain nombre de citoyens, leur laissant donc la possibilité d'interférer dans les décisions publiques.

Parallèlement, il faut **développer des classes initiant à un socle de connaissance politique solide**, tel que cela existe au sein de « classes défense » : des parcours basés sur le volontariat, qui permet d'en apprendre plus sur le fonctionnement de l'État et les processus démocratiques (élargir cette offre dans d'autres établissements).

Acteurs mobilisés :

- Ministère de l'Éducation Nationale : pour superviser le développement des « classes de connaissance politique » sur le modèle des classes défense, en définissant les programmes et en assurant le déploiement de cette offre volontaire dans un plus grand nombre d'établissements ;
- Le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) : acteur central pour le Référendum d'Initiative Partagée (RIP), il est le destinataire des propositions de loi citoyennes et garantit le cadre législatif permettant aux citoyens d'interférer dans la décision publique.

COMMISSION THÉMATIQUE - INCLUSION

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui

Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire ... et qui leur permet de s'épanouir

- **Amélioration de l'accessibilité physique par des infrastructures dédiées** : l'autonomie des personnes à mobilité réduite (PMR) progresse grâce à des aménagements locaux concrets. On note l'efficacité du métro de Toulouse (**Occitanie**) et de l'adaptation des trottoirs pour les malvoyants en **Île-de-France**. Dans les infrastructures scolaires, la **Nouvelle-Aquitaine** se distingue par la généralisation des ascenseurs, tandis que la région **Île-de-France** met en place des heures spécifiques (sans musique ni lumière) dans des lieux culturels, pour les personnes atteintes de TSA.
- **Force du tissu associatif et des dispositifs de solidarité locale** : l'inclusion est portée par des pôles d'excellence territoriaux. Les villes de Tourcoing et Roubaix (**Hauts-de-France**) sont citées comme les « capitales nationales des associations ». Des initiatives de protection comme le réseau Angela à Montpellier en **Occitanie** (lieux refuges contre le harcèlement), ou l'association AFEV en **Auvergne-Rhône-Alpes** (mise en place de « tiers-lieux solidaires) sont des modèles de soutien quotidien. La sensibilisation est également active via des structures comme l'École de la Seconde Chance en **Nouvelle-Aquitaine**.
- **Leviers financiers et éducatifs pour l'égalité des chances** : plusieurs outils favorisent l'ouverture culturelle et sportive. Le Pass Culture et le Pass Région en **Auvergne-Rhône-Alpes**, qui encourage spécifiquement les filles à pratiquer des sports de combat, sont très appréciés. En matière de sécurité, les formations obligatoires contre les VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) pour la police en **Centre-Val de Loire** marquent une volonté de meilleure prise en compte des victimes.
- **Valorisation de la diversité et de la cohésion sociale** : Les événements populaires, tels que les carnivals et les braderies dans les **Hauts-de-France**, sont perçus comme des moments essentiels de mixité intergénérationnelle. L'existence de classes ULIS avec des heures d'intégration en **Île-de-France** participe également à une meilleure inclusion scolaire, malgré une stigmatisation persistante.

Ce qui ne marche pas bien dans leur territoire... et qui ne leur permet pas de nous s'épanouir

- **Fractures territoriales et de mobilité accentuant l'isolement** : l'accès aux services publics et à la vie citoyenne reste profondément inégal selon le lieu de résidence. En **Auvergne-Rhône-Alpes**, la politique régionale actuelle, incarnée par Laurent Wauquiez, est accusée d'obstruer le développement des accès PMR et des transports en zone rurale (cars, TER). Ce constat de précarité des transports est partagé dans le **Grand Ouest**, où il est souligné qu'à Rennes, les bouches de métro ne sont pas toutes accessibles. Dans les territoires ruraux, comme en Saône-et-Loire (**Bourgogne-Franche-Comté**) ou dans les communes isolées des **Hauts-de-France**, le manque d'infrastructures et de diversité crée un sentiment d'exclusion générale, les jeunes étant contraints à l'exil pour leurs études ou leurs soins.
- **Système élitiste et barrières institutionnelles freinant l'égalité réelle** : Les dispositifs d'ascension sociale sont jugés insuffisants face au « plafond de verre ». L'opposition entre des établissements prestigieux comme Louis Le Grand et les lycées en ZEP/QPV illustre une fracture éducative majeure en **Île-de-France**. De plus, les associations peinent à agir faute de reconnaissance ; en **Centre-Val de Loire**, la difficulté d'obtenir le label « Éducation Nationale » empêche de nombreuses structures d'intervenir dans les classes pour sensibiliser au racisme ou aux enjeux LGBT. Le système administratif est également pointé du doigt pour sa complexité, notamment lors des transitions de genre, où les démarches sont jugées trop lourdes et déconnectées de la détresse des personnes concernées.
- **La persistance de discriminations locales et de stéréotypes de genre** : l'espace public et scolaire reste marqué par des attitudes d'exclusion. À Chalon-sur-Saône (**Bourgogne-Franche-Comté**), l'interdiction par la mairie du drapeau palestinien ou de publications montrant des femmes voilées pose la question des limites du contrôle local sur les libertés individuelles. Le sexisme demeure ancré, avec des remarques répétées sur la tenue des filles dans les lycées et une faible mixité dans certaines filières professionnelles ou sportives. Enfin, une inquiétude grandissante s'exprime face à la montée des extrêmes et à l'autorisation de manifestations jugées contraires aux valeurs républicaines, comme les rassemblements de groupuscules d'extrême-droite, notamment visibles en **Auvergne-Rhône-Alpes**.
- **L'exclusion symbolique et identitaire des DROM COM dans le récit national** : le traitement politique différencié et le manque d'attention portée aux régions d'Outre-mer, rendent la notion de communauté nationale particulièrement floue, voire difficilement appropriable pour de nombreux Français issus des DROM. Ce sentiment d'exclusion vis-à-vis de l'Hexagone se traduit dans une pluralité de segments de la société.

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain

Liste des besoins de transformations :

1. Lutter contre le harcèlement
2. Garantir la protection des individus aux discriminations et inégalités sociales
3. Favoriser et développer l'accès au logement pour les jeunes
4. Atteindre davantage d'équité, notamment via la répartition des aides et l'accès aux bourses
5. Consolider la reconnaissance et le soutien au tissu associatif
6. Garantir une place à toutes les minorités dans la société et visibiliser leur existence
7. Développer fortement l'accès aux PMR et la connaissance des handicaps invisibles

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Le harcèlement constitue une problématique majeure touchant de nombreux jeunes, qu'il prenne la forme de harcèlement scolaire, en ligne, de rue ou au travail. Ces situations peuvent engendrer des conséquences psychologiques profondes : perte de confiance en soi, isolement, détresse mentale...

Ils appellent une réponse à la hauteur de leur gravité. Il apparaît dès lors indispensable **de renforcer la prévention, d'améliorer l'accompagnement des victimes et de consolider la responsabilité des institutions face à ces phénomènes.**

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Tout d'abord, les dispositifs de lutte contre le harcèlement, comme **le programme PHARE** (programme de lutte contre le harcèlement) dans les écoles, pourraient être renforcés en collaboration avec les associations spécialisées. Pour l'instant, le dispositif a de nombreuses limites.

D'autre part, les parlementaires espèrent en 2030, une baisse notable des situations de harcèlement dans les établissements scolaires et dans le monde du travail.

Les parlementaires pourront considérer que la situation s'est véritablement améliorée lorsque les institutions scolaires et professionnelles prendront des mesures plus claires et plus rapides, lorsque les victimes pourront parler librement sans risque d'être pénalisées ou déplacées, et lorsque des

protocoles juridiques et institutionnels existeront à tous les niveaux. **La prévention devra par ailleurs s'appuyer sur des formats concrets et participatifs, capables de développer l'empathie et de transformer les comportements.**

Ces avancées permettraient d'améliorer significativement la santé mentale des jeunes, de renforcer la sécurité, notamment pour les femmes, aussi bien dans les espaces publics que dans la sphère privée, et d'instaurer un climat plus serein dans les établissements scolaires. Elles libéreraient également du temps et de l'énergie, offrant ainsi aux individus la possibilité de mieux se consacrer à leurs apprentissages, à la pratique sportive, à l'engagement associatif ou à la vie collective.

Dans le monde du travail, cela contribuerait à limiter les départs, l'isolement et la souffrance, tout en améliorant la qualité de vie et la productivité.

Enfin, ces changements permettraient de faire évoluer le regard porté sur les victimes, encore trop souvent accusées de « profiter » ou de « ne pas vouloir travailler », alors qu'elles subissent des situations de violence. Reconnaître ces réalités est une étape essentielle pour une société plus juste et protectrice.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Du projet PHARE à une lutte plus tangible contre le harcèlement : approfondir, sensibiliser, agir

Descriptif :

Le dispositif phare repose sur un plan global de prévention du harcèlement, destiné aux écoles, collèges et lycées, **structuré autour de cinq piliers complémentaires**. Il s'agit, tout d'abord, d'éduquer afin de prévenir l'émergence des phénomènes de harcèlement, en sensibilisant les élèves dès le plus jeune âge.

Le deuxième pilier consiste à former une communauté éducative protectrice autour des élèves, impliquant l'ensemble des acteurs de l'établissement. Le plan prévoit également d'intervenir de manière efficace et adaptée face aux situations de harcèlement identifiées.

Par ailleurs, **il vise à associer étroitement les parents ainsi que les partenaires de l'école à la mise en œuvre du programme.**

Enfin, il encourage la mobilisation des instances de démocratie scolaire, telles que les conseils de la vie collégienne (CVC) et lycéenne (CVL), ainsi que du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

Acteurs mobilisés :

Organiser des tables rondes pluridisciplinaires convoquant divers acteurs :

- Psychologues ;
- Enseignants ;

- Corps de la justice : avocats et magistrats ;
- Policiers et gendarmes ;
- Élus ;
- Associations de parents d'élèves, ainsi que des parents d'enfants ayant été victimes de harcèlement ;
- Médecins ;
- L'ensemble des personnels de l'éducation nationale : CPE, chefs d'établissements, AED et infirmiers et infirmières scolaires ;
- Les personnes concernées : jeunes en situation de vulnérabilité et victimes de ces violences.

ACTION 2 : Renforcer les sanctions et protocoles de prise en charge

Descriptif :

Le harcèlement ne se limite pas à l'école : cela concerne aussi la rue (identifier les zones sensibles d'insécurité), tous lieux publics et les transports. Pour y faire face, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs plus robustes et plus efficaces qu'une simple campagne nationale, en insistant sur un travail de fond autour du respect de l'autre.

Une approche innovante pourrait consister à inverser les rôles (harceleur/harcelé) dans des mises en situation, soit des simulations, afin de sensibiliser à la réalité des victimes, qu'il s'agisse de rapports hommes-femmes, de situations de handicap ou d'autres formes de discrimination.

Les formations contre le harcèlement et les campagnes de sensibilisation doivent être renforcées et rendues plus concrètes, pour toucher un public large et diversifié. Il est également essentiel de mieux faire connaître les initiatives et les projets existants, non seulement dans les écoles et les entreprises, mais aussi à travers les médias, comme la télévision, afin de toucher l'ensemble de la société.

Les sanctions doivent être explicites et connues de toutes et tous, avec une inscription claire dans les règlements intérieurs des établissements scolaires, promouvant un des protocoles solides de signalement et de traitement.

Cela s'effectue également via une meilleure sensibilisation des acteurs juridiques afin de **construire un cadre pénal plus clair autour du harcèlement ; ainsi qu'à travers l'accompagnement des harceleurs**, surtout lorsqu'ils sont jeunes, afin d'agir de manière préventive et d'éviter la répétition de ces comportements.

Les parlementaires estiment qu'il est aussi concevable de **développer un programme du type Sentinelle, qui consiste à mettre les élèves à la place des victimes** et ainsi comprendre comment réagir dans ces situations.

Acteurs mobilisés :

- L'Éducation nationale ;
- Les établissements scolaires ;
- Les acteurs politiques ;
- Les institutions judiciaires ;

- Les entreprises et employeurs ;
- Les administrations publiques.

GARANTIR LA PROTECTION DES INDIVIDUS AUX DISCRIMINATIONS ET INÉGALITÉS SOCIALES

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Les discriminations se réfèrent selon une multitude de critères : origine sociale, orientation sexuelle, religion, genre ou apparence.

Pour les jeunes, celles-ci peuvent se traduire par **des difficultés d'accès à l'emploi, aux stages ou aux opportunités professionnelles**. Le réseau social et familial joue souvent un rôle important, ce qui peut accentuer les inégalités.

Les parlementaires soulignent par ailleurs que de nombreuses personnes se heurtent à des obstacles dans leurs démarches administratives, faute de savoir vers qui se tourner. Cette méconnaissance favorise le non-recours aux droits et contribue à renforcer l'exclusion sociale.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Les parlementaires espèrent une société plus solidaire et plus attentive aux différences, où les politiques publiques prennent davantage en compte les réalités vécues par les différentes catégories de population.

Enfin, l'éducation devrait davantage **intégrer une pédagogie de la différence et du respect**, afin de lutter contre les discriminations dès le plus jeune âge.

La situation se sera améliorée si :

- Les démarches administratives et l'accès aux droits deviennent plus simples ;
- Les personnes les plus éloignées des institutions sont mieux accompagnées ;
- Les entreprises sont mieux sensibilisées aux discriminations, notamment liées aux handicaps invisibles ;
- L'accès aux espaces publics pour les PMR est facilité ;
- L'accès à l'emploi, aux stages et à l'alternance dépend moins du réseau social ou familial.

Ces mesures permettraient de réduire les échecs sociaux liés à un accompagnement insuffisant. Elles offriraient à un plus grand nombre de jeunes un accès facilité au logement, à l'emploi, aux stages ou encore aux démarches administratives, tout en diminuant le non-recours aux droits.

Ainsi, **elles favoriseraient une meilleure insertion sociale et professionnelle, en donnant à chacun les outils et les codes nécessaires pour évoluer de manière plus juste dans la société.** Au quotidien, ces avancées multiplieraient les opportunités pour toutes et tous.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Former et sensibiliser dès l'école à la vie sociale et aux discriminations

Descriptif :

Les parlementaires appellent à la mise en place, via l'Éducation nationale, **de formations de sensibilisation à la vie sociale, à la différence, au respect et aux discriminations.** Ils estiment que le parcours scolaire obligatoire jusqu'à 18 ans doit être l'occasion de transmettre à chaque élève des bases concrètes pour apprendre à vivre ensemble, comprendre les mécanismes des discriminations et se repérer dans la société.

Cette responsabilisation individuelle doit, selon eux, s'ancrer le plus tôt possible dans le parcours de chaque jeune.

Acteurs mobilisés :

- L'Éducation nationale ;
- Les établissements scolaires ;
- Les acteurs politiques ;
- Les associations spécialisées.

ACTION 2 : Aller chercher les publics exclus et renforcer l'accompagnement de proximité

Descriptif :

Les institutions ne devraient pas attendre que les personnes en difficulté viennent demander de l'aide seules. **Elles devraient aller chercher les publics déjà en marge pour mieux les inclure.**

Certaines associations ou missions locales assurent déjà des permanences pour expliquer à des personnes étrangères ou éloignées des institutions des démarches simples mais essentielles : faire un CV, comprendre le vocabulaire administratif, contacter la CAF, préparer une recherche de stage ou d'emploi...

Il faudrait ainsi renforcer ce tissu associatif et simplifier les procédures administratives, afin que les personnes ne soient pas pénalisées simplement parce qu'elles n'ont pas reçu les bons outils ou les bons codes.

Acteurs mobilisés :

- Les associations ;
- La société civile organisée ;
- Les collectivités ;
- Les services publics ;
- Les acteurs politiques.

ACTION 3 : Réduire les discriminations dans l'accès à l'emploi et aux opportunités

Descriptif :

Il s'agit de développer des outils concrets pour limiter les discriminations dans l'accès à l'emploi, aux stages et à l'alternance.

Parmi les pistes à privilégier : **la généralisation du CV anonyme** ou la suppression de la photo sur les CV, une sensibilisation renforcée des entreprises aux handicaps invisibles, une meilleure connaissance des dispositifs existants, ainsi qu'une simplification de l'accès à ces droits et aménagements. Il est également crucial d'apporter un soutien accru aux alternants, alors même que les aides tendent à diminuer.

L'enjeu est double : compenser les inégalités liées au manque de réseau et garantir à chacun un accès plus équitable aux opportunités professionnelles.

Acteurs mobilisés :

- Les entreprises ;
- Les acteurs politiques ;
- Les services publics de l'emploi ;
- Les associations ;
- Les établissements d'enseignement.

FAVORISER ET DÉVELOPPER L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES JEUNES

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

L'accès au logement est aujourd'hui très difficile pour de nombreux jeunes, en particulier dans les grandes villes.

Les loyers élevés, la difficulté d'obtenir un garant ou encore la précarité de certaines situations professionnelles rendent l'accès au logement compliqué.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra ..

À l'horizon 2030, il est essentiel d'accélérer le développement des **logements CROUS** et d'améliorer globalement **l'accès au logement** pour tous les étudiants.

Pistes d'actions possibles pour y répondre

ACTION 1 : Création de logements intergénérationnels

Descriptif :

Les parlementaires proposent **la création de logements intergénérationnels**, un dispositif qui permettrait de répondre simultanément à plusieurs enjeux majeurs.

En réunissant sous un même toit des personnes de générations différentes, cette initiative **favoriserait la solidarité intergénérationnelle tout en constituant une réponse concrète aux difficultés d'accessibilité financière au logement**. Elle contribuerait par ailleurs à lutter contre l'isolement social, qui touche aussi bien les personnes âgées que les jeunes en situation de précarité.

Acteurs mobilisés :

- Associations ;
- Les mairies ;
- L'État ;
- Les bailleurs sociaux.

ACTION 2 : Vérifier réellement que les logements construits pour les jeux olympiques et paralympiques sont donnés pour les jeunes

Descriptif :

Les parlementaires souhaitent s'assurer que les logements construits à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques soient effectivement destinés aux jeunes, conformément aux engagements pris. Ils estiment qu'un suivi rigoureux est indispensable pour garantir que ces infrastructures, une fois les Jeux terminés, **ne soient pas détournées de leur vocation initiale**.

Cette vigilance leur paraît d'autant plus nécessaire que ces logements représentent une opportunité concrète d'élargir l'offre accessible aux jeunes générations, dans un contexte où l'accès au logement demeure un défi majeur.

ACTION 3 : Rendre le Crous et les logements plus accessibles

Descriptif :

Les parlementaires proposent de rendre plus accessibles le Crous et les services publics en matière de logement, à travers plusieurs mesures complémentaires. Ils préconisent la **mise en place d'un dispositif local d'hébergement temporaire destiné aux personnes sans abri**, le temps qu'elles trouvent une solution de logement pérenne. Ce dispositif pourrait reposer sur un modèle gratuit ou à moindre coût, voire sur un système d'échange « logement contre services », convoquant par exemple, l'entretien des jardins partagés ou de l'animation de quartier.

Les parlementaires souhaitent également **renforcer la mise en relation entre le 115 et les hôtels**, afin d'élargir les capacités d'hébergement disponibles en urgence. Enfin, ils appellent à la réouverture des bureaux de proximité, pour garantir un accès concret aux services publics sur l'ensemble du territoire.

CONSOLIDER LA RECONNAISSANCE ET LE SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Les associations jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, comblant souvent les lacunes des politiques publiques.

Ces structures souffrent néanmoins d'un manque chronique de financement et de reconnaissance institutionnelle, qui fragilise leur action. Il apparaît dès lors indispensable de soutenir ces acteurs qui contribuent directement à la cohésion sociale, mais aussi de mieux associer les habitants des quartiers sensibles à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Les parlementaires préconisent un renforcement du soutien aux associations, par l'octroi de financements plus importants et plus stables.

Plus largement, le progrès recherché se mesurerait à l'aune d'une cohésion sociale renforcée, dans laquelle chaque individu se sentirait pleinement reconnu et inclus dans la société.

Pistes d'actions possibles pour y répondre

ACTION 1 : Programme d'évaluation et de la visibilité associative

Descriptif :

Le nombre de bénéficiaires est bien identifié, mais les appels à projets manquent souvent de clarté dans leur qualification, rendant difficile la réponse aux cahiers des charges, notamment sur le plan administratif.

Pour optimiser l'efficacité des dispositifs, il serait judicieux de **favoriser la coopération entre associations**. Cela permettrait de réduire les coûts et d'éviter une concurrence pour l'obtention des financements, tout en renforçant l'impact des actions menées.

Acteurs :

Deux pistes peuvent être envisagées :

- Créer **une commission d'exigence commune entre acteurs publics et privés**, afin d'équilibrer les attentes et les contraintes, notamment dans la rédaction des cahiers des charges.
- Ou bien organiser des **commissions distinctes**, tout en réunissant autour d'une même table les trois types d'acteurs (privé, associatif, État) pour assurer une concertation équilibrée et transparente.

ACTION 2 : Facilitation de l'obtention de l'agrément de l'Éducation nationale (pour les associations)

Descriptif :

Les parlementaires proposent de simplifier les démarches d'obtention de l'agrément étatique, afin de **faciliter l'intervention des associations auprès des jeunes sur le temps scolaire**.

Ils appellent par ailleurs à remédier au manque de moyens du corps enseignant, qui ne dispose pas toujours des ressources nécessaires pour faire appel à des professionnels ou à des associations extérieures à l'établissement sur ces thématiques.

Acteurs mobilisés :

- Personnalités politiques ;

- Associations concernées ;
- Professeurs et infrastructures scolaires.

GARANTIR AUX MINORITÉS, UNE PLACE ET UNE VISIBILITÉ DANS LA SOCIÉTÉ

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Les parlementaires rappellent que les discriminations liées à l'origine constituent une réalité profondément et quotidiennement vécue par les individus. Malgré des décennies de lutte, **les avancées demeurent insuffisantes** : les minorités racisées peinent encore à trouver une place pleinement reconnue dans la société, et continuent de faire face à des mécanismes de rabaissement et à des inégalités persistantes.

Le sentiment de ne pas pouvoir être pleinement soi-même reste une expérience douloureuse pour beaucoup. Ces réalités, ancrées dans le vécu des personnes concernées, rendent la prise de parole sur ces sujets particulièrement difficile et témoignent de l'ampleur du chemin qui reste à parcourir.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Il est crucial d'encourager une plus grande participation des femmes dans les sports de combat, en renforçant leur représentation et leur reconnaissance dans ces disciplines. Cela s'inscrit dans une démarche plus large de valorisation des minorités, souvent sous-représentées ou invisibilisées.

Parallèlement, il est indispensable de **mieux informer sur la nouvelle loi relative à la sexualité et au genre**, afin de favoriser une société plus inclusive. Il faut aussi permettre à chacun de mieux exprimer ce qu'il ressent, tout en accordant une reconnaissance accrue à la santé mentale, trop souvent négligée.

Les parlementaires considèrent qu'il est urgent de **réduire les remarques homophobes, sexistes et racistes qui persistent** aussi bien dans les espaces publics que privés, afin de construire un environnement plus respectueux. Ils estiment par ailleurs que les programmes scolaires doivent s'ouvrir davantage à des perspectives culturelles non occidentales, pour offrir une éducation plus représentative de la diversité du monde.

Les parlementaires appellent également à garantir à chacun une pleine liberté d'expression, fondée sur le respect des opinions et le droit à la divergence. Ils soulignent l'importance de favoriser des

dialogues ouverts et des débats de fond, tout en veillant à prévenir toute uniformisation des idéologies.

Les parlementaires insistent sur la nécessité que cette liberté d'expression soit effective pour tous, indépendamment de l'identité ou de l'apparence de chacun, et non réservée à certains profils dominants. Ils y voient une condition essentielle pour faire avancer la qualité du débat public, centré sur les idées plutôt que sur les individus.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Parler de la minorité, de l'immigration, du temps de traitement de dossier et droit d'asile

Descriptif :

Les parlementaires estiment qu'une réponse coordonnée et structurée s'impose face à la question des campements informels (squats et bidonvilles). Ils préconisent de réunir l'ensemble des acteurs concernés autour d'**une feuille de route commune**, définissant clairement les responsabilités de chacun afin de permettre des avancées concrètes et de mettre fin aux renvois de responsabilité.

Ils appellent par ailleurs à **un renforcement significatif des subventions associatives**, en mobilisant les financements de l'État, des villes, des régions et des départements, et en mettant à disposition des moyens techniques et matériels adaptés, tels que **le prêt de gymnases pour l'hébergement nocturne**.

Les parlementaires soulignent également la nécessité de **garantir un accès effectif aux droits pour les personnes immigrées**, notamment par la création d'espaces d'accueil sous forme de permanences dédiées, permettant de les accompagner dans leurs démarches et de les informer de leurs droits. Au-delà de l'accès aux droits, ils insistent sur l'importance d'une inclusion sociale réelle, en encourageant des initiatives de dialogue et de lien avec ces populations, afin qu'elles puissent pleinement participer à la vie quotidienne.

Acteurs mobilisés :

- Politique ;
- Associations ;
- Villes : responsabilité des communes et métropoles de mobiliser les campements informels existant sur leur territoire ;
- Région : idem ;
- État : idem.

ATTEINDRE DAVANTAGE D'ÉQUITÉ, NOTAMMENT VIA LA RÉPARTITION DES AIDES ET L'ACCÈS AUX BOURSES

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Les parlementaires pointent un problème structurel de financement qui freine l'inclusion des personnes en situation de handicap et la prise en charge de leurs besoins spécifiques, compromettant ainsi l'atteinte d'une réelle égalité et équité.

Ils soulignent par ailleurs les délais excessifs de traitement des dossiers par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), qui constituent un obstacle concret à l'accès aux droits et aux accompagnements auxquels ces personnes peuvent prétendre.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Il est nécessaire d'augmenter les aides destinées aux personnes qui en ont le plus besoin.

Cela passe notamment par **l'extension du dispositif du repas à 1 € aux étudiants en BTS et en CFA**, qui n'ont actuellement pas accès aux restaurants CROUS, car ils ne sont pas en lien avec la restauration universitaire. Par ailleurs, **la procédure de demande de bourse, aujourd'hui trop complexe, doit être simplifiée** pour garantir un accès plus équitable à ces aides. Aussi il faudrait augmenter le nombre de place disponible au restaurant universitaire Crous.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Renforcer le soutien financier et les services aux étudiants en situation de vulnérabilité

Descriptif :

Les parlementaires proposent plusieurs mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie des étudiants les plus vulnérables. Ils préconisent d'abord **une augmentation de la capacité des restaurants universitaires ainsi que des effectifs de leur personnel**, afin de garantir un service plus rapide et accessible. Ils appellent par ailleurs à un accroissement du budget de l'État consacré au bien-être étudiant.

Ils soutiennent également le développement des épiceries solidaires, qui proposent des produits à hauteur de 10 % de leur prix réel, et estiment que les universités doivent s'engager à démocratiser ce dispositif et à en diffuser largement l'information auprès des étudiants.

ACTION 2 : Réformer et renforcer les moyens de la MDPH et soutenir les aidants

Descriptif :

Les parlementaires appellent à **une augmentation significative des moyens alloués à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**, dont les délais de traitement des dossiers constituent aujourd'hui un frein majeur à l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Ils proposent qu'une audition de la MDPH soit organisée afin d'identifier précisément ses manques et d'engager des actions correctives concrètes.

Ils par ailleurs améliorer la visibilité des aidants de personnes en situation de handicap et mieux les soutenir, notamment en les aidant à concilier leur vie professionnelle et personnelle.

DÉVELOPPER FORTEMENT L'ACCÈS AUX PMR, LA CONNAISSANCE ET L'ADAPTATION AUX HANDICAPS INVISIBLES

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Les parlementaires considèrent que la méconnaissance des différentes formes de handicap, notamment des handicaps psychiques et invisibles, constitue un obstacle majeur à l'inclusion. L'invisibilisation de ces situations conduit à une mauvaise prise en charge des personnes concernées et rend plus difficile leur accès à une vie équilibrée. Il leur paraît donc essentiel de **développer fortement l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, mais aussi d'améliorer la connaissance et l'adaptation de la société aux handicaps invisibles dans toute leur diversité.**

Les jeunes de la commission Inclusion estiment que c'est à la société dans son ensemble de s'adapter aux besoins de ces personnes, et non l'inverse.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Le gouvernement doit s'appuyer sur une feuille de route claire, dont les résultats concrets sont mesurés et suivis par des études régulières. Des indicateurs d'avancement des politiques publiques doivent être définis pour évaluer la progression des idées et des actions mises en œuvre.

Par ailleurs, il est impératif que les personnes en situation de handicap dit invisible (TDAH, TSA, DYS, etc.), bénéficient des mêmes moyens et du même accompagnement que les personnes handicap moteur et visible, **sans établir de hiérarchie entre les types de handicap**. Cela passe par une meilleure reconnaissance des difficultés psychiques, ainsi que par un suivi plus présent, humaniste et efficace dans les établissements spécialisés.

Enfin, il est crucial d'améliorer la reconnaissance des handicaps psychiques, en informant davantage les établissements et en les accompagnant pour mieux guider les élèves concernés.

L'objectif est de parvenir à une meilleure reconnaissance des difficultés vécues par les personnes concernées, afin de leur permettre de mener une vie quotidienne plus autonome et plus équilibrée. Cela implique de garantir un accès plus juste à l'école, aux études, à l'emploi et aux services, tout en réduisant le sentiment d'invisibilisation auquel elles sont trop souvent confrontées.

À terme, il s'agit de **construire une société plus juste, plus inclusive et mieux adaptée aux besoins réels de chaque individu**.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Mise en place d'une feuille de route national avec suivi et indicateurs

Descriptif :

Il est essentiel de reconnaître que le handicap psychique concerne à la fois la dimension émotionnelle et médicale, afin de privilégier une approche préventive plutôt que de se limiter à la gestion des crises.

Pour cela, il est urgent d'améliorer l'accès aux rendez-vous médicaux et au suivi, en particulier pour les personnes atteintes de pathologies avérées. Personne ne doit être laissé à la dérive.

Une réflexion systémique s'impose également : il faut repolitiser ces enjeux et analyser comment la construction même du système impacte les jeunes. Dans cette perspective, l'élaboration d'une feuille de route nationale dédiée à l'accessibilité, aux personnes à mobilité réduite, aux handicaps invisibles et aux handicaps psychiques est indispensable. Cette feuille de route devra inclure :

Des objectifs précis :

- Des indicateurs d'avancement ;
- Des études de suivi ;
- Une évaluation régulière des politiques publiques mises en œuvre.

Cette démarche permettrait d'éviter que les engagements restent purement théoriques et de **rendre les pouvoirs publics pleinement responsables des résultats obtenus.**

Acteurs mobilisés :

- Le gouvernement ;
- Les ministères concernés ;
- Les acteurs politiques ;
- Les collectivités territoriales ;
- Les institutions publiques spécialisées.

ACTION 2 : Mieux reconnaître les handicaps invisibles et former les institutions

Descriptif :

Cette action vise à former davantage les établissements scolaires, les structures de formation, les entreprises et les administrations à **la compréhension des handicaps invisibles et psychiques.**

Il s'agit de mieux informer, mieux reconnaître ces situations et mieux orienter les personnes concernées. Les professionnels doivent être davantage outillés pour guider, accompagner et proposer des réponses adaptées.

Cela pourrait toutefois se compléter en précisant davantage les types de handicaps invisibles concernés. Ils regroupent notamment les troubles psychiques (anxiété, dépression), les troubles du neurodéveloppement comme le TDAH ou les troubles du spectre de l'autisme, mais aussi les troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, etc.), ainsi que certaines maladies chroniques.

Insister sur le fait que ces handicaps sont souvent méconnus ou minimisés, justement parce qu'ils ne sont pas visibles. Cela peut entraîner des incompréhensions, voire des jugements injustes.

Il est donc essentiel de renforcer cette sensibilisation et ces formations à la fois dans les établissements scolaires, mais aussi dans les milieux professionnels, afin d'assurer une meilleure continuité dans l'accompagnement des personnes concernées tout au long de leur parcours.

Détailler les actions concrètes à mettre en place : par exemple, développer des formations obligatoires pour les professionnels, renforcer le rôle des référents handicap et proposer des outils pratiques pour mieux accompagner les personnes concernées.

Ces compléments permettraient de rendre la proposition encore plus opérationnelle et inclusive.

Acteurs mobilisés :

- L'Éducation nationale ;
- Les établissements scolaires et universitaires ;
- Les entreprises ;
- Les administrations ;
- Les associations spécialisées ;

- La société civile organisée.

ACTION 3 : Renforcer concrètement l'accessibilité et l'accompagnement

Descriptif :

Cette mesure vise à développer fortement l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) dans les espaces publics, mais aussi à améliorer l'accompagnement humain dans les établissements accueillant ou suivant des personnes en situation de handicap.

L'objectif est d'avoir un suivi plus présent, plus humaniste et plus efficace, tout en garantissant des moyens comparables pour les personnes concernées par des handicaps psychiques ou invisibles.

D'autre part, les parlementaires souhaitent **favoriser une meilleure visibilité des personnes en situation de handicap (PSH) dans la société et dans le marché de l'emploi**, afin que les personnes amenées à interagir avec elles, fassent preuve de davantage de compréhension, de patience et d'indulgence.

Ils citent en exemple des initiatives telles que le Café Joyeux, ou encore la politique menée aux Pays-Bas, où les commerces sont tenus d'employer un nombre minimum de personnes en situation de handicap en contact direct avec la clientèle, certaines portant un badge signalant leur situation.

Néanmoins, ils insistent sur le fait que cette visibilité doit impérativement reposer sur le libre choix des personnes concernées. Ils rappellent **l'importance du droit à la vie privée** : chacun doit pouvoir décider de ce qu'il souhaite rendre public concernant sa situation de santé ou de handicap. Le port d'un badge ou de tout dispositif similaire ne saurait donc être imposé, sous peine de conduire à une stigmatisation ou un étiquetage contraire à la dignité des personnes.

Acteurs mobilisés :

- Les collectivités territoriales ;
- Les établissements publics ;
- Les gestionnaires d'établissements ;
- Les acteurs politiques ;
- Les associations ;
- Les entreprises : selon les lieux concernés.

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui

Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire ... et qui leur permet de s'épanouir

- **L'essor des mobilités douces et de la gratuité des transports comme levier de transition :** c'est le point le plus valorisé par les jeunes, illustré par des politiques locales essentiellement en ville de gratuité totale ou partielle. À Bordeaux, une proposition des vélos classiques gratuits pour les étudiants. À Niort (**Nouvelle-Aquitaine**), les transports sont gratuits à l'échelle locale, tout comme dans certaines zones de l'**Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)** et des **Hauts-de-France** (Dunkerque est cité en exemple). À Lyon, le système Vélov' est accessible pour seulement 16€ par an, tandis qu'en **Île-de-France**, le réseau de transport en commun est déjà très large, et il se densifie avec de nouvelles pistes cyclables à Saint-Ouen, devient plus propre avec la fermeture définitive des berges aux voitures et les 50 km/h sur le périphérique. Dans le **Grand Est**, de nombreuses pistes cyclables ont également vu le jour, ainsi que des rues piétonnes.
- **L'ancrage de la culture écologique par l'éducation et l'innovation associative :** la sensibilisation s'appuie sur des dispositifs institutionnels et des événements de terrain. En **Occitanie**, le dispositif universitaire TEDS (Transition Écologique et Développement Soutenable) est un modèle d'intégration de la question de transition dans l'ensemble des parcours académiques. À Agen (**Nouvelle-Aquitaine**), le festival « La Petite Graine » promeut l'écologie de manière festive, tandis que la ville déploie des éclairages photovoltaïques. Dans le **Grand Ouest**, l'association « La Feuille d'Érable » intervient directement dans les écoles. Des initiatives comme les « Fresques du climat » dans les lycées des **Hauts-de-France**, les conventions citoyennes sur l'écologie à Grenoble (**AURA**), ou les référendums sur comme les budgets participatifs en **IDF** montrent une volonté d'inclure les citoyens dans la décision. Des bourses jeunes climats sont donné en **AURA** et les jeunes citent plusieurs fois leurs bienfaits.
- **La protection de la biodiversité et la gestion circulaire des ressources :** des actions concrètes de préservation et de recyclage émergent. En **Centre-Val de Loire**, l'entreprise EIFFAGE teste des routes capables de filtrer elles-mêmes l'eau. En **IDF**, la Stratégie Régionale de la Biodiversité 2026-2035 fixe un cadre à long terme, complété localement par des friperies solidaires et des bio-composts de quartier. À Lyon (**AURA**), des composteurs sont désormais disposés partout dans la ville. Enfin, certaines régions comme la **Bourgogne-Franche-Comté** sont valorisées pour leur capacité à préserver de vastes zones vertes et leur biodiversité. De plus, on note le début du développement du réemploi dans certaines régions, qu'il faut continuer d'appuyer et promouvoir.

Ce qui ne marche pas bien dans leur territoire... et qui ne leur permet pas de s'épanouir

- **Le phénomène de « greenwashing » et l'impunité des grands acteurs économiques** : les jeunes dénoncent un décalage entre les discours et les actes. En **PACA**, la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est futile car souvent limitée au strict minimum légal sans action concrète. La législation est inadéquate et l'Etat ne sanctionne pas assez les manques d'implications. Il n'existe pas de système robuste qui permet de mettre les entreprises ou leurs dirigeants devant leurs responsabilités. En la matière il y a déjà une réglementation importante : une directive doit être transposée fin mars 2026, rajoutant des règles supplémentaires et diverses autorités (ESMA, EIOPA, ACPR ...) font également énormément de recommandations. Il convient plus de parler d'une carence de contrôle par les autorités compétentes (AMF, ACPR, ADEME, ARPP ...). Par ailleurs, on constate qu'actuellement les associations se saisissent rapidement des affaires de greenwashing pour les porter devant les tribunaux compétents, souvent sans suites. Ce sentiment d'impunité est renforcé dans la mesure où l'on demande des « petits gestes » aux citoyens pendant que les grandes entreprises polluent sans contrainte. À Mâcon (**Bourgogne-Franche-Comté**), le projet de création d'un data center est perçu comme une déconnexion totale entre les intérêts financiers et la préservation écologique. De la même façon, l'usage incontrôlée de l'IA en entreprise et les exploitations massives de minerais appuient ce décalage, cela a notamment été souligné dans le **Grand Est**.
- **La dégradation physique des milieux et l'impréparation face aux risques climatiques** : des exemples de pollution grave marquent les esprits. À Cognac (**Nouvelle-Aquitaine**), l'eau est citée comme étant la plus polluée de France avec la présence de 10 polluants éternels dans l'eau courante. Dans les **Hauts-de-France**, les jeunes s'alarment du recul du trait de côte, des inondations répétées et de la présence massive de pesticides dans les sols et l'eau. En **AURA**, l'utilisation de neige artificielle dans les Alpes est jugée en totale contradiction avec les cycles naturels, mobilisant une ressource en eau pourtant essentielle durant la saison estivale. De plus, des projets industriels majeurs, comme le « méga canal » dans le Nord, sont perçus comme destructeurs pour la biodiversité locale. En **IDF**, même si la qualité de l'air est meilleure qu'il y a 10 ans, il y a toujours une inquiétude chez certains jeunes.
- **Des barrières et disparités financières et géographiques fortes** : la disparité des actions écologiques crée une « écologie à deux vitesses ». Le mode de vie durable est souvent perçu comme un privilège. En **IDF**, les populations aux budgets modestes se trouvent doublement pénalisées : les produits bio et l'alimentation solidaire restent financièrement hors de portée, tandis que l'accès à l'information sur l'impact de leur alimentation leur fait également défaut. Le coût du train est également jugé prohibitif par rapport à l'avion dans le **Centre-Val de Loire**, et de façon générale les transports se sont bien développés dans les grandes villes mais pas pour relier les petites communes (rails abandonnés, voiture obligatoire). Sur le plan géographique, les zones rurales de Saône-et-Loire (**Bourgogne-Franche-Comté**) souffrent d'un manque d'expertise et de sensibilisation sur les questions écologiques, les experts restant concentrés dans les métropoles. Enfin, l'aménagement urbain est critiqué pour son manque de mixité : en **Hauts-de-France**, la végétalisation est jugée présente uniquement dans les quartiers aisés,

tandis que les ZEP manquent cruellement d'espaces verts. De même pour les **DROM** qui souffrent d'un manque de considération flagrant et dont les problématiques spécifiques (inondations tropicales, tempêtes) sont absentes des discussions hexagonales.

- **Une approche pédagogique jugée infantile et déconnectée de l'expertise scientifique** : les institutions sont critiquées pour leur manque de pragmatisme, proposant des méthodes de prévention souvent jugées « désuètes » ou « infantiles » qui ne répondent pas à l'urgence climatique. Ce décalage est accentué par un manque de consultation des experts et des scientifiques par les décideurs politiques, tant en **IDF** qu'en **AURA**, où la suppression de directions environnementales et la réduction des budgets témoigne d'un recul de l'expertise technique dans la décision publique. Le sujet est encore trop technique et pas assez vulgarisé. La dépendance aux énergies fossiles a également été soulignée par ces deux régions. De plus, le rôle des éco-délégués en milieu scolaire est perçu comme « sous-optimisé » pour ceux qui le trouve quand même intéressant, jusqu'à « purement symbolique » pour les non-convaincus, ne permettant pas une réelle implication des élèves dans la gestion écologique de leurs établissements. Les jeunes conseillent de rester vigilant à ce que les politiques publiques fassent attention à présenter la pluralité des solutions (sobriété, innovation, adaptation des modèles économiques). Toutes les solutions ne se valent pas, il est essentiel de privilégier la sobriété avant l'innovation. Il faut laisser les moyens et l'espace pour les débats citoyens.

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain

Liste des besoins de transformations :

1. Intégrer systématiquement la sensibilisation environnementale dans tous les segments de la société (milieu scolaire, associatif, professionnel et politique)
2. Remplacer le modèle extractiviste actuel par une société résiliente via des modes de vies plus durables, en collaboration avec la biodiversité et les humains
3. Redéfinir en profondeur notre rapport à l'alimentation : favoriser les circuits-courts et l'agroécologie
4. Vers un modèle économique pérenne et équilibré : renforcer l'adaptabilité des territoires et les marges de manœuvre des associations
5. Consolider l'aménagement du territoire orienté vers la transition écologique
6. Favoriser la sobriété énergétique dans notre consommation

INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DANS TOUS LES SEGMENTS DE LA SOCIÉTÉ

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Les jeunes parlementaires dénoncent une carence de volonté politique dans l'allocation des moyens financiers et dans l'engagement réel vers la transition écologique.

Ils affirment la nécessité impérieuse de disposer de l'ensemble des clés de compréhension pour affronter la crise environnementale et sociale par l'action immédiate.

Cette problématique revêt **un caractère vital et transversal**, car elle irrigue désormais tous les secteurs de notre société et conditionne notre avenir commun.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

La **régénération des espaces verts** s'impose comme une opportunité majeure à la suite de la fermeture de certaines activités, permettant de repenser l'aménagement territorial dans une perspective durable.

Se posent également des problématiques de réemploi et de projection dans le futur, notamment à travers le prisme du constat salarial dans le secteur de l'environnement, qui interroge **l'attractivité et la valorisation de ces métiers**.

L'accessibilité à une offre élargie de produits constitue un enjeu central, en particulier par le biais de producteurs locaux proposant des alternatives plus abordables.

La sensibilisation des enfants aux enjeux environnementaux apparaît également essentielle, dans la mesure où ils incarnent le monde de demain et peuvent devenir de véritables vecteurs de transformation.

Dans cette dynamique, l'engagement environnemental doit être renforcé dès l'enseignement secondaire, afin d'ancrer durablement les enjeux de transition dans les parcours éducatifs.

Face à l'intensité du problème, une prise de conscience collective est indispensable : chacun doit être capable d'en mesurer l'ampleur.

L'implication des enfants, en tant qu'acteurs du changement, favorisait aussi une transformation des comportements familiaux, contribuant à une mobilisation à toutes les échelles et à la création de nouvelles habitudes.

Dans le cadre éducatif, il convient de repenser les interactions avec le monde économique : les entreprises ne devraient plus conditionner leur présence à une contribution financière. Une place

minimale doit être garantie aux structures à impact, y compris lorsqu'elles ne disposent pas des moyens de financement, en intégrant plus largement les acteurs **de l'économie sociale et solidaire**.

Les contenus pédagogiques doivent être orientés vers des thématiques compatibles avec les impératifs de la transition, tant dans les enseignements que dans les cas d'étude proposés.

Cela implique également des choix cohérents en matière de pratiques, tels que la suppression des voyages en avion lorsqu'ils ne sont pas nécessaires !

Plus largement, il ne s'agit plus de promouvoir des entreprises, mais de valoriser des compétences clés nécessaires à la réussite de la transition. Les études de cas doivent ainsi s'inscrire dans un imaginaire cohérent avec les objectifs poursuivis.

Enfin, une **revalorisation des salaires des métiers à impact** apparaît indispensable afin de soutenir durablement cette transformation.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Inclure la transition sociale et écologique de façon systémique dans les milieux professionnels et scolaires (éducation populaire)

Descriptif :

Les parlementaires soulignent la nécessité de réformer les modèles économiques en y intégrant systématiquement **les impératifs de sobriété** et en garantissant **des espaces de débat démocratique**. Cette approche invite à privilégier la sobriété avant l'innovation technique et à veiller à ce que les politiques publiques reflètent une pluralité de solutions choisies collectivement, afin de bâtir une économie résiliente capable de répondre aux crises actuelles sans sacrifier la participation citoyenne.

Afin de **généraliser cette culture de la transition**, ils proposent d'instaurer une formation obligatoire, inspirée des dispositifs de type fresque, dès le début de chaque cursus scolaire et au sein des milieux professionnels. Ce dispositif permettrait de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la société aux enjeux de la transition sociale et écologique, leur fournissant les clés de compréhension indispensables pour faire face à l'urgence climatique. Une telle diffusion de l'expertise est perçue comme un levier vital pour engager une transformation profonde et transversale dans tous les domaines d'activité.

Enfin, les jeunes parlementaires appellent à **une prise en compte systématique des limites écosystémiques et planétaires** dans toutes les facettes de la vie quotidienne et en entreprise. Cette intégration est jugée essentielle pour prévenir les risques de dysfonctionnements majeurs et assurer la pérennité d'un modèle de société ancré dans la réalité de notre environnement.

Acteurs mobilisés :

- Entreprises : intégration des questions environnementales et des limites écosystémiques en son sein ;
- Établissements scolaires : intégrer la culture de transition dans les programmes ;
- Secteur public : généralisation de la culture de transition ;
- Élus : indexation des politiques publiques à cette culture ;
- Associations : vecteurs de diffusion de ces idées ;
- Entreprises à impact et consultants : sollicitation de leurs expertises ;
- Citoyen et citoyennes : partage des répercussions écologiques et sociales subies.

ACTION 2 : Droit de regard de la part des écoles et des élèves sur les cours dispensés

Descriptif :

Il faut envisager **une relecture des cours avant leur diffusion par un comité indépendant, soit un comité interne à l'école et sans intérêts**, résultant d'une validation obtenue, entre autres, par un minimum d'entreprises à impact.

Ce comité indépendant servirait à vérifier que les cours/interventions dans les études supérieures soient apolitiques, afin d'éviter l'influence de certaines entreprises (ils citent les exemples d'AgroParisTech et de Mines Paris). Cela doit être encouragé dans chaque école avec des élèves, professeurs et conseils d'administration.

Acteurs mobilisés :

- Infrastructures d'enseignement secondaire et supérieur ;
- Éducation nationale.

ACTION 3 : Intégrer plus intensément la problématique environnementale dans le façonnement des projets politiques

Descriptif :

Cela peut être abordé à travers **différents prismes**, notamment ceux de la santé, du tourisme, de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que du champ social. Il convient d'en analyser **les articulations avec les enjeux environnementaux**, en mettant en lumière les liens existants. De cette façon, il faut intégrer les limites planétaires et le respect du plancher social à chaque grande prise de décision

L'approche devra ainsi être modulée en fonction des interlocuteurs, afin d'orienter le discours et les priorités de manière pertinente.

Des approches intéressantes comme à Grenoble ou à Amsterdam figurent comme des modèles sur lesquels se calquer.

Acteurs mobilisés :

- Les acteurs et actrices politiques : insérer la thématique environnementale au sein des assemblées ;

- Cadre de parti ;
- Agent et agentes de la fonction publique.

ACTION 4 : La reconnaissance de la nature comme sujet de droit

Descriptif :

À ce sujet, les parlementaires souhaitent que l'on reconnaisse **la nature comme sujet de droit** : cela inviterait à cesser de mettre la nature au second plan, pour l'appréhender enfin comme **un ensemble d'êtres vivants doté de droits et de considération**.

En France, si la vulnérabilité des animaux est reconnue, les discussions sur le droit des fleuves stagnent et beaucoup d'autres écosystèmes sont encore exemptés de tout statut juridique. Sortir de cette chosification amènerait à renforcer la conscience collective de protection de la biodiversité, incluant les animaux et tous types de milieux naturels.

De plus, l'inscription de ce principe dans la loi permettrait d'établir des limites plus claires et de faciliter les sanctions.

Acteurs mobilisés :

- Législateurs ;
- Pouvoir public : ministères de l'Écologie et de la Justice ;
- Associations ;
- Citoyens et citoyennes.

**REEMPLACER LE MODÈLE EXTRACTIVISTE ACTUEL PAR UNE SOCIÉTÉ RÉSILIENTE GRÂCE À DES
MODES DE VIE PLUS DURABLES, EN COLLABORATION AVEC LA BIODIVERSITÉ ET LES
HUMAINS**

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Ce n'est pas une question économique mais un regard sur **la vulnérabilité de nos modèles de société** : entre le changement climatique, l'épuisement des ressources, le déclin de la biodiversité et d'espaces cognitifs (**économie cowboy**).

On doit rendre nos sociétés capables de faire face aux enjeux et aux crises auxquelles on fait pleinement face. C'est pour cela qu'il s'agit d'une priorité pour les parlementaires !

On est passé d'un monde de la moyenne à un monde de l'écart type. Les territoires vont être de plus en plus vulnérables, si l'on persiste à préserver le modèle actuel.

Il faut intégrer le fait que le changement climatique, n'est pas seulement une crise car elle n'est pas éphémère et ne risque pas de s'amoinrir sans efforts et contributions de la part des acteurs influents de ce monde.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

À l'horizon 2030, le modèle des **circuits courts** devrait être significativement renforcé, en intégrant davantage les logiques de réutilisation et de recyclage.

Cette évolution s'accompagnerait d'une **réduction de la dépendance aux ressources non renouvelables**, au profit du développement des énergies et matières renouvelables. Plus largement, il s'agira de **sortir d'un modèle de surconsommation** pour repenser en profondeur nos modes de production et de consommation.

Dans cette perspective, la situation pourrait s'améliorer à mesure que la population gagnera en pouvoir d'agir. Cela se traduirait notamment par une plus grande **autonomie** dans certains domaines clés : une capacité de mobilité moins dépendante de l'extérieur (par exemple via une production énergétique locale), un accès facilité à des services de soins et de santé de proximité, ainsi qu'une alimentation davantage ancrée dans les territoires grâce aux circuits courts.

Les échéances électorales, en particulier présidentielles, auront un impact déterminant sur ces évolutions. Les choix politiques opérés dès aujourd'hui conditionnent ainsi les trajectoires à l'horizon de la prochaine décennie.

Le développement du pouvoir d'agir repose également sur **une dimension cognitive** : il implique une meilleure compréhension des enjeux et renvoie aux questions de souveraineté, notamment à l'échelle territoriale.

Par ailleurs, l'ambition de renforcer la résilience des systèmes suppose de questionner, voire de limiter, certaines dynamiques liées au libre-échange, afin de privilégier des modèles plus ancrés localement.

Enfin, les entreprises devraient évoluer vers davantage de **transparence**, dans un cadre plus fortement régulé, afin de répondre aux exigences croissantes en matière de responsabilité environnementale et sociale.

À juste titre, d'ici 2030, **la fast fashion doit totalement disparaître**, du moins, tout doit être fait pour, ainsi que pour tous les modes de surconsommation.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Accroissement des financements

Descriptif :

Les acteurs politiques disposeraient de moyens financiers accrus, avec une réorientation des budgets publics en faveur du développement durable.

Parallèlement, les financements alloués au secteur associatif, aux porteurs de projets ainsi qu'aux structures de **l'économie sociale et solidaire** (ESS) seraient significativement renforcés, afin de **soutenir les initiatives à impact**.

L'écoconception des produits serait activement entreprise et encouragée, en intégrant des exigences environnementales dès les phases de conception.

Enfin, une **relocalisation partielle des activités industrielles** doit être envisagée, accompagnée de cadres réglementaires plus stricts concernant les matériaux utilisés, dans une logique de durabilité et de souveraineté.

Afin de permettre l'ensemble de ces changements et avancées, l'État est l'acteur de premier plan : les collectivités territoriales sont interdites de déficit, ce qui ne leur permet pas d'investir sur le long-terme dans la transition écologique. En ce sens, l'État doit prendre en charge l'ensemble de ces investissements ou bien déléguer aux collectivités, **sur la base d'un critère de rentabilité climatique** (le déficit serait ainsi justifié).

D'autre part, l'État doit prendre en charge les investissements nécessaires à la transition environnementale, tout en créant un environnement économique favorable à l'engagement des entreprises, des ménages et des collectivités territoriales dans cette transition.

Pour les grandes entreprises financées par le marché, ils appellent à une réorientation massive de l'investissement privé, en s'appuyant sur les dispositifs français d'information et d'impact climatique. Ils préconisent **l'établissement de bilans carbone précis par entreprise**, afin de mieux orienter l'épargne vers les acteurs engagés dans la transition. Ils souhaitent par ailleurs aller au-delà des obligations instaurées par l'article 29 de la loi Énergie-Climat en matière de « reporting climatique », notamment en donnant une valeur juridique contraignante à ces rapports, dans la lignée des recommandations du **Rapport I4CE**.

S'agissant des particuliers, les parlementaires appellent à orienter l'épargne et les dépenses des ménages vers la transition écologique. Ils citent à titre d'exemple le potentiel considérable de l'assurance vie en France, dont ils proposent de rediriger une partie vers le financement de la transition.

Acteurs mobilisés :

- L'Etat ;
- Le système bancaire et de financiarisation ;
- Les collectivités territoriales ;

- Les entreprises avec leurs actions RSE ;
- Les fondations ;
- La société civile.

ACTION 2 : Calculer l’empreinte des services publics et entreprises pour éclairer sur notre mode de consommation

Descriptif :

Pour ce faire, les parlementaires insistent sur l’importance d’analyser et communiquer les différentes empreintes présentes dans leur environnement : limites écosystémiques, CO2, numérique, santé physique et mentale, inégalité...

Pour amorcer ceci, il est impératif de **solliciter divers indicateurs** aptes à mesurer ces émissions, tels que des indicateurs de croissance, de prospérité, d’écologie etc. mais en gardant en tête, l’idée de ne pas se fier uniquement au PIB, comme au Bouthan où **le BNB (Bonheur National Brut)** est pris en compte.

Les empreintes des services publics permettront de mettre en débat la quantité de ressources écologiques afin de **favoriser les initiatives sobres**. Elles pourront également éclairer sur les extractions des entreprises, et mettre en débat la finalité de l’usage qui en est fait.

Acteurs mobilisés :

- Entreprises ;
- Services publics ;
- Associations ;
- Entreprises et associations : seulement les entités qui sont concernés par de fortes empreintes qui doivent être analysées et remarquées.

ACTION 3 : Sanctuariser les espaces à fort enjeu écologique et social

Descriptif :

Les parlementaires proposent de sanctuariser les espaces à fort enjeu écologique et social, tels que les zones humides, les terres agricoles ou les terrains communaux, en les excluant définitivement de toute artificialisation.

Ils préconisent de **confier un pouvoir décisionnel final aux collectivités locales ou à des associations naturalistes agréées**, afin de permettre une protection décentralisée et d’arrêter les projets jugés destructeurs localement. La présence d’espèces menacées, ou la valeur culturelle, sociale ou stratégique d’un lieu devrait constituer un motif suffisant de refus.

Les parlementaires souhaitent par ailleurs que les collectifs citoyens agissant contre ces destructions soient reconnus comme lanceurs d’alerte, et que les actions en cours puissent également être remises en cause selon ce même principe de légitimation.

Acteurs mobilisés :

- Collectivités locales ;
- Associations : notamment naturalistes ;
- Secteur agricole et paysan ;
- Services de police ;
- État.

ACTION 4 : Anticiper les chocs par la réduction des dépendances

Descriptif :

Les parlementaires estiment que des chocs majeurs sont à anticiper, qu'ils soient climatiques, technologiques, géopolitiques ou logistiques, et que le modèle actuel fondé sur la correction des écarts et la réparation à partir de ressources extraites ailleurs ne sera pas en mesure d'y faire face.

Ils appellent à **une reconnaissance concrète de l'étendue des dépendances en ressources et de l'interconnexion des dommages écologiques possibles**, que les acteurs garants de la sécurité des populations (État, collectivités territoriales et protection civile) doivent considérer comme des risques réels, sinon probables.

Les parlementaires préconisent une évaluation systématique de la résistance des systèmes vitaux face à ces chocs, avec une perspective écologique de long terme. Ils mettent en avant la sobriété comme levier majeur de réduction des consommations et des dépendances à l'extraction, combinée à des **solutions fondées sur la nature et des matériaux biosourcés**. Ils appellent par ailleurs à ouvrir un débat sur le choix des infrastructures à préserver ou à fermer, afin de concentrer les ressources disponibles sur l'essentiel, en prévoyant des dispositifs d'accompagnement social et de reconversion pour les personnes dont l'activité serait impactée.

Acteurs mobilisés :

- Acteurs et actrices de la protection civile ;
- Collectivités territoriales ;
- Agents d'infrastructures « gourmandes » ;
- Société civile.

REDÉFINIR NOTRE RAPPORT A L'ALIMENTATION, EN FAVORISANT LE CIRCUIT-COURT, TOURNÉE VERS L'AGROÉCOLOGIE ET LA DÉMOCRATISATION DES REPAS VÉGÉTARIENS

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

L'alimentation est une question fondamentale qui concerne l'ensemble de la société. Elle est au cœur du bien-être physique et mental, et constitue le reflet de nos modes de production, d'exploitation des ressources et d'organisation collective.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Le renforcement des normes de qualité, tant au niveau national qu'europpéen, constitue un levier essentiel pour favoriser le développement d'une **alimentation locale**.

Une telle évolution se traduirait par une **amélioration globale du système alimentaire** : une consommation davantage orientée vers des produits locaux et de meilleure qualité, **une agriculture progressivement tournée vers l'agroécologie**, ainsi qu'une meilleure rémunération des agriculteurs. Elle contribuerait également à une transition plus durable et résiliente des modèles agricoles et alimentaires. De ce fait, **la diversification de nos sources de protéines est primordiale**, notamment les légumineuses, qui doivent être largement intégrées dans l'alimentation.

Face aux défis agricoles à l'horizon 2030, une autre priorité s'impose : **le renouvellement des générations au sein du domaine agricole**. On doit accompagner davantage les jeunes agriculteurs, qui sont indispensables pour pallier le vieillissement de la profession et préserver la souveraineté alimentaire française.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Agir dans la restauration collective, entre menus végétariens comme norme de défaut, augmentation des produits bio et services équitables

Descriptif :

La loi EGalim mérite d'être mobilisée comme cadre de référence dans l'évolution des politiques alimentaires, en particulier dans le secteur de la restauration collective : elle vise à rééquilibrer les relations commerciales dans le secteur agricole et à promouvoir une alimentation plus saine, durable et accessible à toutes et tous.

La question de la place des produits carnés dans l'alimentation fait toutefois débat. Si certains envisagent des mesures radicales, telles que **l'interdiction des repas carnés**, d'autres adoptent une position plus nuancée, privilégiant une réduction progressive et une diversification des sources de protéines.

Dans une perspective plus structurelle, **la généralisation de l'offre de restauration collective apparaît comme un levier important pour orienter les pratiques alimentaires à grande échelle**, en garantissant un accès élargi à des repas équilibrés, durables et encadrés

Le ticket restaurant pourrait avoir une valeur plus importante lorsque l'on se rend dans une enseigne locale et environnementalement *friendly*. À titre d'exemple, un ticket restaurant d'une valeur de 12 euros serait remboursé à hauteur de 12 euros dans une enseigne locale et responsable, contre seulement 9 euros dans les autres cas, la différence étant perçue par un Plan Alimentaire Territorial (PAT) ou toute autre autorité dédiée. Les montants exacts resteraient à définir.

Acteurs mobilisés :

- Les restaurations collectives ;
- Les collectivités en charge de la gestion de la restauration collective (PAT) ;
- Les agriculteurs et paysans ;
- Les consommateurs et consommatrices ;
- L'État ;
- Formateurs et formatrices en cuisine végétale.

ACTION 2 : Développement de formation à l'agroécologie

Descriptif :

Cette initiative doit être conçue comme **un accompagnement structurel, prenant la forme d'un parcours d'évolution progressif pour les agriculteurs et les agricultrices.**

Elle s'inscrit dans une réformation profonde des systèmes de production contemporains, visant à accompagner la mutation des exploitations vers des modèles agroécologiques plus résilients.

En privilégiant la pédagogie et la transition par étapes, ce dispositif permet d'engager les professionnels dans une transformation systémique tout en garantissant la pérennité de leur activité et la qualité de notre souveraineté alimentaire. Cela s'accompagne de la fabrication de machines et de bâtiments optimaux, dédiés à la mise en œuvre d'une agroécologie paysanne effective.

Acteurs mobilisés :

- Centres de formation agricole ;
- Associations et collectifs agricoles pour l'agroécologie ;
- Agriculteurs et agricultrices ;
- Institutions agricoles : ministères et chambres.

ACTION 3 : Revalorisation de la rémunération des agriculteurs et révision de la distribution de la PAC (Politique Agricole Commune)

Descriptif :

Les parlementaires considèrent cette mesure comme primordiale. Ils déplorent un grave manque d'écoute des acteurs concernés, y compris lorsqu'un consensus se dégage, citant en exemple l'accord UE-Mercosur.

Ils estiment qu'une révision de la rémunération des agriculteurs est indispensable, passant par la valorisation des circuits courts, la suppression des produits de transformation superflus tels que les conservateurs et colorants, ainsi que la réduction du gaspillage à tous les niveaux de la chaîne. **Les marges financières ainsi dégagées devraient être reversées aux agricultrices et agriculteurs dans le cadre de négociations plus justes.**

Les parlementaires soulignent par ailleurs les limites du système de labellisation actuel, estimant que certains labels propriétaires peuvent s'obtenir par des biais de corruption, ce qui pénalise en premier lieu les plus petits producteurs. Ils pointent enfin **le manque d'équité dans le fonctionnement actuel de la Politique Agricole Commune (PAC)**, qui favorise les grands céréaliers au détriment des plus petits producteurs. Ils appellent à une réforme de ce dispositif afin de favoriser une pluralité d'acteurs et de cultures, condition qu'ils jugent essentielle pour assurer une meilleure résilience alimentaire.

Acteurs mobilisés :

- Les syndicats ;
- Les systèmes de distribution ;
- L'État ;
- Le Parlement ;
- Institutions européennes : pilotage de la PAC.

ACTION 4 : Instauration de loi contre les PFAS, visant à réduire la pollution

Descriptif :

Les jeunes parlementaires préconisent l'instauration d'une loi rigoureuse contre les polluants éternels afin de réduire drastiquement la pollution environnementale et alimentaire.

Face au sentiment profond de ne pas être suffisamment entendus par les pouvoirs publics, les citoyens exigent que cette législation repose sur une véritable écoute territoriale, **intégrant les réalités vécues localement dans la prise de décision nationale.**

Une telle démarche permettrait de sortir d'une approche pédagogique jugée parfois déconnectée de l'urgence pour engager une transformation systémique garantissant la santé physique et la sécurité de tous les individus. En renforçant le contrôle des autorités compétentes, cette loi viserait à **mettre fin à l'impunité des acteurs économiques polluants et à restaurer un lien de confiance durable entre la population et ses institutions.** À terme, cette volonté politique doit assurer une protection

effective de la biodiversité et des ressources, plaçant la dignité des citoyens et la justice environnementale au cœur du nouveau contrat social.

Acteurs mobilisés :

- L'État ;
- La société civile ;
- Le Parlement ;
- La représentation européenne ;
- Les ouvriers et ouvrières agricoles et industriels exposés aux PFAS.

ACTION 5 : Interdiction des publicités d'origine animale

Descriptif :

Dans le cadre d'une réflexion sur l'interdiction des publicités pour les produits d'origine animale, des propositions plus dissuasives émergent : l'apposition de visuels explicites montrant des photographies d'animaux morts. Inspirée directement des avertissements sanitaires présents sur les paquets de cigarettes, cette initiative vise à confronter les consommateurs à l'impact réel de leur consommation et à sensibiliser le public sur les conséquences concrètes de certains modes de production.

L'objectif est **de provoquer une prise de conscience sur la vulnérabilité de nos modèles de société** et d'amorcer une sortie durable d'un système de surconsommation jugé délétère pour la biodiversité.

Cette démarche s'accompagne d'un débat plus vaste sur la place des produits carnés, où les positions oscillent entre des mesures radicales et une réduction progressive des sources de protéines. En filigrane, il s'agit d'exiger **une transparence accrue** de la part des grands acteurs économiques et de renforcer leur responsabilité environnementale.

ACTION 6 : Valorisation des initiatives locales et des circuits courts : sensibilisation aux points de vente et à l'achat direct auprès des producteurs

Descriptif :

Les parlementaires appellent à **un soutien institutionnel renforcé en faveur des initiatives locales et des circuits courts**. Ils préconisent une meilleure valorisation de ces modes de distribution dans la communication publique, ainsi qu'un accompagnement concret à l'échelle locale, en s'inspirant des modèles ayant fait leurs preuves à plus grande échelle.

Ils proposent **la création d'un site web officiel référençant les initiatives d'achat direct auprès des producteurs**, et souhaitent que des moyens de communication soient mis à disposition des acteurs locaux pour améliorer leur visibilité. Ils encouragent ainsi des collaborations entre les

institutions locales et les écoles de filières créatives pour développer des communications innovantes.

Enfin, ils demandent que les distributeurs indiquent de manière claire et accessible lorsqu'un produit n'a pas fait l'objet d'une production et d'une transformation locales.

Acteurs mobilisés :

- Collectivités territoriales ;
- Agriculteurs et agricultrices : pratiquant la vente directe ;
- Distributeurs.

VERS UN MODELE ÉCONOMIQUE PLUS PÉRENNE ET ÉQUILIBRÉ : RENFORCER L'ADAPTABILITÉ DES TERRITOIRES ET LES MARGES DE MANŒUVRE DES ASSOCIATIONS

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

La nécessité de repenser le modèle économique actuel s'impose dans la mesure où le capitalisme libéral, tel qu'il est aujourd'hui, tend à alimenter un **modèle extractiviste** dont les limites sont désormais largement identifiées.

Cette réflexion est d'autant plus centrale, tant que la dimension économique constituera le « nerf de la guerre » : les débats se concentrent encore trop souvent sur les coûts engendrés, au détriment des bénéfices générés, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou territoriaux.

Ne pas intégrer ces limites systémiques ferait peser un risque réel d'effondrement ou, du moins, de dysfonctionnements majeurs du modèle existant.

Dans cette perspective, il apparaît essentiel de **dépasser l'idée d'une écologie punitive**. Si la transition implique des efforts, elle est également porteuse de gains significatifs : renforcement du lien social, dynamisation du tissu associatif, relocalisation des activités et amélioration globale de la qualité de vie. Elle doit ainsi être envisagée comme un levier de transformation positive.

Cette évolution s'inscrit également dans un objectif plus large de **justice sociale**, en veillant à une répartition plus équitable des coûts et des bénéfices de la transition.

Enfin, la mise en œuvre d'un tel modèle économique suppose **une adaptation des territoires**, afin de créer les conditions favorables à son déploiement et de garantir une capacité d'action accrue des acteurs locaux.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

L'évolution du modèle économique impliquerait une recomposition des grands secteurs d'activité, avec un **rééquilibrage** entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, au profit d'un renforcement du primaire (en lien avec les enjeux alimentaires et de production de ressources).

Cette transformation s'accompagnerait d'une **décarbonation profonde** de l'économie, tant dans les modes de production que dans les usages énergétiques et les pratiques de consommation.

Dans cette logique, des modèles fortement polluants, tels que la **fast fashion**, seraient progressivement remis en cause, au profit d'une limitation de la surconsommation et d'une réduction de l'empreinte environnementale.

Le développement d'une **économie circulaire** et ancrée localement constituerait un levier central, favorisant les synergies et échanges entre les acteurs d'un même territoire.

Par ailleurs, la remise en question du PIB comme indicateur unique pourrait ouvrir la voie à des approches alternatives, telles que la « **théorie du donut** », intégrant à la fois les limites écologiques et les besoins sociaux fondamentaux.

Enfin, une diminution du temps de travail global, au bénéfice des associations ou initiatives d'intérêt générale sur base du volontariat, pourrait accompagner cette transition. Elle s'inscrirait dans une logique de **disparition progressive des emplois à faible utilité sociale et délétère au niveau environnemental** (« bullshit jobs »), de revalorisation des métiers essentiels, notamment dans le secteur de la santé, et de développement du temps consacré à l'engagement citoyen et associatif.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Désolliciter le PIB (Produit Intérieur Brut)

Descriptif :

Relativement à la « théorie du donut », **le PIB ne doit plus être l'indicateur central car il omet un grand nombre d'aspects nécessaires à la compréhension de l'état du pays** (notamment des éléments sociaux). La productivité réelle est en décroissance et non corrélée au PIB, ce n'est pas parce qu'on travaille plus qu'on est plus productif.

Acteurs mobilisés :

- Tous types d'acteurs mobilisés (privés et publics), à l'échelle nationale, européenne et internationale.

ACTION 2 : Valorisation temps d'engagement pour repenser le modèle de société

Descriptif :

Le temps d'engagement doit être appréhendé dans sa globalité et bénéficier d'une valorisation à la hauteur de son utilité pour la collectivité. Pour les citoyens dont l'engagement s'exprime directement à travers leur activité professionnelle, un constat de sous-valorisation s'impose, particulièrement pour les métiers « porteurs de sens » ou de soin qui demeurent aujourd'hui marginalisés.

Pour les personnes s'impliquant bénévolement en marge de leur activité professionnelle, les parlementaires **préconisent une reconnaissance concrète de ce temps consacré à l'intérêt général**. Cette ambition passerait par la généralisation et le renforcement des « **Congés Engagement** » au sein de toutes les entreprises, permettant de créer des dispositifs là où ils sont absents ou d'augmenter les quotas de jours disponibles pour les structures disposant déjà de tels accords.

Afin de garantir la viabilité économique de cette réforme, le financement de ce nouveau dispositif pourrait reposer sur un mécanisme fiscal innovant. Les parlementaires suggèrent d'imaginer un outil de financement équivalent à la taxe carbone, dont les ressources seraient spécifiquement dédiées à la valorisation de l'engagement et à la pérennisation de ces parcours de solidarité

Acteurs mobilisés :

- Entreprises : intégration des « Congés Engagement » au sein de leur fonctionnement ;
- Syndicats : faire valoir ces congés et temps administrés à l'engagement responsable ;
- Ministère du Travail : incorporer cette dimension dans le cadre légal du travail.

ACTION 3 : Mieux financer l'ESS de façon globale à l'échelle étatique, et favoriser les interactions à l'échelle des collectivités

Descriptif :

Les parlementaires souhaitent **placer l'Économie Sociale et Solidaire au cœur des politiques publiques locales** en instaurant une stratégie municipale dédiée au sein de chaque collectivité. Cette ambition se traduit par un renforcement significatif des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, afin de faire de la commande publique un véritable moteur de la transition sociale et environnementale.

Afin de stabiliser durablement le tissu associatif et les coopératives locales, il est proposé de substituer aux subventions incertaines des financements pluriannuels garantissant une visibilité à long terme, tout en facilitant la mise à disposition de locaux adaptés. Ce soutien doit impérativement s'articuler autour d'un engagement financier ferme de l'État, les jeunes jugeant inacceptable la suppression de 54% des subventions au secteur dans la loi de finances 2026 et exigeant que ces crédits soient relevés. En complément, les collectivités territoriales, incluant les régions, les métropoles et les municipalités, doivent garantir un soutien matériel et financier constant pour préserver ce secteur dont le potentiel demeure encore largement inexploité.

L'organisation de rencontres territoriales, **sous la forme de « COP locales »**, permettrait de mieux identifier l'utilité de chaque acteur sur son territoire tout en valorisant les initiatives nées au plus près des besoins des citoyens. Enfin, un travail de communication d'envergure est jugé nécessaire pour transformer la perception des métiers de l'ESS dans l'inconscient collectif et reconnaître leur utilité fondamentale pour la cohésion de la société tout entière.

En somme, cette ESS est un vecteur pionnier pour véhiculer la non-lucrativité et l'enrichissement particulier.

Acteurs mobilisés :

- Acteurs locaux : intervention des coopératives, des entreprises sociales et associations locales, les bénévoles et communautés locales ;
- État ;
- CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) : au cœur du pilotage des mesures d'ESS.

CONSOLIDER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ORIENTÉ VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA JUSTICE SOCIALE

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Réduire les émissions de carbone et améliorer la qualité de l'air ne se limite pas à la seule question du carbone : il s'agit aussi de diminuer l'empreinte environnementale globale. Cette démarche doit s'articuler avec une approche plus large, intégrant la santé publique et les enjeux liés à la qualité de l'air.

La mobilité active et la transformation des espaces publics jouent un rôle clé dans cette dynamique. L'objectif est de rendre les espaces publics plus sûrs et de promouvoir une mobilité douce, inclusive et accessible à tous. Cela permet de réduire les inégalités sociales, car une mobilité plus juste et équitable favorise l'accès à l'éducation, aussi bien en milieu rural qu'urbain.

L'aménagement du territoire influence directement notre mode de vie. Jusqu'à présent, une faible prise en compte des enjeux écologiques a engendré une pollution de l'air accrue, une mauvaise accessibilité aux services et une surexploitation des ressources non renouvelables. Consolider l'aménagement du territoire en fonction des enjeux environnementaux locaux permettra d'améliorer à la fois la qualité de vie et la justice sociale.

Enfin, la question des logements, notamment celle des « passoires thermiques », doit être intégrée à cette réflexion globale.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

D'ici 2030, les parlementaires souhaitent une **mobilité plus accessible et inclusive**, avec une **décarbonisation** du secteur et une baisse globale des volumes de déplacements. Ils appellent également à une moindre concentration du pouvoir dans les décisions liées à la mobilité et proposent de taxer davantage l'aviation.

L'amélioration se traduirait par une baisse du nombre de vols, une augmentation de l'usage des transports en commun et le développement de mobilités collectives plus sobres. Elle passerait aussi par la création de nouvelles lignes ferroviaires, l'adaptation des villes pour les rendre plus naturelles, le développement et la sécurisation des pistes cyclables, un meilleur accès tarifaire à la mobilité, une révision des priorités territoriales et la mise en place de **hubs multimodaux**.

Mettre en place une politique publique commune de **mobilité bas carbone**, articulée autour du développement des transports en commun dans les principales villes, ainsi que de la marche et du vélo. Cette politique doit s'accompagner d'une **végétalisation systématique** de tous les quartiers.

La mobilité est un levier essentiel pour garantir l'égalité entre les territoires. Aujourd'hui, des zones rurales ne bénéficient que d'un service de bus par jour, laissant la voiture comme seule alternative. Il est donc nécessaire de réviser la répartition des fonds publics pour assurer une **offre de transport équitable**, indépendamment de la densité de population.

Cela implique aussi d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des conducteurs et conductrices.

Enfin, il est essentiel d'orienter davantage l'aménagement urbain et territorial vers des solutions fondées sur la nature, pour répondre aux défis écologiques et sociaux.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Mobilité douce, gratuité des transports et accessibilité territoriale inclusive

Descriptif :

À ce sujet, les parlementaires soulèvent l'exemple de Dunkerque où tous les transports sont gratuits, ainsi que de Rouen, où ils sont également gratuits pour les mineurs. Cela est à développer dans l'essentiel des territoires.

Cette transformation repose sur la promotion d'une intermodalité renforcée, visant à articuler harmonieusement les réseaux de bus, de tramways et de métros pour offrir une alternative inclusive et décarbonée à la voiture individuelle.

Cela passe par l'aide à l'achat de vélo, et avoir des infrastructures adaptées, avec pistes cyclables ; ou encore, à travers la promotion de dispositifs de covoiturage et de développement des véhicules intermédiaires.

S'inspirant d'initiatives territoriales probantes telles que la gratuité intégrale des transports à Dunkerque ou l'accès libre instauré pour les mineurs à Rouen, les parlementaires préconisent d'étendre ces modèles de gratuité à l'essentiel des territoires.

Acteurs mobilisés :

- Collectivités locales (mairie et régions) : mise en place pragmatique, sur le terrain ;
- Autorités organisatrices des mobilités ;
- État ;
- Intercommunalités : en charge de la gratuité des transports.

ACTION 2 : Renforcer le maillage territorial

Descriptif :

L'essor des mobilités actives doit être soutenu par des dispositifs d'aide à l'acquisition de vélos et par le déploiement d'infrastructures dédiées, sécurisées et adaptées. Le développement systématique de pistes cyclables constitue un levier essentiel pour encourager des déplacements plus sobres tout en garantissant la sécurité des usagers.

Les parlementaires plaident pour une simplification radicale de l'usage du train, notamment par la mise en place d'une tarification intégrée (un seul ticket pour tout un trajet), **d'abonnements territoriaux multimodaux** et d'une plateforme unique de mobilité.

Ils souhaitent également repenser les usages ferroviaires au-delà du seul trajet domicile-travail, en adaptant les horaires aux rythmes de vie non standards, en développant les trains de nuit et en facilitant le transport de vélos et bagages. Ils appellent enfin à approfondir l'intermodalité en **déployant des pôles d'échanges multimodaux**, en généralisant les parkings vélos sécurisés en gare et en développant des solutions de dernier kilomètre pour fluidifier les correspondances.

Acteurs mobilisés :

- Régions : pilotage des lignes de train locales ;
- État : en charge de financer les régions.
- Acteurs ferroviaires : SCNF, Réseau SNCF, autres opérateurs (Trenitalia, Transdev...);
- Acteurs industriels et techniques : Alstom, bureaux d'ingénieurs, entreprises de travaux ;
- Acteurs de régulation et de coordination : Fer de France, Union des transports publics et ferroviaires ;
- Citoyens et citoyennes : usagers du réseau ;
- Acteurs financiers : banques publiques, État et collectivités, UE ;
- Associations et ONG : à la genèse de la pression politique et de l'innovation.

ACTION 3 : Un transport modéré des marchandises

Descriptif :

S'agissant du transport de marchandises, les parlementaires estiment que la multimodalité doit constituer un pilier central, **les transports carbonés ne devant être utilisés qu'en dernier recours**. Ils proposent la création de **hubs logistiques** à proximité des villes, y compris les moins grandes, permettant de relayer les marchandises acheminées par train vers les centres urbains via des moyens décarbonés tels que le vélo cargo.

Acteurs mobilisés :

- Entreprises locales : de régies et de transports ;
- Collectivités locales ;
- Structures de logistique et production de moyens de transport ;
- État.

ACTION 4 : Logements et lieux de vie sobres

Descriptif :

Cette mesure s'illustre par **une gestion rigoureuse de l'aménagement territorial** en s'inscrivant durablement dans les objectifs de la loi visant le **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** afin de stopper l'artificialisation croissante des territoires.

Cette ambition nécessite d'inscrire formellement ces impératifs dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ainsi que dans les documents intercommunaux (PLI), tout en privilégiant systématiquement la dépollution et la réhabilitation des friches plutôt que la construction sur des terres vierges. Parallèlement, la conservation des puits de carbone et des massifs forestiers s'avère être essentielle pour préserver les capacités de régénération naturelle de l'environnement.

La transformation des lieux de vie suppose également de **pérenniser les tiers-lieux** dont le fonctionnement est déjà éprouvé et de favoriser le rapprochement des logements avec les bassins d'emploi et les services, particulièrement dans les zones isolées, afin de réduire les déplacements contraints.

L'optimisation du foncier existant doit passer par le développement de bâtiments multi-usages, notamment pour les bureaux, tout en renforçant la résilience des villes par une végétalisation accrue et **une stratégie de « dé-bétonnisation active »**.

Enfin, pour structurer durablement ces nouveaux modes d'habitat, il est proposé d'imposer l'intégration obligatoire de locaux de valorisation (local à vélo, espaces de compostage et de tri des déchets) dans chaque nouvelle construction résidentielle.

L'ensemble de ces mesures, conduisent à l'élaboration de « villes éponges », soit des villes résilientes face aux risques d'inondation, et donc végétalisées.

Acteurs mobilisés :

- Intercommunalités : pilotage transversal des actions.

FAVORISER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DANS NOTRE CONSOMMATION

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

L'énergie constitue le socle névralgique de notre organisation sociale, le secteur de base sans lequel aucune activité humaine ne peut subsister. Elle représente un enjeu de souveraineté nationale et européenne, indispensable pour garantir notre indépendance et protéger la population face aux instabilités et aux crises internationales.

La recherche d'une autonomie énergétique, portée par l'électrification et le développement de sources décarbonées comme le nucléaire, est un levier vital pour réduire les dépendances stratégiques et économiques mises en lumière par les récentes crises mondiales. Dans un contexte marqué par l'épuisement des ressources, la maîtrise de ce secteur est la condition sine qua non de la résilience des territoires.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

À l'horizon 2030, les parlementaires aspirent à une transformation profonde du paysage énergétique français, où la réussite de la transition se mesurera à notre capacité à produire une **électricité bas carbone strictement alignée sur une trajectoire de réchauffement limitée à +2°C maximum**. Cette ambition repose sur une accélération de l'électrification des usages, touchant tant les processus industriels que la mobilité quotidienne, avec une généralisation des véhicules électriques soutenue par des dispositifs comme le leasing social et un maillage dense de bornes de recharge.

Cependant, les jeunes soulignent que l'innovation technologique ne peut suffire sans une **implémentation systémique de la sobriété**, rappelant que l'énergie la moins polluante demeure celle que l'on ne consomme pas. Dans dix ans, la situation ne pourra être jugée satisfaisante que si la notion de sobriété est pleinement intégrée dans l'inconscient collectif et les modèles économiques, s'appliquant de manière rigoureuse aux secteurs du chauffage, de la climatisation et à la gestion de l'eau.

Face au constat que l'industrie absorbe 70 % des ressources en eau, l'agriculture 25 % et les ménages seulement 5 %, les parlementaires exigent des **mesures gouvernementales structurantes** pour préserver cette ressource vitale. La transition énergétique doit ainsi être indissociable d'une gestion circulaire et protectrice des ressources naturelles, où la production locale et la réduction de la

surconsommation permettent de bâtir une société réellement résiliente face aux crises climatiques futures.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Mise en place d'une vraie politique énergétique renouvelable et nucléaire sur le long-terme

Descriptif :

Les parlementaires soulignent que les « politiques court-termistes » actuelles témoignent d'un manque de vision de la part des élus face à l'ampleur des défis énergétiques. Ils appellent à l'instauration d'une **stratégie de long terme, pragmatique et souveraine**, capable de s'inscrire dans la durée.

Cette ambition pourrait notamment se traduire par la relance du **développement des surgénérateurs**, une technologie permettant de valoriser l'uranium 238, qui représente 99,3 % de l'uranium naturel, afin de sécuriser nos approvisionnements et de prévenir les tensions géopolitiques futures liées à la raréfaction de l'uranium 235.

Pour garantir un mix énergétique résilient et bas carbone, cette relance du nucléaire doit s'accompagner d'un **investissement massif et soutenu dans les énergies renouvelables**, en particulier l'hydraulique, le solaire et l'éolien, afin de respecter les trajectoires climatiques et d'assurer l'indépendance énergétique de la nation.

Acteurs mobilisés :

- Gouvernement.

ACTION 2 : Interdiction de la publicité pour les biens et services non-durables

Descriptif :

Les parlementaires appellent à redonner une place centrale aux loisirs sobres afin de fédérer les citoyens autour de pratiques de détente compatibles avec les limites écosystémiques. Ils jugent **inacceptable la promotion de modes de transport et de divertissements massivement polluants**, tels que les voyages aériens fréquents ou les compétitions de Formule 1 (dont l'intégralité des écuries est déplacée en avion), dont l'impact environnemental est jugé incompatible avec l'urgence climatique.

En limitant la publicité pour ces activités à forte empreinte carbone, l'objectif est de réorienter les aspirations sociales vers des modes de vie plus durables, permettant à chacun de mesurer l'ampleur des défis écologiques tout en renforçant le lien social au sein des territoires.

ACTION 3 : Prioriser l'étude des flux de population pour diriger les fonds de façon optimale

Descriptif :

Les parlementaires soulignent que la pertinence des politiques publiques dépend avant tout de leur ancrage territorial, dénonçant des projets souvent déconnectés des besoins réels et des flux de population effectifs (exemple : le méga tunnel de Lyon).

Le lancement de grands chantiers d'infrastructure est parfois perçu comme une erreur de lecture des réalités locales, faute d'une consultation suffisante des experts et des citoyens. Pour remédier à ces dysfonctionnements, il est préconisé de **réaliser des études de flux approfondies afin d'allouer les financements vers des besoins concrets et immédiats**, tels que le déploiement de bornes de recharge pour vélos électriques à proximité des établissements où se concentre l'activité (professionnelle et scolaire).

Une autre mesure, consisterait à instaurer des horaires de rentrée différenciés selon les écoles et les entreprises, permettant ainsi de lisser la charge sur les réseaux de transport et de réduire les besoins massifs en énergie liés aux flux de pointe, afin de garantir une mobilité plus fluide et moins carbonée.

ACTION 4 : Booster l'électrification des usages

Descriptif :

Cette action vise à faire de l'**électrification des usages** un pilier central de notre souveraineté énergétique et de la décarbonation de nos modes de vie. Les parlementaires proposent les mesures suivantes pour engager une transformation systémique d'ici 2030 :

Le dispositif de **leasing social pour les véhicules électriques** constitue une initiative stratégique pour garantir une transition inclusive. En levant les barrières financières majeures à l'acquisition, cette mesure permet d'accompagner les citoyens vers une mobilité propre tout en nécessitant un effort accru de sensibilisation sur les avantages concrets de cette démarche.

Le verdissement des transports doit s'appuyer sur une **électrification massive des flottes de véhicules**, tant publiques que privées, en veillant à ce que leur alimentation repose exclusivement sur des **énergies renouvelables**. Pour soutenir cet essor, il est impératif d'étendre le maillage territorial en multipliant les **bornes de recharge** accessibles et en développant des **stations de mobilité alternative** adaptées aux nouveaux besoins des usagers.

Afin d'optimiser la production intermittente des énergies renouvelables, la France doit renforcer sa **mise en réseau avec le système électrique européen**. Ce maillage supranational permet de mutualiser les ressources, comme les flux éoliens à l'échelle du continent, réduisant ainsi les besoins de stockage massif et sécurisant notre approvisionnement.

Enfin, les parlementaires appellent à une transition énergétique de grande ampleur au sein des foyers, en encourageant la **conversion des installations de chauffage du gaz vers l'électricité**.

Le développement énergétique, doit impérativement intégrer les citoyens au cœur des projets de production. Cette participation, tant décisionnelle que financière se ferait via **des mécanismes d'actionnariat populaire ou de mutualisation des ressources**.

Cet engagement doit enfin se traduire **par une facilitation de l'autoproduction**, afin que la citoyenneté énergétique ne soit plus une notion abstraite mais une réalité vécue au quotidien.

À cela s'ajoute la formation obligatoire des décideurs à l'enjeu de l'énergie sobre : ils se verraient imposer une/des formations sur les effets structurants des apports énergétiques positifs.

ACTION 5 : Promouvoir l'autoconsommation dès qu'elle est possible

Descriptif :

L'autoconsommation énergétique permet d'optimiser l'efficacité des réseaux en limitant les déperditions liées au transport de l'électricité, grâce à un usage immédiat sur le lieu même de production. Il est donc impératif de favoriser ces **circuits courts de l'énergie**, par exemple via l'installation de panneaux solaires sur les infrastructures industrielles, afin de renforcer la consommation locale de l'énergie.

ACTION 6 : Promouvoir l'exemplarité de l'énergie chez les structures publiques

Descriptif :

Cette action vise à transformer l'administration publique en un **véritable moteur de la transition écologique** par l'exemplarité de ses pratiques énergétiques. Représentant 20 % de l'emploi en France (5,9 millions d'agents), 30 % de l'immobilier tertiaire et pesant entre 5 et 10 % du PIB, l'État dispose d'un levier d'influence massif pour engager une **décarbonation par le haut**. L'objectif est de faire des structures publiques, notamment des écoles, des lieux d'apprentissage où les bons comportements adoptés par les jeunes se répercuteront naturellement sur l'ensemble de la société.

Bien que l'initiative « Services Publics écoresponsables » lancée en 2020 existe déjà, les parlementaires jugent ses ambitions insuffisantes et proposent de durcir le cadre d'action selon plusieurs axes :

- **Mesure et réduction de l'empreinte globale** : Il est impératif de généraliser les **bilans carbone** intégrant les émissions directes et indirectes des services publics, en s'appuyant sur des indicateurs de prospérité qui dépassent le simple cadre du PIB,
- **Leviers opérationnels et sobriété** : La transformation repose sur une **sobriété énergétique rigoureuse** (isolation thermique des bâtiments publics, réduction de la consommation), le développement du télétravail et l'instauration d'un **plafond carbone pour les repas** en restauration collective, s'inscrivant dans la continuité de la loi EGalim.
- **Commande publique responsable** : L'État doit systématiser l'intégration de **clauses environnementales et sociales** strictes dans ses marchés publics pour orienter l'économie vers des modèles durables.

- **Mutation radicale de la mobilité publique** : Face à un parc automobile public encore composé à 80 % de véhicules thermiques, les jeunes s'interrogent sur la pertinence d'un renouvellement seulement partiel. Ils préconisent de viser la **totalité du parc en motorisations bas carbone** et d'imposer une **réduction de la taille des véhicules de fonction**, y compris pour les ministres et les présidents de collectivités, afin de mettre fin à l'image symbolique de flottes polluantes au sommet de l'État.

En inscrivant ces mesures dans une stratégie de long terme, les structures publiques cesseraient d'être de simples gestionnaires pour devenir les **pionnières d'un modèle de société résilient**, capable de répondre à l'urgence climatique tout en garantissant la continuité d'un service public universel et décarboné.

COMMISSION THÉMATIQUE – INFORMATION, DÉSINFORMATION & DÉMOCRATIE

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui

Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire ... et qui leur permet de s'épanouir

- **Démocratisation et accessibilité de l'information par les nouveaux formats** : les jeunes saluent massivement l'émergence de médias numériques qui rendent l'actualité intelligible, agréable et surtout accessible (podcasts, réels, vidéos YouTube). Cette tendance est illustrée par le succès d'Hugo Décrypte, notamment avec le lancement de déclinaisons par régions telles que Hugo Décrypte Lyon pour la région **Auvergne Rhône Alpes**. Ils citent également l'existence de petits médias qui décodent les informations tels que Bon Pote, YannToutCourt ou encore le Canard Réfractaire.
- **Rôle des médias locaux et des écoles spécialisées** : la proximité est vue comme un gage de fiabilité. L'information localisée s'appuie sur des institutions fortes comme La Voix du Nord ou l'ESJ Lille (école de journalisme) en **Hauts-de-France**, ainsi que sur le réseau Ouest France dans le **Grand Ouest** pour l'information des communes. En **PACA**, le modèle de La Cité Jeunes dans la ville de Miramas est cité comme une boussole utile pour orienter la jeunesse.
- **Encadrement institutionnel et législatif** : la loi interdisant les réseaux sociaux aux jeunes de moins de 15 ans est mentionnée comme une première étape de protection, bien que jugée insuffisante. De plus, l'existence d'organismes de régulation comme l'ARCOM (vigilance sur les propos tenus sur les plateaux TV) et la CNIL (protection des données) est perçue comme un rempart démocratique essentiel. À ce titre, la cellule French Response (reliée au ministère des Affaires Étrangères) sert aussi de passoir, mais pose tout de même question sur la gestion de l'État dans le traitement de l'information.
- **Potentiel pédagogique de l'Intelligence Artificielle** : bien que source d'inquiétude, l'IA est reconnue comme un outil pouvant être utilisé à bon escient pour l'apprentissage et la construction de l'esprit, à condition d'imposer un cadre juridique strict.

Ce qui ne marche pas bien dans leur territoire... et qui ne leur permet pas de s'épanouir

- **Dangers de l'IA et prolifération des "Deepfakes"** : le cadre législatif lacunaire permet la circulation de fausses vidéos et d'images manipulées sur les réseaux sociaux, souvent à

destination des jeunes, qui peuvent être considérées telle une source d'information fiable. Les jeunes pointent du doigt des outils spécifiques comme Zeta AI ou Venice AI, outils d'IA non-censurés, qui véhiculent des contenus haineux (racisme, pédopornographie) en toute impunité. De plus, l'absence de mention obligatoire « générée par IA » pour dissocier l'information est jugée problématique. Cela s'applique notamment à l'usage de l'IA dans la communication politique et partisane.

- **Algorithmes, bulles de filtres et polarisation** : le fonctionnement des algorithmes (notamment sur TikTok) est accusé de favoriser l'enclavement des idées et l'endoctrinement politique. Ce phénomène de « bulle » réduit la capacité de réaction collective : les jeunes notent qu'ils passent de la révolte au « scroll » immédiat, banalisant ainsi la violence.
- **Concentration des médias et manque de neutralité** : la possession des grands médias par un petit nombre de milliardaires et de grands groupes privés est perçue comme un frein au pluralisme et à l'indépendance de l'information. Ce manque de neutralité et de transparence de la ligne éditoriale est pointé sur certaines chaînes d'information en continu, accusées de favoriser l'omniprésence de thèses d'extrême droite et de construire un climat anxigène.
- **Infobésité et impact sur la productivité** : le flux ininterrompu d'informations, autrement dit la surinformation, provoque une baisse de l'attention et une saturation émotionnelle. Cette addiction aux écrans est liée à un isolement social et une perte de contact avec la réalité physique.
- **Unilatéralité de l'information** : l'information française tend à créer une fracture qui subsiste entre l'**Île-de-France** et les autres territoires. Par exemple, les élections municipales sont jugées trop peu visibles en dehors de Paris et sa périphérie. Cela ne favorise aucunement « la vie de la cité » : l'information locale conduit au bon fonctionnement des sociétés à petite échelle.
- **Faibles du système éducatif** : selon les parlementaires, l'éducation aux médias et la compréhension de l'actualité ne sont absolument pas enseignées et intégrées aux programmes scolaires, alors qu'elles sont essentielles à ce jour. À l'inverse, certains cours comme l'EMC (Enseignement Moral et Civique) sont jugés désuets, et pourraient être ainsi mobilisés autrement à ce sujet. Autre problème : les ressources documentaires comme le CDI, sont délaissées au profit de l'IA non contrôlée pour les devoirs, représentant une menace pour l'esprit critique. À ce sujet, l'éducation à l'IA est totalement omise, notamment en filière générale. Une exception cependant : les lycées technologiques, comme dans le **Grand Est**, l'ont d'ores et déjà intégrée dans le programme.

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain

Liste des besoins de transformations :

1. Éducation aux médias et sensibilisation des jeunes au décryptage des flux massifs d'information

2. Désengorger la concentration des médias et favoriser le pluralisme politique, au dépit des biais politiques et en faveur de l'indépendance des médias
3. Promouvoir une communication et une information politiques transparentes et équilibrées
4. Encadrement solide de l'IA et promotion d'une appropriation équilibrée de cet outil
5. Promotion de la diversité d'information et de la régulation des dérives

ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET SENSIBILISATION DES JEUNES AU DÉCRYPTAGE DES FLUX MASSIFS D'INFORMATION

Pourquoi c'est important pour les parlementaires :

L'éducation aux médias est réaffirmée comme la priorité absolue par les jeunes parlementaires, avec un focus particulier sur la **dualité** de l'intelligence artificielle :

- L'IA comme outil d'émancipation : elle est perçue comme un levier positif pour l'accessibilité à l'information et un support éducatif précieux si elle est bien maîtrisée.
- L'IA comme arme de désinformation : l'inquiétude porte sur les *deepfakes* et *fake news*. La jeunesse est identifiée comme la cible prioritaire des dangers algorithmiques et du déclin de l'esprit critique.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Il faudrait intégrer dans l'emploi du temps scolaire, dès le plus jeune âge, plusieurs heures **d'éducation aux médias et à l'IA**. Les cours d'EMC ne servent pas à grand-chose pour beaucoup de personnes, qui pourraient être optimisés en ce sens.

D'ici les prochaines années, la distinction entre un contenu vrai et faux sera plus simple à identifier sur les réseaux sociaux. De même pour la distinction entre un contenu réel ou généré par IA (fake news, deep fake).

Les parlementaires souhaitent moins de surcharge informationnelle, très anxiogène : « aujourd'hui, on croule sous les informations ». Ces informations souvent négatives doivent être régulées, laissant un peu plus de places aux informations positives mais polémiques, qui doivent être mentionnées aussi.

Il faut également privilégier une éducation et une sensibilisation aux jeunes d'aujourd'hui et de demain **qui soit plus instinctive**, pour pouvoir faire en sorte d'absorber l'information / *fact checking*.

L'éducation à l'intelligence artificielle et au numérique doit être intégrée au parcours scolaire de manière transversale, en utilisant les créneaux de technologie pour l'apprentissage technique des outils et l'EMC ou la philosophie pour la réflexion critique sur les enjeux éthiques et l'usage.

Les parlementaires appellent à une réforme profonde du programme d'EMC afin d'en faire un support régulier de sensibilisation aux dangers de l'IA sur la construction de l'esprit et à la protection de la souveraineté numérique. **Cette approche multi-canaux permettrait de former des citoyens éclairés.**

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Introduction de l'éducation aux médias en cours d'EMC

Descriptif :

Les parlementaires estiment qu'il est essentiel de **faire cours en classe entière** pour parler et décrypter l'actualité et introduire les élèves à **la vie politique** et **l'usage de l'IA** (son bon usage et ses limites).

Cela va de pair avec une compréhension de la presse, de l'économie des médias, de la déontologie des journalistes (droits et devoirs) et de la façon dont se construit l'information (faire la différence par exemple, entre sondage d'opinion et sondage de recherche). Pour cela, il faut sincèrement investir du temps à ce propos.

Acteurs mobilisés :

- L'Éducation nationale : mobiliser les lycées ;
- Intervenants externes : experts, journalistes, créateurs de contenu etc.

ACTION 2 : Création de contenu spécifique pour tous les enfants dans les établissements scolaires

Descriptif :

Cette action propose de créer des journaux et émissions dédiés aux enfants pour favoriser un premier contact avec l'actualité et éveiller leur curiosité dès le plus jeune âge. Les parlementaires suggèrent d'appuyer le dispositif intitulé **la Semaine de la presse** via un financement issu de la redevance audiovisuelle et des amendes liées à la diffusion de fausses informations.

Une approche pédagogique ludique, telle que la mise en avant hebdomadaire des « plus grosses fake news », permettrait d'apprendre aux élèves à débusquer de façon participative les pièges de la désinformation.

Toutefois, un point de vigilance est soulevé concernant la définition juridique des fake news et l'application des amendes, afin de ne pas fragiliser les médias indépendants face aux grands groupes. Enfin, face au débat sur l'âge de sensibilisation, les parlementaires soulignent que l'école doit impérativement se saisir du sujet pour offrir des clés de compréhension et des outils critiques face à une surexposition déjà réelle, transformant ainsi la surcharge informationnelle en **un apprentissage de l'autonomie et de la vigilance numérique.**

Acteurs mobilisés :

- Éducation nationale ;
- Académie ;
- Associations : mise en place d'évènements et d'intervention au sein des établissements scolaires ou maison des jeunes, centres sociaux...

DÉSENGORGER LA CONCENTRATION DES MÉDIAS ET FAVORISER LE PLURALISME POLITIQUE, AU DÉPIT DES BIAIS POLITIQUES ET EN FAVEUR DE L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS

Pourquoi c'est important pour les parlementaires :

Le débat sur les milliardaires et la possession des médias a révélé deux visions distinctes :

- Une vision libérale (statu quo) : certains participants estiment que la réussite financière justifie ce pouvoir (« ils ont travaillé pour ça ») et craignent que limiter la propriété ne bafoue la liberté d'entreprendre. La solution passerait par **le soutien aux médias indépendants plutôt que par l'interdiction.**
- La vision régulatrice : à l'inverse, beaucoup jugent la concentration (le cas plus parlant est celui de Vincent Bolloré) comme une menace pour l'égalité. Certaines propositions ont émergé pour contrôler la quantité de médias possédés par une seule entité (**multisectoriel** : TV, magazines, radios) et pour soutenir les projets de loi visant à limiter **ces monopoles d'influence.**

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Il faut se diriger vers une démocratisation des médias et rendre publics des médias privés afin d'éviter les biais. Néanmoins, certains parlementaires ne sont pas d'accord à ce sujet : la détention étatique des médias détenus n'est pas forcément une solution. Il faut proposer une vraie régulation permettant d'obtenir une **transparence effective des lignes éditoriales**.

À ce titre, les jeunes citent un modèle présent dans les pays anglophones, où existent des plateformes réunissant plusieurs journaux sur un même sujet et indiquant leur bord politique.

D'autre part, il est plus que nécessaire de sourcer et rendre plus intelligible les débats télévisés. Cela passe notamment **par l'intégration de toutes les opinions**, qui sont quelques fois **invisibilisées** sur certains plateaux. Un exemple criant est cité : le conflit israélo-palestinien qui est souvent discuté entre personnes ayant le même avis, au risque de dérapages.

Néanmoins, on doit porter une attention particulière au contenu (qualitatif ou non) et aux propos qui sont tenus, qui doivent être sanctionnés s'ils dérogent à la **déontologie journalistique**.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Encourager les initiatives existantes qui concernent l'éthique de l'IA à l'échelle européenne

Descriptif :

Plutôt que de multiplier les instances de contrôle, ce qui risquerait de complexifier la régulation, il est préférable de **renforcer les prérogatives des organismes existants tels que l'ARCOM et l'ARCEP**. Actuellement, l'ARCOM est perçue comme intervenant souvent avec un décalage temporel qui limite son impact, ce qui nécessite de lui octroyer des moyens d'action plus immédiats, notamment un droit d'audit sur les algorithmes des plateformes numériques.

Parallèlement, la lutte contre la concentration des médias doit s'appuyer sur **l'optimisation des mécanismes européens déjà en place** afin de garantir une réelle indépendance et une diversité de l'information.

Cette régulation soulève toutefois un défi éthique majeur : comment encadrer l'information pour protéger le pluralisme sans porter atteinte à la liberté d'expression et de la presse ? Bien que l'intervention publique doive être nuancée pour éviter toute dérive censoriale, les parlementaires préconisent de **sanctionner plus sévèrement les médias qui désinforment sciemment, tout en s'appuyant sur des structures de contrôle indépendantes**.

L'objectif est de transformer la régulation en un levier de protection du pluralisme médiatique, permettant de **passer d'une surveillance passive à une défense active de la qualité du débat démocratique**.

Acteurs mobilisés :

- L'État : afin de solliciter l'ARCOM ;

- Entreprises européennes.

ACTION 2 : exiger des excuses publiques en cas de dérapages sur les canaux d'informations télévisés

Descriptif :

Cela consiste à consacrer un temps d'antenne pour affirmer que l'information partagée était fausse.

Cela doit être oralisé et non juste un bandeau avant l'heure de grand écoute (obligation suggérée par l'ARCOM). Pour pousser cette mesure, le média concerné ferait face à des sanctions économiques en cas de "non-excuse", et celles-ci seraient progressives si les erreurs se reproduisent sans réparation de la part du canal d'information.

Acteurs mobilisés :

- L'État : en relation avec l'ARCOM.

PROMOUVOIR UNE COMMUNICATION ET INFORMATION POLITIQUE TRANSPARENTES ET ÉQUILIBRÉES

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

L'un des débats les plus vifs a porté sur la place des opinions politiques extrêmes dans les médias :

- L'exemple Belge : l'idée d'un "**cordons sanitaire**" pour exclure l'extrême droite des plateaux (jugée dangereuse pour la démocratie) a été discutée.
- La critique de l'exclusion : d'autres participants s'y opposent fermement, arguant qu'exclure un bord bafoue la DDHC et la liberté d'expression. Certains posent la question de la limite : si l'on exclut l'extrême droite, pourquoi pas l'extrême gauche ? (Certains ne sont pas d'accord et soulignent le danger qu'est de placer l'extrême droite et l'extrême gauche au même degré).
- L'équilibre démocratique : la conclusion penche vers une sensibilisation des citoyens plutôt que vers une interdiction de parole, afin de ne pas fragiliser les fondements mêmes de la démocratie.

Le débat actuel dépasse largement le cadre médiatique pour toucher à l'exercice même du pouvoir, révélant une rupture entre les élus et les citoyens souvent perçue comme le résultat de politiques

déconnectées des réalités de la base. Des exemples comme la réforme des retraites ont été cités pour illustrer des politiques qui agissent pour leurs propres intérêts sans écouter la parole citoyenne.

Ce constat de **crise de représentativité** souligne une nécessaire responsabilité citoyenne, invitant les électeurs à réévaluer leur confiance envers des représentants, parfois plus sensibles au "buzz" qu'à l'intérêt général. Le « jeu démocratique » implique une responsabilité citoyenne.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

À l'horizon 2030, les parlementaires aspirent à une société transformée, dans laquelle les médias joueront un rôle pionnier dans la diffusion d'une information politique éclairée, garantissant la liberté d'opinion et le jeu démocratique transparent des acteurs politiques.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Transparence des financements des informations par la mise en avant des infos par les médias

Descriptif :

Cette action vise à renforcer la transparence et la crédibilité de l'information diffusée par les médias. Elle s'appuie sur **l'instauration d'un cadre légal imposant aux médias de rendre publics leurs modes de financement ainsi que le parcours**, ainsi que les affiliations et les éventuels conflits d'intérêts des intervenants qu'ils invitent à s'exprimer. L'objectif est de permettre aux citoyens d'identifier plus clairement les logiques économiques et les positionnements qui **peuvent influencer le traitement de l'information**.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place **des outils d'évaluation accessibles au public, tels qu'un score citoyen et un score d'expertise**, permettant de mesurer à la fois la transparence et la qualité de l'information diffusée. Ces indicateurs offriraient aux usagers la possibilité de porter un regard critique et informé sur les contenus médiatiques qu'ils consomment.

Dans cette dynamique, les chaînes d'opinion seraient incitées à évoluer vers des standards plus exigeants afin **d'obtenir un label reconnu de « chaîne d'information »**, garantissant un certain niveau de rigueur journalistique et de fiabilité. L'attribution de ce label ne reposerait pas uniquement sur une autorité institutionnelle, mais s'appuierait sur un processus élargi mobilisant des experts indépendants issus de divers domaines, tels que des sociologues, des scientifiques ou des spécialistes des médias.

ACTION 2 : Création de labels « Chaîne d’opinion » et « Chaîne d’information »

Descriptif :

La mise en place d’un dispositif de transparence apparaît plus facilement applicable aux chaînes d’information télévisées, contrairement aux réseaux sociaux, dont la régulation demeure plus complexe en raison de leur dépendance à des acteurs privés internationaux. **Ce dispositif viserait à mieux distinguer les contenus relevant de l’information de ceux relevant de l’opinion, en clarifiant les pratiques éditoriales.**

Toutefois, plusieurs limites doivent être prises en compte. L’instauration d’un label officiel soulève des interrogations quant à l’autorité chargée de son attribution et au risque de perception d’une classification politique des médias, susceptible de générer des résistances. Dans ce contexte, une approche incitative semble plus pertinente qu’une obligation stricte, afin d’éviter des tensions entre l’État et les acteurs médiatiques.

Le dispositif pourrait reposer sur une définition claire des catégories d’information et d’opinion, ainsi que sur une évaluation fondée sur **des critères de transparence éditoriale** : diversité des intervenants, fréquence de leurs apparitions, présentation de leur parcours et de leur expertise. L’attribution du label pourrait s’appuyer sur un processus associant experts indépendants et citoyens, en complément du rôle déjà renforcé de l’ARCOM.

L’objectif ne serait pas de stigmatiser les chaînes d’opinion, mais de **les inciter à évoluer vers des standards d’information plus exigeants**, en valorisant la pluralité et la qualité du débat public, tout en garantissant un niveau élevé de transparence.

Acteurs mobilisés :

- L’ARCOM : ici réside une limite, car le président de l’ARCOM est choisi par le président de la République et autres membres du comité par membres du Sénat ; cela donne trop de poids à la majorité présidentielle ;
- Comité diversifié d’experts sur le sujet : privés, publics, citoyens, chercheurs ?

On peut penser à des commissions mobilisant une diversité d’acteurs qui sont mentionnés ci-dessus, pour assurer un regard objectif et attentif.

ENCADREMENT SOLIDE DE L'IA ET PROMOTION D'UNE APPROPRIATION ÉQUILBRÉE DE CET OUTIL

Pourquoi c'est important pour les parlementaires :

Les réseaux sociaux et les usages de l'intelligence artificielle manquent aujourd'hui de régulation, alors même que ces outils se développent rapidement et peuvent être détournés à des fins problématiques. Cette situation suscite chez les jeunes des interrogations, certains allant jusqu'à envisager une interdiction totale de leur utilisation.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Les parlementaires espèrent **une mention systématique du contenu généré par IA** (via une certification ou des mentions des journalistes) et **une application systématique de l'AI ACT**, dont la mise en application est entrée progressivement de 2024 à 2027.

Cette démarche permettrait aux jeunes d'aborder l'information avec davantage de sérénité et de confiance quant à sa fiabilité. Face à des contenus de plus en plus réalistes, notamment avec l'essor de l'intelligence artificielle, ils développent déjà un réflexe de vigilance constant. Ce recul critique est positif et mérite d'être encouragé.

L'enjeu principal réside dans la facilité avec laquelle il est aujourd'hui possible d'être trompé, ce qui renforce la nécessité de promouvoir des outils et des initiatives permettant d'identifier les contenus générés ou manipulés. Parallèlement, **une régulation adaptée de l'usage de l'intelligence artificielle** contribuerait à en encadrer les pratiques, afin de garantir un usage sain, équilibré et véritablement utile.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Rémunération d'individus au service de la vérification des contenus populaires et de « fact-checking »

Descriptif :

Cela vise à renforcer la vérification des contenus en s'appuyant sur des individus chargés de « fact-checking », dont le rôle irait au-delà de la simple modération actuellement en place. Il s'agirait d'élargir leur champ d'action pour permettre une analyse plus approfondie et **une meilleure contextualisation des informations, en particulier celles qui deviennent virales.**

Toutefois, plusieurs questions structurantes demeurent. Faut-il créer un nouveau métier ou renforcer des fonctions existantes ? Comment étendre ces pratiques à l'ensemble des réseaux sociaux, voire à d'autres types de médias ? Une **approche hybride** pourrait être envisagée, combinant le travail de professionnels sur les contenus les plus sensibles et la participation des utilisateurs via **des mécanismes de vérification collective**.

Enfin, la question de la rémunération soulève des enjeux majeurs : si elle peut garantir le sérieux du dispositif, elle interroge aussi sur les risques de biais, notamment lorsque ces acteurs sont financés par les plateformes elles-mêmes. **Assurer leur indépendance apparaît donc comme une condition essentielle à la crédibilité du système.**

Acteurs mobilisés :

- Journalistes et médias ;
- Union Européenne ;
- Entreprises qui pilotent l'IA.

ACTION 2 : Obligation des médias de mentionner le contenu généré par IA (RS, médias traditionnels, créateurs de contenu)

Descriptif :

Des dispositifs existent déjà, notamment au niveau européen, avec l'obligation de signaler l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les contenus médiatiques. Toutefois, leur mise en œuvre effective soulève des interrogations : les autorités de régulation assurent-elles un contrôle suffisant, et les médias respectent-ils réellement ces obligations ? Certaines plateformes, comme celles du groupe Meta, ont montré des réticences initiales et restent encore aujourd'hui dans **une application partielle** de ces recommandations.

Dans ce contexte, il apparaît difficile de proposer des mesures entièrement nouvelles, mais plutôt nécessaire de renforcer l'existant.

Une piste concrète consisterait à cibler plus spécifiquement les contenus diffusés à la télévision, en particulier les images générées par intelligence artificielle. En lien avec l'ARCOM, il s'agirait de **consolider les mécanismes de contrôle et de sanction à l'égard des médias audiovisuels qui utilisent des contenus issus de l'IA sans en informer clairement le public**. Cette approche permettrait d'améliorer la transparence et de limiter les risques de manipulation liés à ces nouvelles technologies.

Acteurs mobilisés :

- L'ARCOM : rôle à renforcer et doter de plus de moyens.

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Les jeunes expriment une inquiétude de taille face à la diminution de la qualité des enquêtes journalistiques. En effet, cela porte défaut à la formation d'un esprit critique.

Pour y parvenir, ils pointent du doigt la nécessité d'indépendance de la presse et de la pluralité des opinions.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Les jeunes espèrent une meilleure régulation de l'ARCOM via plus de sanctions : sanctions financières, excuses publiques ou encore badge IA. Ces sanctions doivent être justes et adaptées en fonction de la taille du média (pour l'instant asymétriques).

Cela pousse forcément à s'interroger sur les limites de ces sanctions puisque ces erreurs nuisent déjà à la réputation des médias, ou alors, ne les impactent aucunement, à l'image de CNEWS. En effet, malgré les sanctions, elle reste la chaîne d'informations la plus suivie en France.

Il faut rendre public les informations erronées et instrumentalisés par les médias, afin de mettre au courant les téléspectateurs, comme **un classement** avec les statistiques de *fake news* dites.

- L'IA fournit ses sources mais sont parfois fausses ou incomplètes. Elle a tendance à en utiliser plusieurs et les mélanger ; il faut donc rester attentif et ne pas se fier à ce qui est déclaré comme sources viables par l'IA.
- Parfois, les éditorialistes balancent des *fake news* très discrètement, sans que cela ne soit relevé par l'ARCOM ou les auditeurs (qui intègrent pourtant l'information). Cela renforce **l'impunité**.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Création d'un support numérique pour mobiliser l'information et façonner son propre avis

Descriptif :

Ici, les parlementaires n'ont pas finalisé leurs réflexions par des mesures concrètes et se questionnent concernant cette mesure : parle-t-on d'un site qui regroupe tous les médias ? Qui écrit ? Cela pose éminemment la question de la neutralité de celui/celle qui écrit.

Acteurs mobilisés :

- Un acteur public : garantir la meilleure objectivité dans le traitement de l'information, au contrario d'un acteur privé et orienté (hypothèse contestable : le gouvernement peut interférer dans l'objectivité de cet outil) ;
- La collectivité territoriale (locale, départementale et régionale) : favoriser une plateforme qui se décline par territoires, mobilisant plusieurs points de vue.

ACTION 2 : Ne pas autoriser la monétisation pour les personnes diffusant de fausses informations sur les réseaux sociaux (RS)

Descriptif :

Les jeunes expliquent qu'il faudrait suggérer **certaines conditions pour accéder à la monétisation**, dont le fait de ne pas diffuser d'informations pas totalement viables ou erronées.

Encore une fois, cela présente un risque car cette mesure peut priver certains médias (parfois précaires) de sources de revenus, s'ils émettent une faute occasionnelle.

Un autre risque à prendre en compte, c'est la réduction du nombre de médias sur les RS en conséquence : induit une baisse du pluralisme d'information.

Pour moins de « flicage » ou de contrôle abusif, il est envisageable de mettre en avant une ou des **formations pour certifier les médias sur les RS et officialiser leur viabilité**. À titre d'exemple, sur le réseau social X, il existe des pastilles jeunes certifiant les médias et par conséquent, la viabilité des médias.

Selon les parlementaires, la régulation de la monétisation des contenus apparaît comme un levier central pour limiter la diffusion de fausses informations. Dans certains pays, l'accès à la monétisation est restreint, ce qui montre qu'une régulation est possible. En France, cela pourrait se traduire par **des sanctions progressives**, allant d'avertissements à une suspension temporaire, voire à un bannissement en cas de diffusion répétée de fake news.

La question des influenceurs reste toutefois centrale. Ne disposant pas de formation journalistique, ils ne maîtrisent pas toujours les enjeux liés à la diffusion de l'information. Plutôt que de restreindre leur prise de parole, il apparaît plus pertinent de les sensibiliser et de les intégrer à un cadre réglementaire adapté, éventuellement via la création d'un statut spécifique les soumettant à certaines obligations, en lien avec l'ARCOM.

Cette approche doit néanmoins rester nuancée, car certains créateurs produisent une information structurée et financent de véritables équipes. Par ailleurs, la capacité à contraindre directement les plateformes reste limitée. Dans ce contexte, **il s'agit surtout de renforcer et compléter les**

dispositifs existants, notamment la loi française de 2023 encadrant l'influence commerciale et visant à lutter contre les dérives sur les réseaux sociaux.

Acteurs mobilisés :

- Géants américains : les GAFAM à la genèse de la gestion des plateformes de réseau social.

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui

Ce que les parlementaires aiment particulièrement sur leur territoire ... et qui leur permet de s'épanouir

- **Recherche de la souveraineté nucléaire et énergétique** : la capacité énergétique française est amenée au cœur du débat public, garantissant entre autres une certaine indépendance (qui ne peut pas être totale de toute façon) nucléaire française, notamment via la « PPE 3 », la nouvelle feuille de route énergétique de la France. Celle-ci favorise une énergie compétitive et une relance du nucléaire (en parallèle du soutien à une énergie décarbonée).
- **Capacités de défense française** : la France dispose d'un système d'armement qui lui garantit une force dissuasive dans un contexte de crise. Elle dispose à la fois d'une industrie d'armement souveraine, de multiples bases militaires en **Île-de-France** et ailleurs, ainsi que d'une puissance nucléaire qui la place en tant que première puissance militaire de l'UE.
- **Consolidation du dialogue** : il existe certaines instances qui font exister et renouer le lien entre la population et les forces armées. Les exemples cités sont le CAJ (Commission Armées-Jeunesse), le BIA (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique) ou encore la présence de « classe défense » dans des infrastructures scolaires en **Nouvelle-Aquitaine et AURA**. Ce renforcement du lien invite également la population à nuancer les actions des forces de l'ordre, qui ne sont pas automatiquement négatives et d'être en mesure d'instaurer un débat démocratique et éclairé en temps de crise majeure.
- **La supranationalité européenne** : l'UE est en mesure de garantir une souveraineté supplémentaire à l'échelle continentale. Pour ce faire, elle doit construire une identité commune qui passe principalement par l'éducation et la connaissance des mécanismes de l'UE, dans l'optique de fonder un sentiment d'appartenance supranationale.
- **Le principe de « la ligne rouge éthique »** : barrière à ne pas franchir selon laquelle, le système d'armement ne sert qu'à la dissuasion et empêcher les comportements belliqueux et agressifs, sans qu'il n'y ait de véritables répercussions les populations. Il s'agit de trouver un équilibre : l'esprit humain doit prendre le dessus sur la force technologique et le désir d'hégémonie.
- **Européanisation de la protection des données** : l'UE a un rôle dans la gestion des données, contre le fonctionnement des multinationales (principalement américaines).

Ce qui ne marche pas bien dans leur territoire... et qui ne leur permet pas de s'épanouir

- **Expliciter la notion de souveraineté** : la souveraineté nationale doit-elle se comprendre comme une forme d'autonomie ? Doit-on l'aborder tel un axe de cohésion sociale ? Doit-on penser la souveraineté à l'échelle européenne, nationale ou locale ? Le principe de « nation » lui-même est très vague et se confond parfois avec le patriotisme, tandis que le drapeau français subit parfois un rejet (connotation péjorative). D'autre part, la nation parle-t-elle de la même façon aux français issus des DROM et DOM-COM, selon l'exemple de la **Nouvelle-Calédonie** ou encore de **Mayotte** ?
- **Alliances et stratégies militaires françaises** : les problèmes d'ingérence sont souvent relevés et définis comme une méthode d'action propre aux sociétés occidentales telles que la France. D'autre part, vers quelle approche la France doit-elle s'orienter à l'avenir ? Doit-elle s'éloigner de l'OTAN ? Doit-on penser l'armée dans une dimension européenne ?
- **Anxiété face aux conflits de haute intensité** : le contexte géopolitique (guerre en Ukraine) génère une anxiété ambiante, bien réelle chez les jeunes, qui se sentent impuissants et peu préparés face à l'éventualité d'un devoir de mobilisation ou d'une plausible « économie de guerre ». Certains s'expriment clairement sur le fait qu'ils ne souhaitent pas se « sacrifier au nom d'un drapeau ».
- **Obsolescence des dispositifs de sensibilisation** : la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est largement critiquée pour son inefficacité et son format jugé désuet, ne parvenant plus à remplir sa mission d'acculturation aux enjeux de défense. De plus, le SNU a une tendance trop systémique à s'adresser aux mêmes profils et à ne pas être inclusif.
- **Souveraineté numérique** : La France accuse un retard important en matière de souveraineté numérique, dépendant massivement des importations chinoises et des géants étatsuniens (Apple, Google) pour ses infrastructures et la gestion des big data. Cela soulève ainsi la question de la souveraineté des données, alors que la France n'est aucunement en mesure de garantir la protection des données de la population française. L'exemple du juge de la CPI Nicolas Guillou actuellement sous sanctions des Etats Unis pour avoir "autorisé l'émission par la CPI de mandats d'arrêt contre le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, et le ministre de la défense, Yoav Gallant" illustre parfaitement l'importance d'appréhender les enjeux de souveraineté numérique. De la même façon, la France est aussi dépendante en termes de services de paiement.
- **Menaces sur la souveraineté industrielle et alimentaire** : la perte de contrôle sur des secteurs stratégiques est préoccupante et s'illustre à travers des exemples tels que l'accord UE - Mercosur, ou encore la vente de vignobles français à des intérêts américains en **Nouvelle-Aquitaine**. D'un point de vue industriel, la dépendance française aux drones étrangers et le déclin des formations spécialisées sur notre territoire inquiètent (seulement deux écoles d'ingénieurs nucléaires subsistent en France).

- **Recentrage sur les intérêts nationaux** : les jeunes ont longtemps été motivés à s'exporter en dehors du territoire national dans le cadre de leur poursuite d'études ou de leur activité professionnelle. Cette « fuite des cerveaux » entrave la productivité et la compétitivité française des entreprises, diminuant l'attractivité du pays. La réindustrialisation de la France doit alors passer par l'incitation des jeunes à alimenter les chaînes de production locale.
- **Un devoir de mémoire lacunaire** : la France manque à son devoir de mémoire, ne restituant que partiellement l'entièreté de son histoire. Connaître et reconnaître l'histoire coloniale française est un moyen de comprendre plus lucidement l'état des relations interétatiques avec le pays, notamment avec les pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord. Ce devoir de mémoire partiel joue sur les actuelles relations diplomatiques entre la France et certains états africains. Évidemment, ce point va aussi au-delà de l'Afrique et s'étend par exemple à des états insulaires du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française).

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformations et propositions pour demain

Liste des besoins de transformations :

1. Souveraineté économique : prioriser la production nationale
2. Cas des Outre-mer : approfondir leur intégration dans les questions de défense
3. Innovations : soutien à la recherche & développement
4. Redéfinir le lien entre le civil et le militaire : changement des mentalités, transparence et hausse de l'attractivité envers les jeunes

SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE : PRIORISER LA PRODUCTION NATIONALE DANS TOUS LES MILIEUX (ENERGETIQUE, INDUSTRIELLE, ALIMENTAIRE ET NUMÉRIQUE)

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Le concept de souveraineté englobe un grand nombre de champs de la société : les échanges ont tenté de les adresser de manière holistique, incluant la souveraineté numérique, la souveraineté alimentaire, la souveraineté énergétique... Parvenir à assurer la souveraineté de la France dans cet ensemble permettrait à la population d'être plus sereine en cas de crise et de conflit internationaux.

La question de la souveraineté s'est intensifiée depuis la pandémie de la Covid-19, au cours de laquelle se sont illustrées **les dépendances économiques et énergétiques**, mettant en lumière les lacunes de l'État en termes de situation de crise.

Et malgré ces constats, on continue à être très dépendant des productions extérieures. Les tensions géopolitiques actuelles, ainsi que la crise climatique, imposent que des politiques publiques (à l'échelle territoriale, nationale et européenne) soient mises en place afin de promouvoir la production de produits et services en Europe et de limiter les dépendances (économiques, énergétiques, numériques et alimentaires) à d'autres pays.

De plus, il faut également sensibiliser les consommateurs à ce qu'ils consomment de façon plus sobre et plus locale. Il faut **encourager les consommateurs afin qu'ils conçoivent leur carte bleue comme une carte électorale** (concept du pouvoir de vote par la consommation) tout en reconnaissant que ces initiatives individuelles doivent être accompagnées par des politiques structurantes.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

D'ici là, la population sera plus conscientisée sur sa façon de consommer et aura davantage envie de consommer du local, si l'État sensibilise suffisamment.

Pour approfondir cela, le gouvernement aura lancé **un ensemble de politiques en faveur de la production française** dans le secteur numérique/digital, pharmaceutique et de la défense, rendant la France moins dépendante (notamment des États-Unis).

Ceci devrait également limiter la « fuite des cerveaux » dans ces secteurs.

Par ailleurs, le renforcement du poids de la France dans l'UE, nécessiterait plus de présence française au sein de ses instances.

La France aura également renforcé son *soft power*, notamment en multipliant les programmes d'engagement des jeunes sur le principe des jeunes délégués climat, et l'appliquera à d'autres secteurs (numérique, défense, alimentation, santé etc.).

D'autre part, les parlementaires plaident **une diversification des chaînes d'approvisionnement françaises**, que la France est parvenue à diversifier, de sorte à ne plus être atteinte par des pénuries et à s'estimer sereine.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Consolider, valoriser, prioriser et faciliter l'accessibilité de produits et services français et européens

Descriptif :

Les parlementaires insistent pour renforcer la transparence et la souveraineté informationnelle et économique à travers plusieurs initiatives complémentaires, dont la principale serait **la mise en place d'un « label origine info »** permettant d'identifier clairement la provenance des contenus et des services.

Elle s'accompagnerait d'un effort accru de sensibilisation aux enjeux d'indépendance économique, en valorisant les bénéfices du « Made in France » et du « Made in Europe », tant en matière de création d'emplois que de soutien à l'économie et à l'autonomie stratégique. Dans cette logique, des outils comme **des indices de résilience ou des boussoles de compétitivité** pourraient être développés et adaptés à différents secteurs, afin d'éclairer les choix des citoyens et des acteurs économiques.

Par ailleurs, la création de cartographies des acteurs et des offres européennes permettrait de mieux rendre visibles les alternatives souveraines. Enfin, cette démarche suppose de **renforcer la compréhension du projet européen**, en rappelant les bénéfices, mais aussi les enjeux et les limites de l'appartenance à l'Union européenne, tant à l'échelle nationale qu'individuelle.

Acteurs mobilisés :

- Gouvernement : réglementation, commande publique et inclusion de critères qui définissent ce qui est français et européen ;
- Lobby : s'appuyer sur des lobbys français et européens (à défaut d'autres lobbies étrangers) ;
- Producteurs/distributeurs : communication importante sur les bénéfices de consommer local et de faire vivre les acteurs locaux (au lieu de grandes entreprises). La protection des chaînes d'approvisionnement protège aussi la stabilité économique.

RENFORCER LA COOPÉRATION EUROPÉENNE, SANS COMPROMETTRE LES INTÉRÊTS NATIONAUX

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

La souveraineté nationale s'accompagne d'une souveraineté européenne, soit une capacité à mobiliser et entretenir une solidarité entre les pays européens, pour faire face à de nombreux défis mondiaux.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé.... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Le renforcement de la coopération européenne dans les domaines de la défense et de la souveraineté devrait, à l'horizon des prochaines années, produire des transformations structurelles à la fois industrielles, économiques et politiques. En favorisant l'émergence de grands projets communs, notamment dans l'industrie de défense ou encore dans le développement de la mobilité ferroviaire à l'échelle continentale, l'Union européenne consoliderait son autonomie stratégique tout en renforçant l'intégration de ses chaînes de valeur.

Parallèlement, **la promotion de cadres réglementaires communs dans le domaine du numérique**, permettrait de dépasser les phases de négociations interminables qui freinent traditionnellement l'action européenne. Une évolution vers **des mécanismes décisionnels fondés davantage sur la majorité qualifiée**, au détriment de l'unanimité, contribuerait ainsi à améliorer l'efficacité législative de l'Union et à fluidifier les échanges entre États membres.

Dans ce contexte, la place des jeunes serait également appelée à se renforcer, à l'image des initiatives comme les « Jeunes pour le climat », avec une participation accrue aux débats et aux politiques publiques dans des secteurs variés tels que le numérique, la culture, les transports ou l'énergie. Ce mouvement participerait, in fine, à une coopération européenne plus intégrée et plus réactive.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

Concernant les leviers envisageables afin de répondre à cette attente, les parlementaires soulignent qu'il est complexe d'identifier des méthodes d'action concrètes, en raison de la technicité de la politique européenne actuelle.

ACTION 2 : Instaurer des Conventions Citoyennes Européennes contraignantes, des plans d'action élaborés par les citoyens, appliqués par les États

Descriptif :

Il apparaît essentiel **de poursuivre et d'élargir les démarches de démocratie participative**, à l'image des conventions citoyennes, en les appliquant à de nouveaux enjeux tels que la souveraineté économique ou les questions liées à la paix. Ces dispositifs gagneraient à être développés à toutes les échelles (locale, nationale et européenne) afin de renforcer l'implication directe des citoyens dans la prise de décision.

Pour garantir leur légitimité, les États devraient mettre en place des critères de sélection transparents, inclusifs et représentatifs. En parallèle, l'enjeu central réside dans la prise en compte effective des conclusions issues de ces consultations, avec **un engagement à les traduire de la manière la plus fidèle possible dans les politiques publiques.**

Acteurs mobilisés :

- Gouvernement français ;
- Gouvernements européens ;
- Commission et parlement européen ;
- Experts ;
- Citoyens.

LE CAS DES OUTRE-MER : LES INTÉGRER DAVANTAGE DANS LES QUESTIONS DE DÉFENSE

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Les avis divergent quant à la façon d'intégrer les territoires d'outre-mer (OM) sur les questions de souveraineté et de défense et voici pourquoi :

- Cette position d'intégration ravive un sentiment lié au néocolonialisme. Les Français d'OM ne se sentent pas proches du territoire hexagonal car le gouvernement français conserve des intérêts économiques envers ces territoires riches en ressources mais n'investit pas pour réduire les difficultés que subissent les Français localement.
- Les territoires et départements d'OM ont besoin d'être protégés des ingérences et menaces étrangères.

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

En 2030, les parlementaires souhaitent **la fin des inégalités dans les OM quant à l'accès à l'alimentation et aux services publics** (hôpitaux, infrastructures, aides sociales).

Les actions coloniales de l'armée auront pris fin : l'armée ne sera plus envoyée pour tout problème soulevé, grève... À cela s'ajoutera la fin du processus de décolonisation relevé par l'ONU (en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française).

Les situations et les sentiments d'appartenance de ces territoires ont été très hétérogènes, mais ils sont maintenant éclairés.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Soutenir les populations des territoires d'OM dans l'objectif de réduire les inégalités avec l'hexagone

Descriptif :

Il est proposé de **supprimer certaines taxes à l'importation, comme l'octroi de mer, appliquées aux produits dans les territoires d'outre-mer**, dans la mesure où elles peuvent accentuer leur isolement économique et fragiliser leur intégration, tout en ouvrant la voie à des influences extérieures. Toutefois, cette réforme doit tenir compte de la dépendance des collectivités locales à ces ressources, ce qui implique d'identifier des alternatives de financement afin de ne pas pénaliser les populations.

Dans cet optique, **le renforcement du devoir de mémoire** paraît crucial : cela implique une connaissance de l'histoire coloniale des territoires, une reconnaissance des souffrances qui y ont été subies et des initiatives commémoratives en l'honneur des peuples colonisés par le régime français. Il convient également de mieux **reconnaître l'engagement actuel des ressortissants ultramarins au sein des forces armées**, qui représentent une part significative des effectifs (30% du personnel de l'armée), en leur accordant une visibilité et une reconnaissance institutionnelle plus poussées.

Acteurs mobilisés :

- Gouvernement ;
- Collectivités territoriales ;
- ONG ;
- Citoyens.

ACTION 2 : Protéger les Français et les intérêts locaux et nationaux en mer

Descriptif :

Les parlementaires appellent à renforcer **la lutte contre les activités illicites telles que le narcotrafic, l'orpaillage illégal et l'exploitation abusive des ressources halieutiques et naturelles**, afin de mieux protéger les territoires et leur environnement.

Cette action doit toutefois s'inscrire dans un cadre respectueux des populations, en privilégiant un usage proportionné de la force. Le recours aux forces militaires ne devrait intervenir qu'en appui des forces de l'ordre, et uniquement lorsque les moyens policiers s'avèrent insuffisants pour assurer la sécurité et la protection des citoyens.

Acteurs mobilisés :

- Gouvernement ;
- Forces de l'ordre ;
- Armée
- Collectivités territoriales ;

- ONG et associations locales.

REDÉFINIR LE LIEN ENTRE LE CIVIL ET LE MILITAIRE : CHANGEMENT DES MENTALITÉS, TRANSPARENCE ET ATTRACTIVITÉ ENVERS LES JEUNES

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

Que peut-on apprendre du SNU ? Il provoque **un point de tension** entre les parlementaires : bien que ce dispositif n'existe plus, les parlementaires reviennent sur son principe de base, plutôt pertinent, basé sur le volontariat. En effet, le SNU restait **un vecteur de réunion et de cohésion sociale** initialement. C'est faire nation. Et c'est ce sentiment même de nation, qui est à redéfinir : les jeunes doivent s'en emparer, se le réapproprier afin qu'une proposition comme le SNU tienne la route.

De la même manière, la relation entre l'armée et la « nation » doit être clarifiée et améliorée.

Tout cela est essentiel car les forces armées nécessitent beaucoup de gens en son sein, dont divers profils : **il est essentiel que l'armée soit attractive, et ce, pour des personnes issues de tous les milieux sociaux**. À l'inverse, il n'y a plus vraiment d'efforts concernant son accessibilité : c'est simple de rejoindre l'armée.

D'ici 2030, nous ce que nous voudrions voir transformer... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

En 2030, les parlementaires souhaitent **moins de défiance et d'appréhension des jeunes** vis-à-vis de l'armée, et que ces derniers soient davantage attirés à la rejoindre.

En effet, en 2030, il faudrait que 10.000 personnes supplémentaires soient dans les rangs de l'armée dans une optique de cohésion plus large et de garantie de défense.

Pour cela, plusieurs pistes seront déployées :

- S'inspirer du modèle suédois : appel au hasard de jeunes rejoignant l'armée ;
- Plus de transparence de la part des armées sur son fonctionnement ;
- Plus d'interventions des professionnels de l'armée dans les infrastructures scolaires ;
- « Redorer le blason » : **changement des mentalités** et levée compète des aprioris ;
- Mettre en avant son effet « d'ascenseur social » : possibilité d'intégrer l'armée sans « grands diplômes », possibilité de progresser les échelons, système **méritocratique**...

Au-delà de l'engagement, l'armée véhicule des connaissances primordiales via la compréhension du rôle de citoyen via des dispositifs de vulgarisation et de cours spécifiques abordant le fonctionnement de la défense nationale.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Sensibilisation en milieu scolaire

Descriptif :

Selon les jeunes de cette commission, il est nécessaire de renforcer la sensibilisation dès le milieu scolaire, notamment à partir de la classe de 3^{ème}, en proposant **une immersion au sein des armées**. Ils proposent également **la mise en place d'un stage de seconde d'une durée de deux semaines**, accessible à ceux qui le souhaitent ou qui n'ont pas trouvé de stage, afin de susciter un premier intérêt.

Dans une logique d'approfondissement, ils envisagent la création d'**une initiation obligatoire de quinze jours**, par exemple durant les vacances de la Toussaint, pouvant être prolongée par un engagement plus long, allant jusqu'à dix mois ou vers une incorporation directe. Ou alors, cela peut prendre la forme d'un « job d'été », soit pour une durée de 2-3 mois.

Au-delà du cadre scolaire, ils suggèrent d'étendre les actions de sensibilisation en mobilisant l'armée auprès de publics en décrochage, notamment via **des interventions en missions locales, en foyers ou auprès de France Travail**. Ils recommandent également de **démocratiser les forums**, en les organisant dans les établissements scolaires, animés par d'anciens élèves, tout en les complétant par la présence de militaires aux parcours variés afin de garantir une diversité des témoignages.

Le développement de dispositifs existants, comme les Escadrilles Air Jeunesse, pourrait être élargi à d'autres corps d'armée. Par ailleurs, des temps d'immersion, sur la base du volontariat, permettraient de découvrir un ou plusieurs métiers. Dans cette optique, il est proposé de repenser le stage de seconde en le divisant entre une semaine en entreprise et une semaine sous forme de service civique au sein de l'armée.

Enfin, la participation à l'ensemble de ces dispositifs devrait être valorisée dans les parcours scolaires, **en étant prise en compte dans l'évaluation des dossiers des élèves**.

Acteurs mobilisés :

- Collaboration entre ministère de l'Education Nationale et des Armées : permettre un nouveau parcours en EMC. Cependant, à quelle fréquence ? Quel risque de poids supplémentaire sur les élèves (emploi du temps déjà très chargé), doit donc s'accompagner d'un renouvellement des emplois du temps.

ACTION 2 : Sensibilisation dans le monde professionnel

Descriptif :

Au sein des entreprises, il serait possible d'encourager un engagement de 15 jours, ouvert à tous, et de le valoriser par la suite. À l'image du don du sang, les entreprises pourraient être reconnues et mises en avant lorsque leurs salariés participent à ce type d'initiative.

Pour les jeunes employés, cet engagement pourrait constituer une opportunité à la fois de découverte, d'implication citoyenne et de valorisation dans leur parcours professionnel.

Acteurs mobilisés :

- Organismes hôtes en Service Civique ;
- Entreprises ;
- Ministère du Travail.

ACTION 3 : Communication et visibilité

Descriptif :

On pourrait s'inspirer des **Journées du Patrimoine** pour créer un événement grand public dédié à la découverte des différents corps d'armée et de leurs enjeux. L'objectif serait de rendre accessibles leurs missions et leur fonctionnement à travers des échanges et des démonstrations concrètes.

La population méconnaît souvent l'étendue des actions menées par l'armée pour protéger et soutenir les civils au quotidien. Que ce soit à travers des opérations comme Héphaïstos, où les militaires interviennent aux côtés des pompiers pour lutter contre les incendies, ou dans le cadre de missions discrètes mais cruciales comme la lutte contre le terrorisme ou la sécurité maritime, les forces armées jouent un rôle actif et concret dans la vie des citoyens. Ces engagements, bien que parfois invisibles, méritent d'être mieux connus pour montrer comment l'armée contribue directement à la sécurité et à la résilience de la société.

De cette façon, il faudrait aussi mieux mettre en avant les musées militaires présents sur tout le territoire. Ces lieux, souvent perçus comme élitistes, pourraient devenir des espaces de culture et de mémoire, permettant de lier histoire militaire et sensibilisation aux impacts des conflits, en résonance avec les enjeux géopolitiques actuels.

Cependant, des journées de rencontre existent déjà dans les régiments, où le public peut découvrir les terrains et les exercices militaires ; il est crucial d'étendre cette démarche au-delà des zones où l'armée est déjà présente (Saint-Cyr-l'École) pour toucher l'ensemble de la population et éviter de se limiter aux territoires directement concernés.

Acteurs mobilisés :

- Ministère des Armées et ministère de la Culture : mettre en lien les deux ministères pour une action transversale.

ACTION 4 : Encourager l'engagement dans l'armée

Descriptif :

Cette action vise à **renforcer les dispositifs de sensibilisation et d'engagement en faveur des métiers de l'armée, en s'appuyant notamment sur les initiatives développées en milieu scolaire.** L'objectif est de mieux informer, dès le plus jeune âge, sur les opportunités offertes, tout en facilitant les passerelles vers des formes d'engagement adaptées.

Une attention particulière doit être portée aux jeunes sans emploi ni formation, souvent éloignés de ces dispositifs. Il s'agit de développer des actions ciblées pour aller à leur rencontre, notamment via des structures d'accompagnement, afin de leur proposer des perspectives concrètes d'insertion et d'engagement.

Acteurs mobilisés :

- Éducation Nationale ;
- France Travail et Missions Locales.

INNOVATION : RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

L'innovation constitue un levier stratégique directement lié au développement et à la puissance d'un pays, notamment dans des domaines clés comme l'intelligence artificielle, devenue un enjeu majeur de compétitivité et de souveraineté.

Le renforcement de la recherche et développement joue également un rôle déterminant dans **la réindustrialisation**, en permettant de relocaliser certaines activités tout en intégrant davantage les enjeux contemporains, notamment environnementaux. Enfin, soutenir ces dynamiques contribue à limiter la fuite des cerveaux, en offrant aux chercheurs et aux talents des perspectives attractives sur le territoire national (moins de chercheurs et chercheuses qui délocalisent leurs activités aux États-Unis).

D'ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Une situation améliorée permettrait d'être souverain sur le point alimentaire et d'avoir une tranquillité d'esprit vis-à-vis de notre consommation en cas de crises majeures. Cette souveraineté doit être assurée au même titre dans les régions d'Outre-Mer.

Pistes d'actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Allocation de fonds plus importants pour la R&D

Descriptif :

L'innovation constitue un levier stratégique directement lié au développement et à la puissance d'un pays, notamment dans des domaines clés comme l'intelligence artificielle, devenue un enjeu majeur de compétitivité et de souveraineté.

Le renforcement de la recherche et développement joue également un rôle déterminant dans la réindustrialisation, en permettant de relocaliser certaines activités tout en intégrant davantage les enjeux contemporains, notamment environnementaux. Enfin, soutenir ces dynamiques contribue à **limiter la « fuite des cerveaux »**, en offrant aux chercheurs et aux talents des perspectives attractives sur le territoire national.

COMMISSION THÉMATIQUE – PROTECTION DE LA JEUNESSE

PARTIE 1 – Ce que les parlementaires vivent aujourd’hui

Cette partie n'a pas pu être intégrée aux travaux de la commission thématique Protection de la Jeunesse, dans la mesure où elle a été constituée postérieurement aux rencontres régionales et aux échanges sur les constats territoriaux.

PARTIE 2 – Comment y arriver ensemble ? Les besoins de transformation et propositions pour demain

BESOINS DE TRANSFORMATION DE L'AIDE À L'ENFANCE

Pourquoi c'est important pour les parlementaires ?

L'avenir de notre société repose sur **la capacité de la République à protéger ses enfants les plus vulnérables**. À ce titre, la situation actuelle de **l'Aide sociale à l'enfance constitue un enjeu majeur de cohésion sociale et de justice sociale**.

En 2025, près de 400 000 (Comparaison) enfants et jeunes majeurs sont pris en charge par l'ASE, soit une progression constante ces dernières années. Cette augmentation traduit à la fois une dégradation de certaines situations familiales et induit une pression structurelle croissante sur les dispositifs existants.

Les alertes sont nombreuses et convergentes. Les drames récents avec plusieurs décès d'enfants pris en charge (13 jeunes sont décédés depuis juillet 2024), ne peuvent plus être considérés comme des faits isolés. Ils révèlent des dysfonctionnements systémiques.

Malgré cela, **la protection de l'enfance demeure insuffisamment portée dans le débat public**. Les réponses politiques restent fragmentées, et les engagements pris peinent à se traduire en actions concrètes sur le terrain (Les politiques sont dans le buzz).

La mise en œuvre de **la loi du 7 février 2022** relative à la protection des enfants en est une illustration : bien que visant à sécuriser les parcours des jeunes majeurs et à mettre fin aux « sorties sèches », son application reste inégale selon les territoires.

Par ailleurs, les professionnels du secteur font face à un épuisement croissant lié à :

- Un manque de moyens humains et financiers ;

- Une complexification des situations accompagnées ;
- Une absence d’harmonisation des pratiques entre départements.

Les structures d’accueil sont saturées, les taux d’encadrement insuffisamment régulés, et les adolescents (en particulier les plus proches de la majorité) sont souvent les premiers à pâtir de ces tensions (pas que les adolescents).

D’ici 2030, ce que les parlementaires voudraient voir transformé... / Dans 10 ans, la situation se sera améliorée et elle permettra...

Face à ces constats, il ne s’agit plus de documenter, mais d’agir. Le Parlement des Jeunes appelle à une mobilisation nationale afin de replacer la protection de l’enfance au cœur des priorités publiques à l’horizon 2027. Ce plaidoyer poursuit trois objectifs majeurs :

- Remettre la question de l’ASE au centre du débat démocratique, en interpellant l’ensemble des responsables politiques ;
- Engager une réforme structurelle du système, garantissant la prise en compte des jeunes, d’une équité territoriale et un suivi de la qualité de prise en charge ;
- Reconnaître la parole des premiers concernés, en intégrant durablement les jeunes placés dans les instances de décision.

La protection de l’enfance ne peut plus être traitée comme un sujet périphérique : elle constitue un enjeu politique majeur, au croisement des politiques sociales, éducatives et de justice.

La manière dont une société protège ses enfants les plus vulnérables est le reflet de ses valeurs fondamentales. Aujourd’hui, ce qui fait défaut, ce n’est pas le diagnostic, mais la volonté politique et la capacité à engager une transformation systémique.

Le Parlement des Jeunes appelle à **une prise de conscience collective** et à un engagement fort des pouvoirs publics pour faire de la protection de l’enfance une priorité nationale.

Il en va de la dignité de notre République et de l’avenir de ceux qu’elle a le devoir de protéger.

Pistes d’actions possibles pour y répondre :

ACTION 1 : Garantir un encadrement éducatif digne et adapté

Descriptif :

Les parlementaires proposent de fixer un cadre national contraignant en matière de **taux d’encadrement** avec un ratio précis :

- Un éducateur pour six enfants de moins de six ans ;
- Un éducateur pour huit jeunes de plus de six ans.

Ils préconisent par ailleurs une spécialisation des lieux de placement, afin que chaque structure corresponde au profil des enfants qui y sont accueillis et permette **une prise en charge véritablement individualisée**, adaptée aux besoins spécifiques de chacun.

ACTION 2 : Assurer l'égalité territoriale par un pilotage renforcé de l'État

Descriptif :

Les parlementaires appellent à la mise en place d'un mécanisme national de contrôle et d'évaluation piloté par l'État, afin de garantir une supervision homogène et rigoureuse des structures d'accueil sur l'ensemble du territoire.

Ils estiment qu'il est indispensable d'instaurer **des indicateurs de qualité opposables**, s'imposant aussi bien aux structures elles-mêmes qu'aux politiques conduites à l'échelle départementale. Ce dispositif permettrait de **mettre fin aux disparités territoriales** et d'assurer que chaque enfant bénéficie, quel que soit son lieu de placement, d'une prise en charge répondant à des standards nationaux clairs et exigeants.

ACTION 3 : Développer des alternatives au placement

Descriptif :

Les parlementaires plaident pour le développement d'alternatives au placement, en agissant en amont des situations de rupture familiale. Ils préconisent un renforcement des dispositifs de prévention et de soutien à la parentalité, afin de **limiter les placements évitables et de maintenir autant que possible l'enfant dans son environnement familial**.

Ils appellent par ailleurs au lancement **d'un plan national de formation et de valorisation des familles d'accueil ainsi que des tiers dignes de confiance**, afin de professionnaliser et de reconnaître pleinement ces acteurs essentiels de la protection de l'enfance.

ACTION 4 : Transformer les modalités d'accueil

Descriptif :

Les parlementaires préconisent une réduction de la taille des structures collectives, telles que **les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)**, afin de créer des environnements plus sécurisants et propices au développement des enfants accueillis.

Ils estiment que les **structures à taille humaine permettent une prise en charge plus individualisée et de meilleure qualité**, et appellent parallèlement à un renforcement de ces établissements en moyens humains et matériels.

ACTION 5 : Garantir l'application effective des lois existantes

Descriptif :

Les parlementaires appellent à **la réalisation d'un audit national indépendant** portant sur l'application effective des lois relatives à la protection de l'enfance. Cet audit devrait notamment examiner le respect de l'interdiction des sorties sèches instaurée par **la loi Taquet**, garantir l'effectivité de l'accès à un avocat pour les enfants placés, et évaluer les délais d'accueil dans les structures d'urgence.

Ils considèrent qu'un tel exercice est indispensable pour mesurer l'écart entre les textes en vigueur et leur mise en œuvre réelle sur le terrain.

ACTION 6 : Orienter les parcours afin de favoriser l'autonomie des jeunes

Descriptif :

Les parlementaires appellent à un renforcement significatif des dispositifs d'accompagnement à **l'autonomie des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**. Ils préconisent une action coordonnée sur plusieurs fronts : l'accès au logement, l'insertion professionnelle et la mise en place d'un accompagnement éducatif prolongé et progressif, adapté au rythme de chaque jeune.

Ils proposent par ailleurs la création de maisons de transition destinées à **prévenir les sorties sèches**, ainsi qu'un suivi psychologique systématique après la sortie du dispositif. Les parlementaires estiment que la sortie de l'ASE doit constituer un parcours sécurisé et structuré, et non une rupture brutale d'accompagnement qui exposerait les jeunes concernés à une situation de vulnérabilité intense.

ACTION 7 : Santé et suivi de l'enfant

Descriptif :

À ce sujet, les jeunes de la commission appellent la mise en place d'**un dossier de suivi médical obligatoire pour chaque enfant placé**, afin de pallier l'absence d'accès à Mon Espace Santé dont souffrent actuellement ces jeunes.

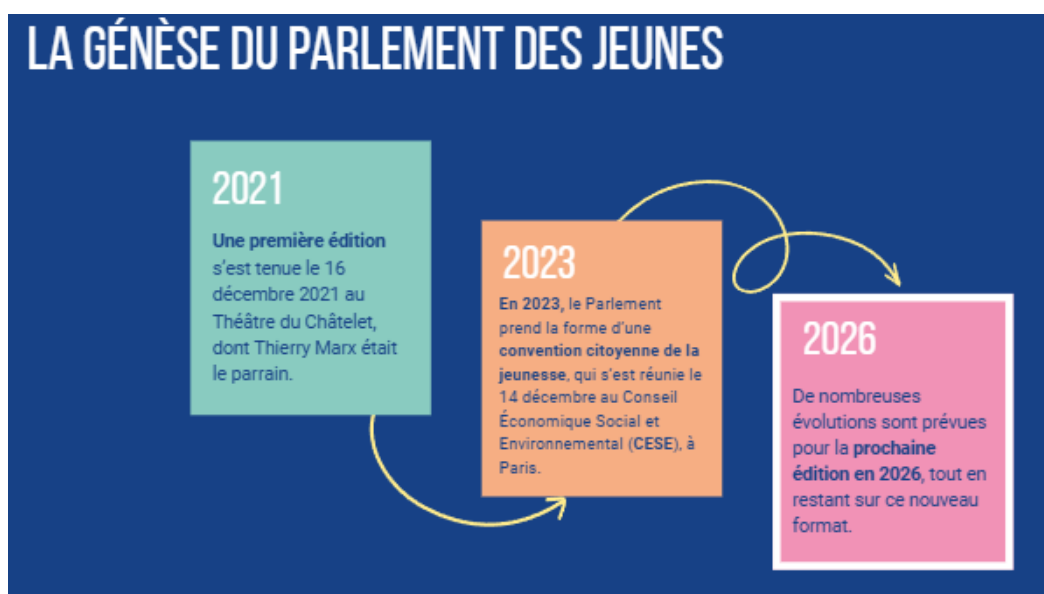
Ils soulignent que la continuité des soins constitue un droit fondamental qui ne saurait être compromis par une situation de placement. Ils demandent également que tout soit mis en œuvre pour maintenir les liens fraternels entre enfants placés, estimant que la préservation de ces liens est essentielle pour éviter des ruptures affectives supplémentaires, qui viendraient fragiliser davantage des parcours déjà marqués par l'instabilité.

ANNEXES

○ NOTRE AMBITION

Le Parlement des Jeunes s'est fondé sur l'ambition de **donner la parole aux jeunes**. Il pose le débat sur des enjeux qu'ils jugent prioritaires : formation, travail, écologie, logement, vivre-ensemble, confiance, inclusion, place de la jeunesse, santé et équilibre...

Le Parlement des jeunes se veut être l'assemblée de toutes les jeunesses et de ceux qui agissent pour elles. Il permet les échanges, l'inspiration et le passage à l'action.



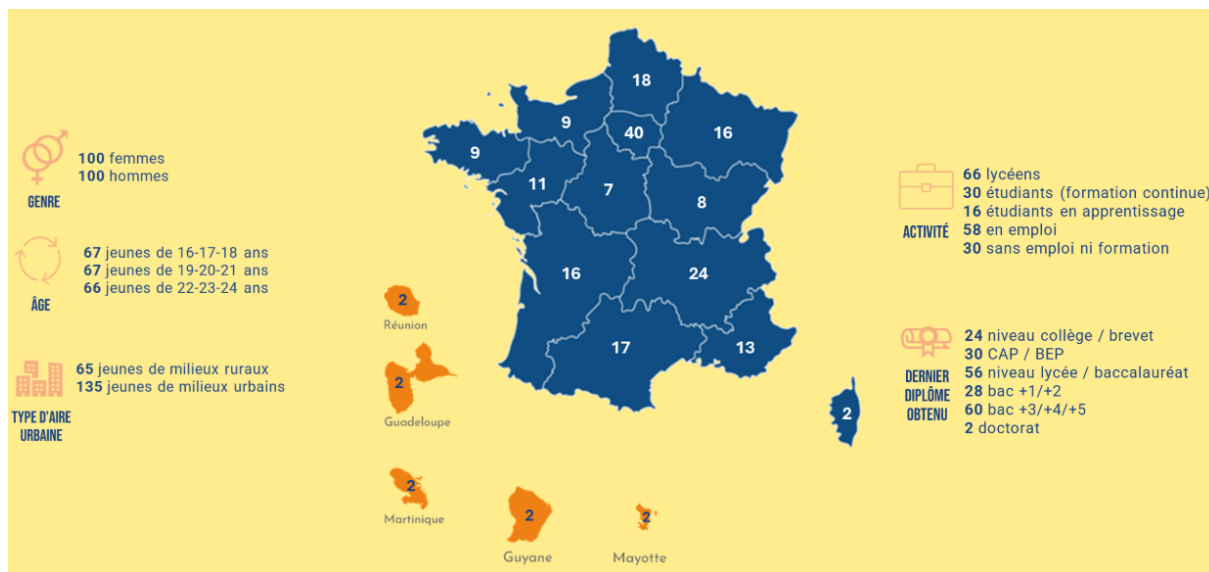
○ QUI SONT LES JEUNES DE CETTE 3^{ÈME} PROMOTION ?

Pour reconstituer un panel représentatif au sein de notre assemblée, nous nous sommes basés **sur les statistiques nationales de l'INSEE de 2024**, s'effectuant sur un grand nombre de critères :

- La parité de genre ;
- Une représentation complète des régions de France (DROM incluses) ;
- Des situations professionnelles et estudiantines plurielles ;
- ...

Au total, nous avons parmi nous, 200 jeunes, de 16-24 ans, avec une parité exacte, une totalité des régions représentées et une grande diversité de formations professionnelles et académiques.

Aperçu des attentes et critères sur lesquels de la sélection :



○ QUELLES ÉTAPES AVANT LA RESTITUTION AU CESE ?

Avant de se rendre au sein de la 3^{ème} chambre parlementaire française le 2 et 3 avril, les jeunes parlementaires ont effectué en amont, un travail remarquable.

Structuré en plusieurs étapes, les jeunes ont été les protagonistes d'un travail en pleine évolution, fruit de leurs réflexions et de multiples échanges. Des **ateliers territoriaux** qui se sont déroulés en régions, aux **sessions d'intelligence collective** rassemblant l'ensemble des parlementaires, sans oublier l'intervention d'experts, ces derniers ont eu l'occasion d'entreprendre et de revenir sur un grand nombre de discussions essentielles, fondant **les grandes 8 thématiques de cette 3^{ème} édition !**



En somme, les parlementaires ont su partager et mettre en lien leurs propos, via **un document collaboratif**, recueillant l'ensemble des réactions et conclusions des jeunes.

LES RENCONTRES EN RÉGIONS : EN IMAGE !

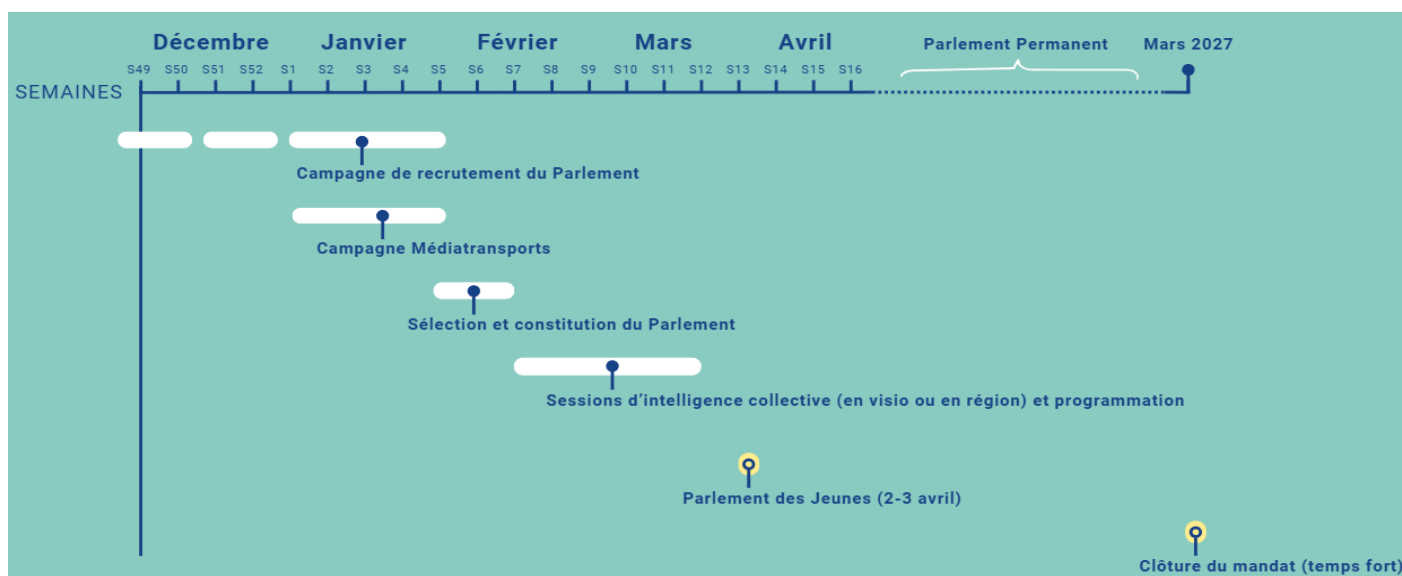


Au cours du mois de février, les premiers échanges et débats ont pris forme lors des ateliers territoriaux, moments privilégiés de rencontre avec les jeunes sur leurs territoires.

Au total, **10 rencontres régionales ont vu le jour** : à Lille, Dijon, Orléans, Issy-les-Moulineaux, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux, Lyon, Marseille et Rennes !

○ C'EST QUOI LA SUITE DU PARLEMENT DES JEUNES ?

À l'issue du Parlement, les jeunes parlementaires ont souhaité prolonger leurs travaux en constituant une communauté pérenne : **le Parlement permanent**. Animé par les jeunes parlementaires eux-mêmes et coordonné par l'équipe organisatrice, il a pour vocation de **porter les plaidoyers** élaborés au sein du Parlement auprès des acteurs politiques, des entreprises et des représentants de la société civile, mais aussi de permettre l'émergence et le développement des projets nés au cours de la session.



L'équipe organisatrice joue à cet égard un rôle de mise en relation avec les entreprises et associations adéquates. De nombreux projets y ont ainsi vu le jour ou continuent de s'y développer, parmi lesquels **Natur'en Fait, Ensemble Engagés, COP3 Étudiante, la charte de la cellule d'engagement au lycée** ou encore **Quota Jeunes** !

Ainsi, l'équipe continuera de soutenir les divers projets et ambitions, et ce, à l'approche d'un moment clé dont nous souhaitons vivement nous emparer : les élections présidentielles 2027.

Merci à tous les parlementaires de cette 3^{ème} édition, pour leur investissement et leur volonté de faire vivre le Parlement des Jeunes, qui continuera et perpétuera son existence auprès de ceux qui l'ont fait grandir !

○ NOS PARTENAIRES



Partenaire majeur



LES MÉDIAS

image soft

LA CROIX

LCP
ASSEMBLÉE NATIONALE

Groupe
Les Echos
Le Parisien

M media
transports

ouest
france

Publicis
ACTIA

WE DEMAIN

RÉSEAUX ALLIÉS

afev**
CRÉATEUR DU LIVRE SCOLAIRE

CHAPITRE-2

LES
CHAMBERS

ETRE

FAGE
LES ÉLUS ÉCOLOGIQUES

BOCAGE
HAUTE-SAVOIE

HAUTE-SAVOIE
HABITAT

HEAR

jobint
.com

MISSIONS
PUBLIQUES

Moteur!

TROUVE
TA VOIX

RURA

UnisCité | LE DÉPÂT
DES ÉLUS EN
UN SEUL LOGO

NOUS CONTACTER :

contact@leparlementdesjeunes.com